



Conservatoire  
d'espaces naturels  
Occitanie



Ana  
Conservatoire  
d'espaces naturels  
Ariège

## RENOUVELLEMENT DE PLAN D' ACTIONS QUINQUENNAL

Plan d'actions quinquennal 2021-2025  
déposé conjointement par le CEN Occitanie  
et le CEN Ariège



Août 2020

## SOMMAIRE

1.	RAPPEL DU CONTEXTE DE L'AGRÉMENT CEN	3
1.1.	Démarche d'élaboration de ce PAQ – En interne	4
1.2.	Démarche d'élaboration de ce PAQ – Échanges avec les partenaires	4
2.	LE CONTEXTE RÉGIONAL DE LA BIODIVERSITÉ	5
3.	ACTION CONSERVATOIRE EN OCCITANIE ET OBJECTIFS POURSUIVIS AU TRAVERS DE L'ÉLABORATION DU PAQ	7
4.	VOLET 1 – AMÉLIORER LA CONNAISSANCE	10
4.1.	Objectifs	10
4.2.	Etat d'avancement	10
4.3.	Actions	11
4.4.	Evaluation	12
5.	VOLETS 2 ET 3 – PROTÉGER ET GÉRER	13
5.1.	A – Protéger	13
5.1.1.	Objectifs	13
5.1.2.	Etat d'avancement	13
5.1.3.	Actions	14
5.1.4.	Evaluations	15
5.2.	B – Gérer	16
5.2.1.	Objectifs	16
5.2.2.	Etat d'avancement	16
5.2.3.	Actions	19
5.2.4.	Evaluation	20
6.	VOLET 4 – VALORISER, FORMER ET SENSIBILISER, CONFORTER LES DYNAMIQUES DE RESEAU <sup>21</sup>	
6.1.	Objectifs	21
6.2.	Etat d'avancement	22
6.3.	Actions	23
6.4.	Evaluation	25
7.	VOLET 5 – ACCOMPAGNER LES POLITIQUES PUBLIQUES ET LES TERRITOIRES	26
7.1.	Objectif	26
7.2.	Etat d'avancement	26
7.3.	Actions	27
7.4.	Evaluation	28
8.	ANNEXES	29

8.1.	Carte des sites	29
8.2.	Glossaire	30
8.3.	Bilans des PAQ	34
8.4.	Rapport scientifique Occitanie 2016-2020	35
8.5.	Convention de partenariat CEN Occitanie-CEN Ariège	36
8.6.	Avis du Conseil scientifique	37

# 1. RAPPEL DU CONTEXTE DE L'AGRÈMENT CEN

**Les Conservatoires d'espaces naturels (CEN)** sont principalement des associations à but non lucratif, qui œuvrent depuis plus de 40 ans pour la préservation du patrimoine naturel et paysager.

Les 24 Conservatoires existants à ce jour sont regroupés en Réseau au sein d'une fédération nationale, la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels. Ils rassemblent actuellement plus de 1000 salariés, 3 000 bénévoles actifs et plus de 7 000 adhérents.

Les CEN sont des acteurs de proximité, porteurs d'initiatives locales et d'innovations sociales pour la conservation de la biodiversité. Leur mode d'intervention, la méthode conservatoire, est fondé sur la maîtrise foncière. Elle leur permet aujourd'hui de gérer plus de 3 400 sites sur 178 000 ha. Elle s'appuie sur une approche concertée dans laquelle les enjeux sociaux et économiques des territoires sont pris en compte. Les CEN interviennent ainsi pour le patrimoine commun avec le soutien d'institutions publiques ou privées. Ils le font en collaboration avec des collectivités, des propriétaires et des agriculteurs, que les CEN accompagnent dans la mise en œuvre des politiques publiques de la biodiversité et de la gestion des espaces ruraux. Un de leurs atouts est de pouvoir conventionner avec l'ensemble des acteurs concernés (du propriétaire privé jusqu'à l'Etat) pour assurer la mise en place de pratiques de gestion durable des territoires, afin que la biodiversité soit prise en compte et préservée. Par exemple, près de 1 450 agriculteurs s'impliquent aux côtés des Conservatoires d'espaces naturels. Les interventions des CEN s'articulent autour de 4 piliers : **la connaissance, la protection, la gestion et la valorisation**, complétées par **l'accompagnement**.

Les Conservatoires sont ainsi porteurs de la culture et des valeurs de **l'intendance environnementale du territoire** qui, dans un contexte de développement durable, promeut l'engagement social en faveur de la biodiversité, au travers d'accords volontaires pour la gestion de sites entre des personnes publiques et/ou privées, morales et/ou individuelles.

Le bilan positif d'action des CEN et leur méthode très opérationnelle d'intervention ont été reconnus par les lois Grenelle I et II. Le code de l'environnement intègre l'article [L.414-11](#), (en référence à l'article 129 de la Loi « Grenelle II » [\[1\]](#)) qui est traduit par :

*« Les conservatoires régionaux d'espaces naturels contribuent à la préservation d'espaces naturels et semi-naturels notamment par des actions de **connaissance, de maîtrise foncière et d'usage, de gestion et de valorisation** du patrimoine naturel sur le territoire régional. Ils mènent également des missions **d'expertise locales** et des missions **d'animation territoriale en appui aux politiques publiques** en faveur du patrimoine naturel.*

*Conjointement, l'Etat et la Région ou, pour la Corse, la collectivité territoriale de Corse peuvent, pour une période déterminée, agréer les conservatoires régionaux d'espaces naturels.*

De plus, l'article D.414-30 précise dans son chapitre 2 : « Un organisme agissant dans le ressort d'un département et réunissant les conditions mentionnées aux 1, 2 et 4 du I peut demander à bénéficier de l'agrément accordé à l'un des organismes régionaux. Dans ce cas, le conseil scientifique mentionné au 5 du I est commun à ces deux organismes ».

L'agrément CEN permet une meilleure lisibilité de l'action conduite, une évaluation des résultats et encadre la participation des Conservatoires à l'inventaire national du patrimoine naturel pour contribuer à l'objectif national de restauration de la biodiversité.

**Les CEN Languedoc-Roussillon et Lozère et les CEN Midi-Pyrénées et Ariège bénéficient de cet agrément depuis 2015 pour une durée de 10 ans. La fusion en date du 12 septembre 2020 des CEN Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées et Lozère permet la présentation du premier plan d'action quinquennal d'Occitanie.**

En effet, le CEN Occitanie et le CEN Ariège demandent, dans le contexte de l'application de l'article D.414-30, l'approbation de leur deuxième plan d'action quinquennal dans le cadre des agréments délivrés en 2015. Ce plan d'actions quinquennal (PAQ) couvre la période 2021-2025.

## **1.1. DEMARCHE D'ELABORATION DE CE PAQ — EN INTERNE**

L'élaboration du projet de plan d'actions quinquennal a fait l'objet d'une réflexion conduite sur la base d'un cadre défini par la Fédération des CEN et des politiques publiques régionales.

Un bilan de l'action des quatre anciens CEN présents en Occitanie (CEN Midi-Pyrénées, CEN Languedoc-Roussillon, CEN Lozère et CEN Ariège) a permis de définir les lignes d'actions structurantes, les compétences mobilisées afin de déterminer des pistes d'action. Les permanents des CEN en question ont structuré et hiérarchisé un projet de plan d'actions. Un groupe de travail, dont les membres sont issus des Conseils d'administration des différents CEN d'Occitanie, a validé progressivement la démarche.

Le Conseil scientifique de la nouvelle organisation des CEN en Occitanie (CEN Occitanie et CEN Ariège) s'est réuni le 14 septembre 2020 suite à la création du CEN Occitanie. Son avis est joint en annexe.

Le Conseil d'administration du CEN Occitanie s'est réuni le 15 septembre et a validé la démarche engagée. Le même jour, le Conseil d'administration du CEN Ariège a également validé la démarche.

## **1.2. DEMARCHE D'ELABORATION DE CE PAQ — ÉCHANGES AVEC LES PARTENAIRES**

Le présent PAQ est le fruit d'une concertation large avec les autorités d'agrément que sont la DREAL Occitanie et le Conseil Régional Occitanie. Sur la base d'une proposition faite par les CEN, le présent PAQ a été co-construit.

Une démarche d'information a été engagée avec les Départements partenaires, les Agences de l'Eau et la Safer Occitanie notamment. Il a été rappelé, à cette occasion, que le Plan d'actions quinquennal correspondait à un document stratégique, listant des actions et des projets, dont les initiatives sont du ressort des CEN d'Occitanie et qui concourent à la mise en œuvre de leur mission de service public au sens du code de l'environnement, mission par nature d'intérêt général.

Les partenaires techniques que sont les Conservatoires botaniques nationaux, l'Office français de la biodiversité et l'Agence régionale de la biodiversité ont également été consultés.

## 2. LE CONTEXTE RÉGIONAL DE LA BIODIVERSITÉ

### L'Occitanie, un « hot spot » de la biodiversité en Europe

Comme indiqué dans la Stratégie Régionale pour la Biodiversité votée le 05 mars 2020 et repris dans le Dispositif régional en faveur de la Biodiversité, « *l'Occitanie est un hot spot de biodiversité et accueille plus de la moitié des espèces françaises de faune et de flore. Mais ce patrimoine naturel remarquable subit des pressions importantes (artificialisation, fragmentation, changements climatiques) remettant en cause le fonctionnement des milieux, leur capacité à rendre des services et leur pérennité pour les générations futures. [...] Investir dans la biodiversité constitue ainsi une décision de long terme particulièrement pertinente* ».

La biodiversité en Occitanie est donc exceptionnelle que ce soit au niveau des espèces ou des habitats naturels. Un assemblage de combinaisons biogéographique, climatique et géologique originales explique cette remarquable diversité. La région est la seule en France où s'associent quatre zones biogéographiques (méditerranéenne, atlantique, continentale et alpine) et trois grands bassins hydrographiques (Loire, Adour-Garonne et Rhône). S'y superpose une longue histoire de l'Homme qui a façonné la biodiversité et les paysages de la région. L'Occitanie a aussi une très forte responsabilité dans la conservation de la diversité spécifique. Outre le nombre d'espèces et d'habitats, le fort taux d'endémisme, notre région est aussi extrêmement dynamique en termes économiques et démographiques.

De fait, de nombreuses pressions s'exercent sur les milieux et ressources naturelles : 50 000 habitants en moyenne de plus par an, 14.5 % d'augmentation de l'artificialisation de l'occupation du sol entre 2005 et 2015. La déprise agricole qui s'est accompagnée d'une perte de près de 50 % des milieux ouverts en 40 ans a également des conséquences sur l'état de la biodiversité.

L'amélioration de la connaissance des enjeux de biodiversité, la conservation d'un réseau de sites en bon état prenant en compte la biodiversité remarquable et ordinaire, l'importance de la gestion agricole, forestière ou touristique durable et des choix d'aménagement intégrés du territoire, sont des défis auxquels la région est confrontée.

Les CEN sont partie prenante dans l'élaboration de la Stratégie régionale pour la Biodiversité (SrB), qui met en exergue ces défis, et contribuent à la mettre en œuvre. Ils le font en développant des collaborations avec les acteurs institutionnels, l'ensemble des associations ou des organismes intervenant dans le champ de la biodiversité. Ils sont aussi impliqués dans la déclinaison locale du Plan national Biodiversité (PNB) qui se présente sous la forme d'une feuille de route régionale des services de l'Etat et ses opérateurs, qui est compatible avec la SrB. Le PAQ s'inscrit en parfaite cohérence avec cette stratégie.

Dans le cadre du premier PAQ 2015-2020 et de par leurs relations privilégiées avec les acteurs institutionnels au niveau régional et infrarégional ainsi qu'avec les autres acteurs et partenaires associatifs et privés, les CEN d'Occitanie ont contribué à la fois fortement à l'élaboration de la nouvelle Stratégie Régionale pour la Biodiversité, à des actions essentielles pour permettre son application et celle des Schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE) (cf. Evaluation du PAQ 2015-2020).

Aujourd'hui les programmes qui structurent notre action sont :

- les directives européennes Habitats-Faune-Flore et Oiseaux, traduites par le réseau Natura 2000.
- le Plan national biodiversité (PNB) et sa déclinaison locale en Occitanie ;
- la Stratégie régionale pour la Biodiversité (SrB), avec ses cinq défis collectifs pour le territoire;
- le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) et les SRCE qui lui sont annexés ;
- la stratégie des aires protégées (SAP) ;
- les plans nationaux d'action en faveur des espèces menacées (PNA) ;
- les Schéma directeur de gestion et d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)

- le plan national d'action en faveur des zones humides ;
- le Système d'Information sur la Nature et les Paysages (SINP) et sa déclinaison en région ;
- le plan régional Arbre et carbone vivant ;
- le plan régional d'action sur le Foncier;
- le plan d'Intervention Régional pour l'Eau (PIRE) ;
- la stratégie régionale pour l'essor de l'Education à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) ;
- les programmes opérationnels des Agences de l'Eau ;
- les programmes d'actions des départements au titre des ENS ;
- les Plans Climat-Air-Energie Territorial (PCAET).

S'y ajoutent deux contrats de projets inter-régionaux relatifs aux grands fleuves dont les bassins hydrographiques sont présents en Occitanie, la Loire (l'Allier comme affluent de la Loire en Lozère) et le Rhône (Gard) ainsi que les politiques d'aménagement des Pyrénées et du Massif Central.

Les deux CEN, Occitanie et Ariège, apportent déjà et sont susceptibles d'apporter, au travers de la mise en œuvre de leur plan d'actions quinquennal, une contribution très opérationnelle à la réalisation de tous ces programmes. Le montage de projets européens FEDER, INTERREG ou LIFE+, dont les CEN sont des opérateurs efficaces, permet un fort effet de levier aux fonds dédiés en Occitanie sur des problématiques écologiques majeures prioritaires en région. Ce Plan d'Actions Quinquennal a l'ambition de permettre aux CEN d'Occitanie d'amplifier leurs actions au bénéfice des espaces, des espèces et d'une meilleure appropriation de ces enjeux par les publics composant la société civile.

### **STATUTS, COMPOSITION ET GOUVERNANCE DU CEN OCCITANIE ET DU CEN ARIÈGE**

Le CEN Occitanie et le CEN Ariège sont des associations Loi 1901, adhérentes à la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels. Les relations entre le CEN Occitanie et le CEN Ariège sont régies par une convention.

La politique de chacun des deux CEN est déterminée par un Conseil d'administration qui assure le contrôle et la responsabilité de la gestion. Une concertation entre les deux CEN est assurée, entre autres, par une représentation croisée dans leurs conseils d'administration respectifs et par une convention de partenariat.

Les deux CEN sont dotés d'un conseil scientifique commun dont la mission est d'évaluer les actions mises en œuvre et notamment les plans de gestion, les projets d'acquisition ou de baux à long terme et les programmes de recherche. Le Conseil scientifique émet des avis soumis aux Conseils d'administration.

Les conseils d'administrations, statuts et membres du conseil scientifique, convention de partenariat sont présentés en annexe.

Les équipes de salariés sont composées d'experts à vocation naturaliste et de généralistes de l'environnement. Des compétences en matière de systèmes d'information et de gestion de base de données, ainsi qu'en agroécologie sont développées. Des compétences en matière de valorisation des actions, de communication et de gestion administrative et financière sont également déployées. L'équipe du CEN Occitanie est composée de 65 salariés répartis sur les deux sièges de Montpellier et Toulouse ainsi que sur les 8 antennes du conservatoire actuelles ou en projet. L'équipe du CEN Ariège, composée de 17 permanents, est regroupée au siège social d'Alzen.

### 3. ACTION CONSERVATOIRE EN OCCITANIE ET OBJECTIFS POURSUIVIS AU TRAVERS DE L'ÉLABORATION DU PAQ

Depuis leur création, les deux CEN agissent pour la protection concertée, la gestion et la mise en valeur de patrimoines communs constitutifs de la biodiversité en région.

Ils inscrivent leurs positionnements et leurs actions dans le cadre des politiques publiques en faveur de la biodiversité.

Aujourd'hui, le CEN Occitanie (et les fonds de dotation CEN) est propriétaire de 621 ha, celui de l'Ariège de 38 ha et les deux CEN gèrent par convention plus de 31 000 ha de milieux naturels remarquables. Ils interviennent en accompagnement des collectivités et des acteurs locaux pour faciliter la mise en œuvre des politiques de la biodiversité. Leur action repose nécessairement sur le dialogue et la recherche de consensus.

Le programme d'actions des deux CEN s'inscrit dans le temps. Nonobstant ce qui suit, le PAQ est un document d'objectifs qui n'a pas d'incidence financière directe pour les autorités qui l'approuvent.

Le CEN Occitanie et le CEN Ariège souhaitent garder l'initiative sur le choix des sites à gérer et rester force de proposition sur les dynamiques territoriales et de réseaux qu'ils contribuent à animer. Ils cherchent toujours à inscrire leurs interventions en cohérence avec les politiques publiques de biodiversité à différentes échelles. Ils affirment le souhait de travailler prioritairement sur des programmes subventionnés, mis en œuvre sur le long terme, cadrés par des conventions pluriannuelles d'objectifs, avec leurs partenaires financiers que sont les services de l'Etat, de la Région, des Départements et des Agences de l'Eau. Des actions conduites dans le cadre de marchés et de commandes complètent l'activité, représentant environ 15% du budget.

Un fonds de dotation régional a été créé en février 2012 avec l'objectif :

- de mobiliser le mécénat pour protéger la biodiversité par l'acquisition et la gestion de sites ;
- d'assurer le portage du foncier et de garantir l'inaliénabilité de biens fonciers ainsi acquis et gérés par les CEN d'Occitanie.

Son action est complémentaire à celle du Fonds de dotation national animé par la Fédération des CEN, amené à devenir, fin 2020-début 2021, une fondation reconnue d'utilité publique.

Les 30 années communes d'engagement du CEN Occitanie et du CEN Ariège pour la conservation de la biodiversité leur ont permis d'acquérir les compétences pluridisciplinaires et le professionnalisme nécessaires à leur action.

L'action conservatoire s'inscrit dans ce contexte, sur le long terme et se traduit par la prise d'initiatives, le lancement d'expérimentations impulsant une dynamique de projets avec des collectivités territoriales, des associations naturalistes et des acteurs socio-professionnels.

Les objectifs globaux du CEN Occitanie et du CEN Ariège dans les 5 prochaines années sont détaillés dans les différents volets à venir. Ils s'inscrivent dans la suite des stratégies décennales des CEN qui ont conduit à l'élaboration des premiers PAQ. Sur ce plan d'action en particulier, les CEN souhaitent mettre l'accent sur :

- **Développer et amplifier des actions de protection et de gestion intégrées aux territoires**

Sur un réseau cohérent de sites intégré dans la Stratégie régionale pour la Biodiversité et les politiques nationales et européennes telles que la stratégie d'aires protégées, la trame verte et bleue, Natura 2000 et l'agri-environnement, les zones humides, les vieilles forêts... La pertinence des actions de restauration et de gestion conduites pour répondre à cet objectif est étroitement liée à l'expertise, à la connaissance naturaliste et aux enjeux de biodiversité, ainsi qu'à l'expérience acquise dans la gestion des milieux

naturels. Elle est aussi intimement liée à l'implication citoyenne dans la gestion et la veille environnementale des sites et intègre les aspects économiques et sociaux de la gestion des espaces. Pour ces travaux de gestion les CEN réalisent en amont des plans de gestion réalisés selon la méthode du Cahier Technique 88 : guide méthodologique d'élaboration des plans de gestion des espaces naturels.

- **Par déclinaison de l'objectif ci-dessus, dont il fait partie mais qui doit constituer une entité importante de l'action des CEN : poursuivre l'acquisition et l'entretien des connaissances naturalistes**

Les CEN en Occitanie bénéficient des connaissances naturalistes, pour certaines uniques, développées par leurs salariés et reconnues à l'échelle nationale voire internationale. Une attention particulière est donnée à la continuité de l'action des CEN dans ce domaine, soit au travers des opérations de gestion, soit au travers d'actions ciblées notamment dans la politique des ZNIEFF et des ABC, avec une politique de formation continue et une politique de formation des acteurs de la société civile.

- **Accompagner les acteurs locaux**

Pour faciliter, voire impulser la prise en considération de la biodiversité et la mise en synergie des politiques à différentes échelles, locales, départementales, régionales, nationales et internationales et dans différents secteurs (agriculture, forêt, tourisme, aménagement...). Par une approche inclusive fondée sur les valeurs de l'intendance du territoire, initier, accompagner des projets qui œuvrent à la reconquête de la biodiversité par, pour et avec les territoires. Par son caractère façonnant sur les paysages et les écosystèmes, l'homme et plus particulièrement le paysan, est en interaction permanente avec la biodiversité. La biodiversité, ordinaire ou patrimoniale, fonctionnelle et écosystémique, est un levier fort de la transition écologique, vecteur de développement durable et d'une résilience retrouvée.

- **Inscrire les sites d'intervention dans des réseaux territoriaux et thématiques**

Dans une logique de fonctionnalité écologique en favorisant l'intégration des enjeux de biodiversité dans les objectifs de développement de gestion durable, agricole, forestière, touristique, d'aménagement du territoire...

- **Développer les partenariats pour enrichir les pratiques...**

...avec les organismes de recherche, les collectivités locales, les établissements publics liés à la gestion des milieux naturels, les opérateurs privés, les associations naturalistes et d'éducation à l'environnement, les organisations socio-professionnelles et d'usagers de la nature.

- **Etre des acteurs de l'appropriation par la population et le grand public des menaces pesant sur la biodiversité comme des richesses extraordinaires qu'elle recèle notamment au bénéfice de nos sociétés**

Par la valorisation des actions conservatoires comme déjà indiqué, par le déploiement d'actions de sensibilisation et d'animation et par l'accroissement de l'assise citoyenne des associations de protection de l'environnement.

- **Etre des acteurs de l'apprentissage et de l'amélioration des connaissances**

Sur une action propre évoquée plus haut, mais aussi et surtout par un partenariat riche et varié avec les associations naturalistes de la région et les établissements d'enseignement supérieur et de la formation professionnelle continue. Par exemple auprès des étudiants, des lycées agricoles, des scolaires, du grand public, des professionnels.

## Pour atteindre ces objectifs, le plan d'actions quinquennal est décliné en 5 volets.

Comme pour bien gérer, il faut connaître, le premier volet est celui de la « **CONNAISSANCE** ». Base de l'action conservatoire, il est construit autour des démarches d'inventaire du patrimoine naturel. Il nécessite également une compréhension de la fonctionnalité des écosystèmes, incluant les activités humaines et le rôle de l'action publique. Cela exige dès lors des compétences très spécialisées et interdisciplinaires, que les CEN ont su développer et pérenniser. Ils les mettent à disposition des administrations, des gestionnaires, des étudiants et des enseignants. Les CEN ont cherché à développer toutes les synergies possibles avec l'ensemble des acteurs des réseaux dont ils font partie. Ils s'appuient notamment sur le tissu associatif local.

Les deux volets suivants « **PROTECTION et GESTION** » sont les axes originels, structurants des CEN. La plupart des actions relevant de ces deux volets sont fondées sur la maîtrise foncière et d'usage, sur la conduite d'actions démonstratives de gestion de sites et sur leurs suivis, s'appuyant sur la connaissance et l'expertise naturaliste.

Les démarches foncières, la gestion de sites et de manière générale, toutes les actions de préservation de la biodiversité ont lieu dans un territoire dont il convient de connaître les acteurs, l'histoire, les usages, les projets d'aménagement et de développement. Elles ne peuvent être durables que si elles bénéficient d'une compréhension, d'une acceptation et d'une participation sociale forte ; ce qui ne peut se construire que dans la durée.

L'action conservatoire, au travers de l'engagement des partenaires par la signature d'accords volontaires et la mutualisation de savoir-faire et d'expériences par la mise en réseau, est porteuse des valeurs de **l'intendance du territoire** qui facilitent l'intégration de la biodiversité et l'adoption de bonnes pratiques pour la conservation du patrimoine naturel. La **VALORISATION ET LA DYNAMIQUE DE RÉSEAU** constituent le quatrième volet du PAQ.

Enfin, les CEN inscrivent depuis toujours leurs actions et leurs démarches dans le contexte des politiques publiques en faveur de la biodiversité et du développement équilibré des territoires qu'ils contribuent à relayer et mettre en œuvre. L'**ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DES TERRITOIRES** constitue le cinquième volet de ce PAQ. Il mobilise des compétences spécifiques comme l'interdisciplinarité et la transversalité, l'expertise, la connaissance des acteurs et de leurs réseaux, et s'appuie sur une gouvernance originale associant les parties prenantes de la gestion des milieux naturels dont peuvent se prévaloir les CEN.

## 4. VOLET 1 – AMÉLIORER LA CONNAISSANCE

### 4.1. OBJECTIFS

**Développer et consolider la connaissance et l'expertise scientifique sur les espèces et les espaces naturels de la région pour orienter l'action conservatoire et l'action publique.**

La connaissance naturaliste, l'expertise scientifique et la capacité à mobiliser les savoirs sont un axe fort des CEN.

La connaissance naturaliste et son amélioration sont fondamentales pour orienter l'action conservatoire à deux niveaux :

- la sélection de sites d'intervention qui dépend des priorités de conservation et de restauration en termes d'habitats naturels et d'espèces ;
- l'élaboration du plan de gestion des sites d'intervention (Méthode CT88) et sa mise en œuvre qui mobilise la connaissance naturaliste pour définir des actions pertinentes.

Au-delà de nos sites, la connaissance de la biodiversité, de ses écosystèmes, de sa gestion est également nécessaire, tant pour l'efficacité de la conservation que pour orienter les politiques publiques.

Ces enjeux d'amélioration et valorisation de la connaissance sont au cœur du Défi collectif n°4 de la Stratégie régionale pour la Biodiversité d'Occitanie intitulé « *Mieux connaître, mieux partager pour mieux agir individuellement et collectivement* ». Ils contribuent également à la mise en œuvre des points 41, 52, 54 et 55 de la feuille de route Occitanie du PNB notamment pour ce qui concerne les PNA, le SINP, les ZNIEFF et les listes rouges.

### 4.2. ETAT D'AVANCEMENT

Forts de l'expertise de leurs membres, les CEN produisent beaucoup de données naturalistes sur des groupes taxonomiques extrêmement variés. Ces connaissances élémentaires sont rassemblées et mises à disposition de l'intérêt général. Ainsi, les CEN développent une base de connaissances naturalistes de plus de 1,2 millions de données « faune, flore, habitats naturels » ainsi que des indicateurs pour qualifier et hiérarchiser les états de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces. Ces données sont ainsi utilisables pour renseigner le SINP, auxquels les deux CEN adhèrent, et l'Observatoire régional de la Biodiversité, alimenter les politiques régionales, nationales (PNA, Listes rouges, SAP...) et européennes (Natura 2000), les actions de recherche conduites avec le MNHN ou les Universités notamment et pour renseigner l'INPN. C'est cette base de données, avec celles de partenaires notamment naturalistes, qui oriente l'action conservatoire en permettant d'identifier et de localiser les enjeux de biodiversité.

Que ce soit dans le cadre de grandes opérations comme le secrétariat scientifique de l'inventaire ZNIEFF, la co-administration avec les CBN aux côtés de l'Etat de la plateforme régionale SINP, la co-animation avec l'Opie du pôle Invertébrés du SINP et les inventaires de zones humides ou lors d'opérations plus ciblées, le CEN Occitanie et le CEN Ariège ont largement contribué à développer, structurer et diffuser la connaissance du patrimoine naturel régional.

Ils contribuent à l'amélioration des connaissances de la répartition et de l'écologie de nombreuses espèces de la faune, notamment, dans le cadre de plans nationaux et régionaux d'actions : Aigle de Bonelli, Naiades, Outarde canepetière, Butor étoilé, Laro-limicoles, Cistude d'Europe, Triton crêté, Desman des Pyrénées, Loutre d'Europe, Emyde lépreuse, Odonates, Chiroptères et Rhopalocères... ainsi que de la flore et de milieux naturels (ex. Characées, *Marsilea strigosa*, *Lythrum thesioides*, *Scorzonera parviflora*, vieilles forêts, mares temporaires...).

Ils contribuent également à la création de connaissance par un effort de publication scientifique et technique de qualité, tant sur les résultats de gestion que sur l'ensemble des disciplines de la conservation. La production scientifique réalisée dans le cadre du précédent plan quinquennal est jointe en annexe.

L'amélioration et l'harmonisation des protocoles de recueil de données pour en permettre une analyse statistique plus efficace sont systématiquement recherchées dans les programmes. Une attention particulière est donnée à la structuration du système d'information et à la mise en place d'outils de collecte et de traitement des données pour assurer l'utilisation durable et la valorisation des données.

Cette activité liée à la connaissance a toujours représenté un investissement important s'appuyant sur des compétences très spécialisées que les deux CEN ont eu le souci de développer, pérenniser et promouvoir, en interne et en mobilisant le réseau associatif naturaliste. Le CEN Occitanie et le CEN Ariège doivent poursuivre ces actions qui sont indispensables pour identifier les sites à préserver et définir des modes de gestion adéquats. Ils continueront à le faire en partenariat avec les nombreuses associations et institutions œuvrant dans ce domaine en lien avec les politiques publiques.

### 4.3. ACTIONS

**Réalisation, mobilisation et promotion des inventaires naturalistes par le montage et la participation à des projets communs d'atlas et de sciences participatives avec en point de mire l'organisation de rencontres naturalistes et la diffusion de cette connaissance :**

- coordination ou participation aux Atlas de la Biodiversité Communale à différentes échelles (Parcs, EPCI, Communes) ;
- poursuite des inventaires sur une part étendue du territoire régional, que ce soit sur les sites gérés et accompagnés, sur des écosystèmes patrimoniaux et les espèces remarquables associées (montagnes, milieux humides dont les lagunes et mares méditerranéennes, vieilles forêts, agroécosystèmes) ou sous pression (plaine et littoral) ;
- poursuite ou développement des inventaires, listes rouges et atlas sur les groupes faunistiques pour lesquels nous possédons une expertise reconnue et par la mobilisation des réseaux naturalistes : Chiroptères, Larolimicoles, Crave à bec rouge, Tourbières, Calotriton, Lépidoptères, Odonates, Loutre, Desman des Pyrénées, Naiades, Arachnides, Orthoptères, Aigle de Bonelli, Tortues, Triton crêté, nécrophages, Milan royal...
- hiérarchisation des enjeux de connaissances et identification des manques à l'échelle régionale notamment. Cette action nécessite également l'évaluation des hiérarchisations précédentes et de leur prise en compte opérationnelle.

**Poursuite et développement de programmes de recherche appliquée comme :**

- la contribution à l'INPN notamment à travers les recherches conduites sur la taxinomie (comme par exemple le partenariat avec le MNHN sur les Arachnides qui inclut description d'espèces ou ajouts à la Faune de France) ;
- les programmes sur la connectivité au sein des Trames vertes et bleues tels le projet POCTEFA « CONECTFOR », le Plan régional d'actions mare ou les inventaires de zones humides ou GREEN ;
- les études des changements globaux et notamment climatique tels que le programme de suivi et d'inventaire des Lacs d'altitude (GIS Lacs des Pyrénées), estives sentinelles ou l'étude « Sentinelles du climat » ;
- les partenariats de recherche action avec les laboratoires œuvrant pour la conservation avec en premier lieu le partenariat avec le laboratoire GEODE mais aussi avec ECOLAB, le CEFE, DYNAFOR... ;
- la participation en complémentarité aux programmes de connaissance portés par les CBN sur la flore, la fonge et les habitats (Floralab, Urbaflore, Plans régionaux, RESEDA-Flore...).

## Perfectionnement et professionnalisation de la gestion de l'information :

- concernant les méthodes et des protocoles au travers de la standardisation de la collecte de données et de la formation continue du personnel et des membres en matière d'expertise naturaliste telles que les protocoles de suivi MhéO, les protocoles standardisés STELI, STERF, POP... ;
- gestion et structuration des données et de la connaissance :
  - poursuite du catalogage, du développement et de l'accessibilité de la base de données du CEN (SICEN, GEONATURE...) basée sur des logiciels libres et de la saisie en ligne pour les membres et partenaires,
  - mutualisation de la connaissance et passerelles entre les bases de données - mise en œuvre de la plateforme croisant des informations sur le foncier (Safer, CdL, EPFR) et la biodiversité (SINP, ARB, INPN) par mise en contact de ces acteurs.

## 4.4. EVALUATION

**Indicateur 1** – Publications réalisées durant les 5 ans, en nombre et en qualité (articles, rapports, communication, plans de gestion...). Objectif cible de 40 publications par an.

**Indicateur 2** – Nombre de données naturalistes produites sur la période et mises à disposition. Objectif cible de 50 000 données inventoriées ou numérisées et mises à disposition par an.

## 5. VOLETS 2 ET 3 – PROTÉGER ET GÉRER

L’initiative et la méthode conservatoire en matière de préservation de sites et d’espèces s’appuie sur des diagnostics écologique, foncier et socio-économiques préalables, dont vont dépendre des priorités d’intervention. En fonction du patrimoine présent, du consentement des propriétaires et parties prenantes à conclure un accord de gestion, puis par l’élaboration d’un plan de gestion nous œuvrons pour maintenir voire améliorer la biodiversité.

Ce volet se décline en 2 grands axes :

- **protéger** par la négociation d’une acquisition, d’une convention de gestion, d’un bail emphytéotique et/ou d’une mesure de protection le cas échéant ;
- **gérer** avec l’élaboration du plan de gestion et sa mise en œuvre sur chaque site, avec son suivi et son évaluation.

Il contribue pleinement à la mise en œuvre du Défi collectif n°2 de la Stratégie régionale pour la biodiversité d’Occitanie, intitulé « *Renforcer la résilience des écosystèmes et des territoires, dans un contexte de changement climatique* », et concourt au Défi n° 3 intitulé « *Réussir le zéro artificialisation nette à l’échelle régionale* ». Il contribue aux actions 10 et 13 sur le thème de la lutte contre l’artificialisation et aux actions 23 à 25 relatives à l’agroécologie de la feuille de route Occitanie du plan national de la biodiversité.

### 5.1. A – PROTÉGER

#### 5.1.1. Objectifs

**Préservation durable des espaces naturels et semi-naturels de la région s’appuyant sur la maîtrise foncière et d’usage de sites.**

La négociation d’accords volontaires avec des personnes publiques et/ou privées, morales et/ou individuelles pour gérer des sites en faveur de la biodiversité, fondement de **l’intendance du territoire**, est au cœur de ce volet qui structure l’ensemble de l’action conservatoire. Les sites maîtrisés et gérés par les CEN ont vocation à intégrer le réseau des aires protégées de la région.

#### 5.1.2. Etat d’avancement

Le CEN Occitanie et le CEN Ariège interviennent pour la protection des milieux naturels, selon trois modalités :

- l’acquisition de sites et la mise en œuvre de mesures de protection adaptées ;
- la signature de conventions, baux, obligations réelles environnementales et contrats leur attribuant la maîtrise d’usage aux CEN ;
- l’accompagnement d’opérateurs fonciers et de gestionnaires pour orienter leurs acquisitions foncières et la protection de sites.

Les CEN déploient ces outils en priorisant certains types de milieux, habitats d’espèces ou secteurs sous pressions.

Pour les acquisitions en particulier, sont préférentiellement recherchés les habitats sis en zones humides tel que prévu à l’article L213-8-2 du code de l’environnement ; les forêts à haute valeur naturelle, qu’il s’agisse de vieilles forêts ou de forêts matures ou anciennes ; les pelouses sèches riches en espèces sténoèces et les zones de karst ; les mares temporaires méditerranéennes ; les prairies de fauche. Les habitats d’espèces pour lesquels les CEN portent une grande responsabilité (exemple des Plans régionaux d’actions par

exemple) sont également priorités. Les sites cumulant ces différents enjeux, exemple des forêts alluviales ou de ripisylves, sont bien entendu retenus.

Les zones littorales, prioritaires en termes de conservation, ne sont concernées qu'en subsidiarité de l'action du conservatoire du littoral avec qui le CEN Occitanie doit travailler en synergie.

Enfin, les secteurs les plus sous pression, d'urbanisation, de culture intensive ou d'artificialisation par exemple, sont aussi prospectés pour que les refuges d'espèces sauvages ou d'habitats naturels soient sanctuarisés.

Le CEN Occitanie et le CEN Ariège sont propriétaires ou signataires de conventions de partenariat de gestion sur près de 32 000 ha, avec des propriétaires publics ou privés. Ils comptent renforcer ce réseau de sites, en priorisant l'acquisition pour les enjeux prioritaires. Dans une volonté de travail en coopération et d'efficacité, l'ensemble des outils de maîtrise foncière est déployé de façon à s'adapter aux différents contextes.

Ils s'appuient de manière privilégiée sur :

- Les fonds de dotation régional et national créés pour recevoir des dons et legs et apporter des moyens pour sécuriser le foncier et mieux conduire ce volet. De plus, le Décret n° 2012-440 du 2 avril 2012 garantit la pérennité des terrains acquis avec l'aide de fonds publics, par des associations agréées au titre de la protection de l'environnement.
- Le ressort du concept d'intendance du territoire permettant d'associer de manière active, les propriétaires publics et privés à la conservation de la biodiversité, en s'appuyant sur des logiques d'attachement et d'intérêt à leur patrimoine naturel.

Les opérations de maîtrise foncières passent par une phase de concertation et d'information à chaque fois que possible avec les autres opérateurs fonciers que sont la Safer, le Conservatoire du Littoral, les Départements au titre de la politique ENS et les Etablissements publics fonciers locaux. Le CEN Occitanie et le CEN Ariège accompagnent en effet des Départements ou des collectivités locales ainsi que le Conservatoire du Littoral pour orienter leurs opérations d'acquisition foncière, de gestion et de protection sur des sites à forts enjeux.

Les CEN d'Occitanie sont gestionnaires, seuls ou en cogestion de plusieurs espaces protégés au sens de la SAP. Il s'agit des réserves naturelles régionales du massif du Saint-Barthélemy (09), des gorges du Gardon (30) et la Réserve naturelle nationale de l'Estagnol (34) qui représentent près de 1 100 ha gérés.

Les CEN sont également propriétaires ou gestionnaires de sites sis en Natura 2000 (plus de 7 000 ha), d'Espaces naturels sensibles et d'arrêtés de protection de biotope en particulier sur les départements de l'Hérault, de l'Aude, du Gard, de la Lozère, des Pyrénées-Orientales, de la Haute-Garonne, du Tarn et du Tarn-et-Garonne. Ils coopèrent avec le Conservatoire du Littoral pour la gestion de plusieurs de ses propriétés littorales sur 3 350 ha répartis sur sept sites naturels protégés et peuvent assurer, sous la supervision de la Région, une assistance technique et scientifique auprès des porteurs de RNR ainsi qu'auprès des syndicats mixtes des parcs naturels régionaux et aux structures de préfiguration de PNR.

### 5.1.3. Actions

#### Acquisition de sites et signature de conventions de gestion

- Actualisation et finalisation, en concertation avec nos partenaires, d'une stratégie d'intervention foncière (type de milieux, espèces, zonages d'intervention...) affichant un principe de complémentarité avec les principaux opérateurs fonciers des espaces naturels et agricoles : Départements et autres collectivités territoriales (et leurs EPF) et Conservatoire du Littoral et se fondant sur un partenariat fort avec la Safer.

- Consolidation de la méthode d'intervention :
  - développement de l'animation et de la veille foncière qui passe par plus d'échanges en amont des projets avec la Safer et les Départements, sur des sites à enjeux prioritaires (liens avec le plan national zones humides, SAP, SrB, TVB, PNA, cessions et gestion de terrains militaires...),
  - mobilisation des moyens d'acquisition (Agences de l'Eau au titre des zones humides, Départements au titre des ENS, Région au titre du plan arbre, Mécénat...).
- Mise en œuvre de la stratégie et de la méthode d'intervention :
  - acquisition de sites principalement pour le compte des CEN, des Fonds de dotation régional ou national ou fondation qui s'y substituerait,
  - signature de baux, d'Obligations Réelles Environnementales, de conventions de gestion et renouvellement de celles en cours.

### Protection de sites et gestion d'aires protégées

Dans le cadre du présent plan d'action, l'ambition est de maintenir cette implication décrite dans l'état des lieux et de l'élargir en :

- confortant le partenariat avec la Frênette, gestionnaire de la RNR d'Aulon (65), pour en assurer la conservation ;
- collaborant à l'émergence, puis au comité consultatif de gestion, de la RNN souterraine d'Ariège (09), sous la maîtrise d'ouvrage de l'Etat et du PNR des Pyrénées Ariégeoises;
- candidatant à la conservation de la RNN du TM 71 (11) en partenariat avec les spéléologues notamment (comité de spéléologie régional et de l'Aude);
- développant les classements en Espaces naturels sensibles dans les départements les plus dynamiques sur cette politique ;
- sollicitant la mise en protection de sites par la prise d'arrêtés préfectoraux (APPB, APPG, APPHN) concourant à la SAP ;
- initiant la demande de classement en Réserve de la forêt d'Arbas (31) ;
- poursuivant les réflexions/les démarches en vue de la protection de nouvelles réserves ;
- contribuant aux préfigurations de RNR ou de PNR sur le territoire d'Occitanie, et intervenant en appui aux gestionnaires de RNR et PNR existants si nécessaire ;
- formalisant une stratégie de garderie et surveillance des sites gérés par les deux CEN et poursuivant la structuration du pôle garderie doté actuellement de 4 gardes du littoral du Gard et de l'Hérault (étangs Palavasiens, de Thau et du Grau du Roi) et 4 gardes réserves (Gorges du Gardon (30), Saint-Barthélemy (09), Estagnol (34), Aulon (65)...). Cette stratégie doit permettre de fixer les missions des CEN de police de la nature dans et hors les aires protégées et les relations avec les autorités (OFB, Gendarmerie...) notamment.

#### 5.1.4. Evaluations

**Indicateur 1** – Nombre d'acquisitions, mention faite du nombre d'hectares, lieu et milieux naturels dominant. Objectif cible de 4 acquisitions par an, pour une superficie de 300 ha sur les 5 années.

**Indicateur 2** – Nombre de conventions de gestions ou autre outil de maîtrise foncière avec mentions du lieu et des milieux naturels dominants. Objectif cible de 5 conventions par an signées pour une cible de 1 500 ha supplémentaire sur la durée du PAQ.

**Indicateur 3** – Nombre d'hectares sis en protection réglementaires gérés avec mentions de lieu, de milieux naturels dominant et du type de protection (RNR, APPB...).

**Indicateur 4** – Rapport d'activité thématique.

**Indicateur 5** – Actualisation de la stratégie d'intervention foncière des CEN d'Occitanie.

## 5.2. B – GERER

### 5.2.1. Objectifs

**Mettre en œuvre et promouvoir une gestion écologique, pérenne, démonstrative et exemplaire des espaces naturels de la région et développer l'implication citoyenne.**

Il s'agit de déployer une stratégie opérationnelle quant aux modalités de gestion de site et partenariale avec les propriétaires publics et privés de sites à enjeux écologiques, que les CEN sont en mesure d'accompagner. Les CEN ont une approche globale de la gestion de sites intégrant l'ensemble des composantes environnementale, sociologique et économique et tous les usages, agricoles, de loisirs... L'implication de bénévoles dans la gestion renforce l'engagement social en faveur de la biodiversité.

### 5.2.2. Etat d'avancement

Sur les sites dont ils ont la maîtrise d'usage, le CEN Occitanie et le CEN Ariège mettent en œuvre une gestion écologique décrite dans un plan de gestion, eux-mêmes réalisés selon la méthode du CT88. Cela concerne environ 32 000 ha à la date de dépose (la liste et la cartographie des sites d'intervention des deux CEN est sise en annexe).

La gestion peut être passive (simple suivi), les CEN ne sont pas systématiquement interventionnistes. Ils utilisent différents moyens pour gérer les sites dont ils ont la maîtrise d'usage :

- la gestion en régie grâce à une équipe technique composée de 10 personnes ; elle est dotée de petit matériel pour des travaux légers de restauration et d'entretien. Elle est souvent associée à des chantiers de bénévoles. Ils disposent également d'un cheptel de 55 vaches Highlands et 13 chevaux camarguais dédié à la gestion de zones humides et sont habilités à faire de la traction animale (chevaux) ;
- la gestion agro-pastorale pour l'entretien par la mise à disposition des terrains à des agriculteurs locaux ;
- la gestion agro-pastorale, voire la restauration, par les gestionnaires directs (exploitants agricoles le plus souvent) ;
- la gestion en sous-traitance confiée à des entreprises locales de travaux forestiers ou agricoles voire de terrassement pour les travaux les plus lourds.

La plupart des travaux porte sur l'entretien ou la restauration de milieux ouverts et de zones humides. La reconquête de la biodiversité est un axe fort de l'action des CEN, complémentaire de la conservation des habitats naturels, qui concentre l'essentiel des travaux lourds.

La gestion en régie mobilise souvent des bénévoles, des formations de lycées agricoles, des associations partenaires et des entreprises d'insertion professionnelle dans le cadre de chantiers organisés. Une quarantaine de chantiers de bénévoles sont organisés chaque année. Chaque fois que les conditions le permettent, les sites sont donnés en gestion à des agriculteurs. Les deux CEN travaillent ainsi avec plus de 200 agriculteurs.

En Lozère et en Ariège, les CEN sont animateurs de cellules d'assistance technique aux zones humides. Au travers de visites conseils, de la signature de conventions de gestion et de la mise en œuvre de travaux de restauration et d'entretien, ils contribuent chaque année à préserver la biodiversité et la fonctionnalité de plusieurs centaines d'hectares de zones humides en tête de bassin. Ces CATZH apportent un conseil technique ou de la sensibilisation aux propriétaires, aident les structures GEMAPI dans la prise en compte et la hiérarchisation des interventions à mener sur ces zones et pour réaliser des suivis protocolés Mhéo. Les CATZH participent de la mise en réseau des gestionnaires, favorisant ainsi le partage d'expériences, et l'échanges, tout en produisant du lien social.

Par ailleurs, le CEN Occitanie assure un appui scientifique et technique à la gestion auprès du CdL et ses gestionnaires, et de certains Départements sur les espaces naturels sensibles. Il est présent en accompagnement d'opérateurs Natura 2000 pour l'actualisation des Documents d'objectifs et la mise en œuvre des projets agro-environnementaux par des diagnostics préalables à la contractualisation et le suivi des mesures contractualisées. Il intervient également pour faciliter la mise en œuvre d'une gestion agroécologique de territoires agricoles auprès d'organisations agricoles (vigne, arboriculture, maraîchage).

Les CEN gèrent pour le compte du Ministère de la Défense et en partenariat avec la DREAL et l'OFB plus de 10 000 ha de terrains militaires identifiés dans les SRCE comme cœur de biodiversité.

Des plans de gestion sont réalisés sur la quasi-totalité des sites d'intervention. Ils sont soumis à validation du conseil scientifique des CEN et sont évalués périodiquement en fonction des financements disponibles.

Les CEN sont par ailleurs opérateurs de mesures compensatoires environnementales depuis 1994. Cette activité est très encadrée au point de vue réglementaire et éthique cf. ci-dessous. Selon leurs statuts, ils peuvent accompagner les porteurs de projets dans la mise en œuvre des mesures compensatoires qui seront prescrites par arrêté préfectoral de dérogation aux interdictions relatives aux espèces de faune et flore sauvages protégées et au titre de la loi sur l'eau, dans le cadre de projets d'aménagement, d'infrastructure et d'équipements. Dans ce contexte, ils agissent en tant que chargés de missions de service public. Cela signifie qu'ils s'imposent des conditions et des cadres d'intervention leur permettant de rester en dehors du champ concurrentiel. Cela passe par une restriction des actions possibles pour un CEN, l'obligation déontologique de respect des avis scientifiques et sur les relations contractuelles par une priorisation forte sur les contrats de coopération et de recherche-développement. Les mesures de compensation réalisées dans le secteur concurrentiel ne le seront qu'en dernier recours et pour des sites importants.

Ainsi, les CEN s'impliquent dans le portage de mesures compensatoires, sur toutes les étapes de leur mise en œuvre : depuis la recherche de foncier et sa sécurisation, la restauration des terrains et leur gestion à long terme, le suivi écologique et l'évaluation de l'efficacité des mesures, le reporting auprès des services de l'État. Ils veillent à l'intégration socio-économique de la mesure compensatoire dans le territoire en recherchant notamment l'implication des acteurs locaux dans sa mise en œuvre. Ils interviennent pour cela de manière privilégiée en collaboration avec leurs partenaires : la Safer, les Chambres d'Agriculture (30, 66, 34...) et les associations naturalistes (CO-Gard, GOR, LPO...). Ils portent des mesures compensatoires sur plus de 3 000 ha, sur des milieux variés : milieux ouverts agricoles, garrigues, zones humides, milieux forestiers..., ce qui en fait un des acteurs majeurs en région.

Il est à noter que le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, dans un rapport de septembre 2017 élaboré par le Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable, reconnaît l'efficacité des CEN dans la sécurisation du foncier acquis et recommande de s'appuyer sur leur action de maîtrise foncière pour pérenniser les actions de préservation et de gestion des milieux naturels, en particulier pour la mise en œuvre des mesures compensatoires environnementales.

Leur action s'inscrit dans le cadre de la doctrine nationale « Eviter-Réduire-Compenser » (ERC), renforcée par la loi de reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages d'août 2016, qui précise les principes pour atteindre les objectifs d'absence de perte nette écologique voire de gain écologique : recherche de proximité fonctionnelle du site impacté, d'équivalence écologique (à la fois quantitative et qualitative) et fonctionnelle, d'additionnalité (aux politiques publiques existantes et autres actions du territoire), de pérennité des mesures, de faisabilité des mesures, d'efficacité des mesures, d'évaluation de l'efficacité des mesures (les mesures doivent être mesurables), les mesures compensatoires font appel à des actions de réhabilitation, de restauration et/ou de création de milieux.

Enfin, les CEN s'attachent à tout faire pour pérenniser les mesures de conservation au-delà des obligations réglementaires (ORE, rétrocessions...) et au respect de la charte ERC du réseau des CEN dont sa doctrine interne. Ces points sont précisés dans l'encadré ci-dessous.

### En déclinaison de la charte ERC des conservatoires d'espaces naturels

[https://reseau-cen.org/sites/default/files/fichiers/conservatoire\\_charte\\_4volets.pdf](https://reseau-cen.org/sites/default/files/fichiers/conservatoire_charte_4volets.pdf)

#### Lors de l'élaboration des études d'impact :

##### Les Conservatoires peuvent :

- fournir pour un usage exclusif les données publiques dont ils disposent afin de favoriser la prise en compte du patrimoine naturel présent, dans la mesure où le temps de la formalisation des données n'est pas trop important, et où les sollicitations ne sont pas trop nombreuses ;
- fournir des exemples de gestion ou de restauration de milieux naturels ou d'habitats d'espèces ;
- fournir la liste, la nature, le statut de préservation et la localisation des sites d'intervention du Conservatoire ;
- informer du contexte et des mouvements fonciers lorsque ceux-ci leur sont connus ;
- donner un avis sur le projet ;
- s'engager sur la réalisation de telles ou telles mesures compensatoires.

##### Les Conservatoires ne peuvent pas :

- contribuer à l'évaluation de l'impact résiduel et au dimensionnement des mesures compensatoires et se placer en position d'être juge et partie ;
- évaluer les projets.

#### Lors de la mise en œuvre des mesures compensatoires :

##### Les Conservatoires peuvent :

- assurer la gestion durable des sites maîtrisés durablement dans le cadre des mesures compensatoires, par voie contractuelle, y compris au-delà des obligations légales imposées aux pétitionnaires ;
- suivre les mesures d'études, de gestion ou d'entretien des sites maîtrisés prévues dans le cadre des mesures compensatoires toujours par voie contractuelle, dans la mesure où une protection pérenne et une gestion adaptée de ces sites sont prévues dans le cadre de ces mesures compensatoires ;
- accueillir sur leurs sites d'interventions bénéficiant d'un cadre contractuel des mesures d'études, de suivis scientifiques, d'entretiens, de restauration, ou de renforcement de populations d'espèces prévues dans le cadre des mesures compensatoires, toujours après accord des propriétaires ;
- faire de l'animation foncière ou contractuelle pour la préservation, la restauration ou la gestion de sites naturels.

##### Les Conservatoires ne peuvent pas :

- s'investir sur des mesures de compensations ayant reçu des avis scientifiques négatifs lors des consultations obligatoires, en particulier du CNPN et des CSRPN, pour des motifs de prise en compte insuffisante des incidences.  
Les CEN d'Occitanie restent libres de leur décision quant à leur participation à certaines mesures compensatoires proposées, conformément à ce qui précède.

**La Fédération des conservatoires d'espaces naturels, comme les CEN *via* leurs fonds de dotation, peut recevoir en dons les terrains qui pourraient être acquis dans le cadre de mesures compensatoires issues de fonds privés.**

### 5.2.3. Actions

#### Déploiement d'une stratégie opérationnelle et partenariale en faveur de la gestion des milieux naturels

- Gestion des sites dont le CEN Occitanie et le CEN Ariège détiennent la maîtrise foncière ou d'usage :
  - élaboration, évaluation des documents de gestion et validation par le conseil scientifique ;
  - systématisation de la planification annuelle de la mise en œuvre de la gestion, en assurer le suivi et la coordination ;
  - consolidation des compétences et pérennisation des moyens techniques ;
  - consolidation des moyens financiers pour la gestion (fonctionnement et investissement) : fonds publics, mesures compensatoires, mécénat ;
  - augmentation des nombres et surfaces des sites gérés ;
  - installation de conservateurs bénévoles sur certains sites gérés, avec des documents d'accompagnement (charte, règlement, convention, fiches de sites...).
- Poursuite et amplification de l'accompagnement d'autres acteurs dans la gestion de leurs sites. Les sites du Conservatoire du littoral, les Espaces Naturels sensibles des Départements, les sites des collectivités, les terrains militaires et les surfaces pastorales sont prioritaires ainsi que les actions concernant :
  - Les zones humides (Sagne 48, contrat territorial Haut Allier, CATZH en Ariège, Pôle-relais lagunes méditerranéennes) avec la pérennisation de services d'aides à la gestion dans les bassins Adour-Garonne et Loire Bretagne ; initiation d'un service en Rhône Méditerranée ;
  - L'agri-environnement (viticulture, polycultures et agro-pastoralisme, accompagnement MAEC, les sites Natura 2000, AgroEcoPôle du domaine de Mirabeau) ; impulsion d'une cellule d'assistance éco-pastorale ;
  - La réalisation pour le compte de tiers de plans de gestions ou travaux de gestion.
- Innovations, capitalisation et transfert de références sur des thématiques prioritaires (milieux ouverts, zones humides, vieilles forêts, gestion conservatoire et agri environnement) :
  - dépose d'un projet LIFE Biodiversité sur la gestion des espaces naturels qui inclut des actions innovantes d'agroécologie, une méthode de plans de gestion multi-sites et la gestion de plusieurs milliers d'hectares d'espaces naturels. Les partenaires sont SOLAGRO, Terre de Liens, la FCEN, le CBN PMP ;
  - dépôt d'un projet de LIFE changement climatique sur les Tourbières et forêts alluviales. Les partenaires étant le réseau des CATZH, la Safer et l'AEAG ;
  - participations à des programmes de conservation et de promotion des services écosystémiques notamment dans les agrosystèmes portés par des structures partenaires telles que le Erasmus+ Resifarms, Réseau HVN Links ;
  - poursuite de l'investissement sur les volets biodiversité et eau des démarches de qualité auprès des organisations agricoles ;
  - capitalisation des expériences de services d'aide à la gestion sur les zones humides et des mares (PRAM, Mares à tritons dans le Gard...) ;
- Participation à la création d'une cellule d'assistance « Milieux ouverts » régionale sur le principe des CATZH et CREZH.

#### Consolidation et élargissement de l'action des CEN sur les mesures compensatoires

- Formalisation d'une doctrine interne ERC, en déclinaison de la doctrine nationale de réseau.
- Programmes de compensation environnementale comprenant la sécurisation du foncier par l'acquisition de la propriété, le classement de parcelles ou des mesures contractuelles (Emphytéoses, ORE) et la mise en œuvre et le suivi de la gestion opérationnelle de sites compensatoires.
- Réalisation, ponctuellement, de mesures de suivi faune/flore et d'assistance à maîtrise d'œuvre.
- Participation à l'amélioration de la démarche Eviter, Réduire, Compenser, Suivre et Accompagner par des retours d'expérience et apports à la réflexion (CRERCO, préfiguration d'un opérateur régional de compensation, Compensation agricole et forestière, programmes de recherche, formations...).

#### 5.2.4. Evaluation

Propositions d'indicateurs :

**Indicateur 1** – Nombre de sites et d'hectares gérés en plus (par rapport au bilan initial) sur la période du PAQ.

**Indicateur 2** – Nombre de sites et d'hectares de mesures de compensation.

**Indicateur 3** – Nombre et surfaces des conseils et assistance fournies.

**Indicateur 4** – Nombre de projets déposés et conduits.

**Indicateur 5** – Nombre de plans de gestions réalisés et validés.

**Indicateur 6** – Mise en place d'une méthode d'évaluation qualitative de la gestion entreprise sur la durée du PAQ.

## 6. VOLET 4 – VALORISER, FORMER ET SENSIBILISER, CONFORTER LES DYNAMIQUES DE RESEAUX

### 6.1. OBJECTIFS

**Développer l'assise citoyenne des CEN d'Occitanie pour les inscrire dans une démarche basée sur l'échange et ancrée dans leur territoire.**

Conformément à la charte du réseau des Conservatoires d'espaces naturels, les CEN d'Occitanie œuvrent à développer les adhésions et le bénévolat des habitants de leurs territoires d'intervention afin de garantir une bonne appropriation locale des enjeux rendant pérenne l'action des conservatoires. Développer cette assise citoyenne c'est assurer un bon fonctionnement dans le temps des CEN mais c'est aussi permettre à la population d'œuvrer concrètement à la préservation de la biodiversité. Cette implication peut passer par des chantiers nature, des inventaires participatifs ou devenir conservateur bénévole d'un site.

**Promouvoir l'action conservatoire, en la fondant sur les valeurs de l'intendance du territoire, en construire l'image avec nos partenaires et diffuser ces messages.**

L'intendance du territoire est une stratégie fondée sur l'engagement social des propriétaires et des usagers en faveur de la protection de la nature, au travers de la signature d'accords volontaires avec des organismes gestionnaires d'espaces naturels comme les CEN, de manière à maintenir en bon état de conservation les milieux naturels et les paysages. Elle est au cœur de l'action conservatoire. Aux valeurs qu'elle porte sont associés les termes de prendre soin, respecter, partager, responsabilité, confiance, volonté, engagement, implication. Ces principes font de l'intendance du territoire une stratégie innovante et utile pour conserver en bon état, grâce à l'implication des personnes concernées, les espèces et les ressources naturelles d'un territoire. L'objectif est d'en faire la promotion pour assurer un usage responsable du territoire et de ses ressources. Les CEN souhaitent plus largement s'inscrire et contribuer aux réflexions sur la conservation de la nature et sur l'évolution des politiques publiques.

Parmi les 5 défis de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité, le défi n°4 est intitulé « *Mieux connaître, mieux partager pour mieux agir individuellement et collectivement* ». Les fiches actions 4.5 « *Sensibiliser et former les acteurs de l'aménagement pour la prise en compte de la biodiversité* » et 4.6 « *Faire des citoyens d'Occitanie des acteurs majeurs de la préservation de la biodiversité* » confortent les enjeux de ce 4<sup>ème</sup> volet consacré à la valorisation de l'action conservatoire, la sensibilisation, la formation des publics et la participation aux dynamiques de réseaux. Celui-ci s'inscrit aussi dans l'axe 5 de la feuille de route du PNB : connaître, éduquer, former (actions 61 et 62).

La stratégie régionale pour l'essor de l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) en Occitanie reconnaît que l'éducation à l'environnement et au développement durable est une dimension essentielle pour réussir la transition écologique. La réussite de cette transition écologique implique un véritable changement de modèle de société, passe par la mobilisation de tous, aussi bien à leur propre niveau qu'en interaction et en synergie avec les autres acteurs d'un territoire, d'un projet ou d'un secteur. Une étape préalable passe par des actions d'éducation, de formation et de sensibilisation. Chacun, mis en capacité d'agir, contribuera aux enjeux (économie durable, cohésion sociale, préservation de la biodiversité et des ressources) de manière transversale. La construction d'une culture de la pédagogie par l'action permettra de s'adapter aux changements et transformations inhérents à la transition écologique.

Pour atteindre ces objectifs et contribuer ainsi aux changements de comportements durables, individuels et collectifs de la transition écologique, il est nécessaire de mettre en œuvre des actions de sensibilisation et de formation de tous les publics régionaux dans le cadre d'accompagnements et de processus pédagogiques de long terme (créant et accroissant une prise de conscience de chaque public ciblé).

Les Conservatoires se sont dotés d'une politique de communication et de valorisation découlant de l'expérience acquise par le CEN Ariège – labellisé CPIE – en matière d'éducation à l'environnement. Pour le reste de la région, les CEN mènent des actions propres ou s'appuient sur le GRAINE et le réseau des CPIE.

Pour améliorer la compréhension des enjeux environnementaux à l'échelle de la Région et rendre la population actrice de sa découverte en privilégiant les techniques participatives et en mobilisant son « pouvoir d'agir », il s'agit ici de déployer en partenariat avec d'autres réseaux des projets sur la découverte active des milieux et des espèces d'Occitanie. Les thématiques du changement climatique et ses effets sur la biodiversité et les espèces patrimoniales, des risques naturels majeurs de ce changement (inondation, incendie, éboulement, sécheresse...), de l'accompagnement de démarches d'éco-responsabilité et le développement des projets autour de la Santé-Environnement et la promotion des solutions fondées sur la nature sont à privilégier. Cet objectif, largement développé par le CEN Ariège, doit s'appuyer notamment sur les outils numériques et mettre en avant les sciences et chantiers participatifs, l'accompagnement des établissements scolaires, des structures d'accueil des jeunes et les collectivités locales.

Les objectifs opérationnels sont les suivants :

- l'implication de la population locale dans la préservation de sites naturels, la sensibilisation des acteurs du territoire aux enjeux de préservation ;
- l'amélioration de la compréhension des enjeux liés à la préservation de la biodiversité ;
- la diffusion des connaissances acquises et la valorisation des données techniques et scientifiques auprès de naturalistes et leur vulgarisation auprès des non-initiés ;
- la sensibilisation du grand public à la richesse et aux enjeux des milieux naturels et des espèces d'Occitanie ;
- la mobilisation et l'implication dans les réseaux ;
- la participation à des séminaires scientifiques et techniques sur la conservation et au processus d'élaboration de la nouvelle politique agricole commune en témoignant de l'expérience des CEN.

## 6.2. ETAT D'AVANCEMENT

L'éducation à l'environnement, la vulgarisation et la formation à destination des adhérents mais aussi des publics universitaires, scolaires ou urbains et professionnels (gestionnaires, collectivités, services de l'Etat, élèves, entrepreneurs...), est un axe d'amélioration que cherche à développer le CEN Occitanie.

Cette volonté doit être compatible avec le choix assumé que les CEN ne cherchent pas à accueillir le maximum de public sur les sites gérés. Ils définissent les vocations du site en fonction des enjeux et cherchent plutôt à en maîtriser la fréquentation. Cette approche implique le contrôle de la communication et de la valorisation sur certains sites de manière à ne pas se laisser dépasser par une fréquentation qui contribuerait à les dégrader.

Actuellement plusieurs actions complémentaires sont mises en place au sein des CEN d'Occitanie :

- la mise en place de chantiers nature, de projets de sciences participatives et de valorisation du bénévolat auprès des adhérents des CEN.
- l'élaboration et la diffusion de rapports annuels d'activités, l'édition d'une lettre et de dossiers thématiques à destination des membres et partenaires, paraissant régulièrement.
- des supports de communication (plaquettes, diaporamas, films) sont assez systématiquement réalisés pour les actions. Certains programmes comme les LIFE, les plans nationaux d'actions ou les principaux programmes de conservation bénéficient d'un volet communication qui leur est propre, avec édition de lettres, de plaquettes et de documents techniques. Des séminaires et colloques sont organisés à intervalles réguliers et donnent lieu à la publication d'actes.

- les CEN animent et/ou participent à la plupart des grands évènements annuels de la biodiversité au niveau régional :

- journées mondiales des zones humides (février) ;
- fréquence grenouilles (de février à mai) ;
- fête de la nature (mai) ;
- nuit de la chauve-souris (Aout)
- fête des mares
- journées européennes du patrimoine (septembre) ;
- chantiers d'automne (d'octobre à décembre).

Des articles de presse, communication plus régulière sur des sujets définis, sont publiés à l'occasion de la restitution des programmes, en plus des manifestations ci-énumérées.

Le CEN Occitanie développe des partenariats avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP 34) ainsi qu'avec des Directions territoriales de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), pour l'accueil sur les sites en gestion de personnes en difficultés, pour des travaux d'intérêt général, des stages de citoyenneté.

Le CEN Ariège développe en particulier des programmes de sensibilisation à l'environnement à destination du public jeune et des programmes d'animation tout public et adhérents, contribue à des démarches de sciences participatives, intervient dans des modules universitaires sur la gestion concertée, le tourisme durable et les jeux d'acteurs liés au territoire, élabore des outils pédagogiques, expositions, mallettes pédagogiques et posters, anime un centre de ressource. S'appuyant sur des approches complémentaires : sensorielles, ludiques, imaginaires, artistiques et scientifiques, les projets privilégient la découverte sur le terrain et la participation active. Le CEN Ariège cherche à déployer ses actions en ouvrant sur de nouvelles thématiques et en diversifiant ses publics, tout en améliorant le pouvoir d'agir de chacun et en renforçant le partenariat et les projets avec les acteurs socio-économiques et élus autour des services rendus par la nature.

Les deux CEN sont très impliqués dans l'animation de réseaux de gestionnaires, de naturalistes et thématiques, notamment le Pôle-relais lagunes méditerranéennes, les CATZH en Ariège et en Lozère, l'Union d'associations naturalistes d'Occitanie OC'Nat.

Ils participent aux actions du réseau des Conservatoires : conférences techniques, séminaires et congrès (cinq rencontres nationales accueillies depuis quinze ans) et répondent toujours positivement aux projets rassemblant d'autres CEN à l'échelle interrégionale voire européenne, en particulier dans le cadre de grands programmes tels que Plan Loire, Plan Rhône et en relation avec les politiques de massifs (Massif Central et Pyrénées). De cette manière, ils contribuent à la cohérence et à la lisibilité du réseau national des CEN.

Enfin, ils entretiennent des relations partenariales privilégiées avec des organismes d'enseignement et de recherche se traduisant par le montage de projets communs, l'accueil de stagiaires, l'organisation de formations, l'actualisation de nos connaissances, l'accueil de doctorants CIFRE...

### **6.3. ACTIONS**

#### **Consolidation de l'implication citoyenne dans la gestion et la veille environnementale des sites**

- Poursuite du développement de l'assise citoyenne en misant sur la vitalité de la vie associative des CEN, en développant le réseau de conservateurs bénévoles et en valorisant le bénévolat.
- Élaboration d'une stratégie de sensibilisation et de communication avec nos partenaires.
- Poursuite et amélioration des outils de communication.
- Participation active aux manifestations locales et nationales.

## Développement de l'intégration territoriale et locale

- Etre au plus près des acteurs et des contextes territoriaux :
  - développer des antennes départementales ou territoriales ;
  - organiser des manifestations de communication ou artistiques pour toucher d'autres publics sur les sites CEN (exemple de la Galerie Ephémère).
  - contribuer au développement de vitrines de sites comme par exemple : valorisation de la Maison de la RNR des Gorges du Gardon, création d'une maison de la RNR du massif de St Barthelemy, soutenir le projet de mise en valeur du site des Salines de Villeneuve comme lieu d'interprétation et de ressources sur l'eau et la gestion des zones humides littorales, AgroEcoPôle du domaine de Mirabeau.
- Associer les usagers et voisins de nos sites au sein de comités de gestion.

## Sensibilisation et formation des acteurs du territoire et du public pour l'intégration de la biodiversité

- Produire des contributions scientifiques et techniques, former – informer (rédaction d'articles, contributions dans des ouvrages naturalistes, organiser des formations – actions...) en s'appuyant sur les compétences internes, les partenariats avec des scientifiques et les réseaux existants d'Education à l'Environnement et au Développement durable.
- Organiser, animer des évènements (Journée mondiale des zones humides, fête de la nature, de la biodiversité, journées européennes du patrimoine, semaine de l'intendance du territoire, Fréquence grenouille, Chantiers d'automne...), des démarches de sciences participatives et citoyennes.
- Organiser, animer et promouvoir des actions de sensibilisation innovantes telles que Projet Biodiversité et paysages sonores d'Ariège, Act' for the Outdoors...
- Organiser des formations et des animations à destination des opérateurs privés et publics dans le cadre de leurs manifestations annuelles.
- Développer les animations à destination des publics jeunes et adultes.
- Elaborer des outils et supports pédagogiques/vulgarisation adaptés aux enjeux et aux publics professionnels et collectivités.
- Participer à l'insertion sociale notamment par l'accueil de personnes en difficultés (situation de handicap, TIG).
- Consolidation des partenariats avec les organismes d'enseignement et de formation professionnelle continue pour la transmission des savoirs :
  - Renouvellement des conventions avec les organismes d'enseignement (Fac de Sciences des Montpellier, BTS GPN de Montpellier...), en susciter de nouvelles.
  - Poursuite de l'organisation de formations-actions naturalistes, à l'écologie, l'agroécologie (ex. projet Colibri, programme formation OFB...).
  - Encadrement de stagiaires, de services civiques et formation d'apprentis.

## Participation au réseau des CEN

- Participer, s'impliquer et continuer à bénéficier des actions du réseau des CEN (conférences techniques, séminaires, congrès, évènements nationaux...).
- Promotion de l'action conservatoire et consolidation d'une culture commune.
- Poursuite de l'implication sur de nouvelles thématiques (ORE, ERC, solutions fondées sur la nature, libre évolution) et dans des grands programmes communs pour contribuer à la lisibilité du réseau.

## Animation et contributions aux réseaux de gestionnaires, de naturalistes, thématiques

- Participer à OC'Nat et notamment à ses trois actions phares : rencontres naturalistes et revue ; portail de visualisation d'information sur les espèces ; annuaire des naturalistes. Cette action est complémentaire des programmes de connaissance naturaliste telle que le SINP ou les Atlas. Par son

exemplarité issue de la mise en réseau de l'ensemble des associations, dont les CEN, cette action est une priorité.

- Poursuivre l'animation en Occitanie du Pôle-relais lagunes méditerranéennes, des CATZH Ariège et Lozère et contribuer activement aux autres réseaux, en particulier de l'ARB, RNF, Rivages de France, Réseau des gardes du littoral, Ramsar France, Pôle-relais zones humides.

## 6.4. EVALUATION

**Indicateur 1** – Nombre de manifestations et public touché.

**Indicateur 2** – Nombre de documents produits.

**Indicateur 3** – Nombre d'adhésions au sein des CEN.

**Indicateur 4** – Nombres de journées d'implication bénévole avec mention des activités concernées.

**Indicateur 5** – Nombre de journées de formation et public touché.

**Indicateur 6** – Nombre de stagiaires/apprentis accueillis.

**Indicateur 7** – Nombre de visiteurs et personnes accueillies sur sites.

## 7. VOLET 5 – ACCOMPAGNER LES POLITIQUES PUBLIQUES ET LES TERRITOIRES

### 7.1. OBJECTIF

**Accompagner la mise en œuvre des politiques publiques et les territoires pour une amélioration de l'intégration de la biodiversité et de l'action conservatoire fondée sur les valeurs de l'intendance du territoire.**

L'action des CEN a toujours été dans son histoire et ses réalisations dans une position d'accompagnement et de développement des politiques publiques. D'une mission complémentaire, « Accompagner » est devenue désormais une cinquième mission dans le fameux corpus « CPGVA : *Connaître, Protéger, Gérer, Valoriser, Accompagner* ». Il s'agit d'un axe fondamental des CEN d'Occitanie.

En mobilisant une approche d'intendance du territoire, socio-écologique et pluridisciplinaire, les CEN ouvrent des perspectives nouvelles sur le développement des territoires prenant en considération la protection de la biodiversité ordinaire et patrimoniale. Par son approche globale multithématique et interdépendante, il décloisonne les visions classiques, sectorielles et restrictives. Les CEN ont l'expérience de la mise en œuvre de cette approche d'intendance pour intégrer la biodiversité dans les projets de territoire. Avec l'intendance, la constitution de réseaux d'acteurs pluridisciplinaires et les coopérations qui en émergent, sont les moteurs du projet de développement socio-écologique.

Les actions conduites contribuent à relever en particulier le Défi collectif n° 5 de la Stratégie régionale pour la biodiversité d'Occitanie, intitulé « *Cultiver l'excellence en faveur de la biodiversité, au travers de l'exemplarité et des synergies entre acteurs* » et concourent au Défi n°3 « *Construire un modèle de développement sans pollution et à faibles impacts sur la biodiversité* ». Elles s'inscrivent dans l'axe 1 de la feuille de route Occitanie.

### 7.2. ETAT D'AVANCEMENT

Les CEN adhèrent à la stratégie nationale de la biodiversité et sont des acteurs importants lors de l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies régionales : SRB, SAP, ZNIEFF, Listes Rouges, Déclinaisons régionales de PNA, PRADD, PRFB, Occitanie 2040 (SRADDET)...

Avec des conventions d'objectifs signées avec l'Etat, certains Départements et des Collectivités, les deux CEN apportent leur concours scientifique et technique pour accompagner les services de ces partenaires dans la mise en œuvre des politiques publiques et pour améliorer la prise en compte et l'intégration de la biodiversité.

La participation aux politiques publiques est un des volets les mieux développés par les CEN ces dernières années, grâce à la reconnaissance de l'Etat et de la Région qui ont accompagné les initiatives qu'ils ont su prendre pour se positionner sur certains thèmes ou territoires. De nouvelles politiques environnementales très structurantes se développent, telles que la SrB, la TVB, la SAP, les plans nationaux d'actions sur les espèces ou le plan national d'actions en faveur des zones humides, création de l'Agence Régionale de la Biodiversité. Ces politiques confortent le cadre de nos actions et nous ouvrent une perspective de renforcement de notre implication et de nos interventions dans le domaine de la conservation.

En raison de leur agrément régional au titre de la protection de la nature et de l'environnement et de leur reconnaissance de plus en plus forte en tant qu'acteur régional de la conservation, les CEN d'Occitanie sont de plus en plus sollicités pour participer au travail de différentes commissions institutionnelles, de concertation ou d'expertises afin d'améliorer la prise en compte de l'environnement dans les décisions d'aménagement et de gestion des territoires. Le CEN Occitanie est notamment membre du CESER, du CRB, du CMF Méditerranée, du conseil d'administration de l'ARB Occitanie, de celui de la Safer Occitanie et de comités techniques départementaux, ainsi que de certaines CDPENAF, CDAF, CLE...

Dans un contexte de changement climatique et de prise de conscience citoyenne qui considère les ressources naturelles (biodiversité, air, eau, sols, énergie) comme des patrimoines communs et leur gestion comme étant d'intérêt général (cf. article L 110-1 du Code de l'environnement), les CEN accompagnent les collectivités, les socioprofessionnels notamment agricoles, les usagers et citoyens dans la transition écologique de leur territoire et initient des projets qui œuvrent à la reconquête de la biodiversité.

Enfin, l'expertise sur la biodiversité prend une place importante dans l'évaluation des politiques publiques. La coopération entre gestionnaires et chercheurs est de nature à enrichir cette évaluation sur des méthodes de monitoring et d'analyse des données. Cela passe par le partenariat avec l'ARB, la contribution à l'INPN, le partenariat CEN/MNHN et des coopérations avec les laboratoires de recherche notamment en écologie en pointe dans la région.

### 7.3. ACTIONS

#### **Consolider le positionnement des CEN en tant que partenaires de la mise en œuvre de politiques publiques en faveur de la biodiversité et du patrimoine naturel**

- Pérennisation des accords cadre (Etat, CD -66, 11, 34, 30, 81, 31-, AE AG) et négociation d'accords cadre (Région, autres AE, CD, EPCI).
- Poursuite de l'implication opérationnelle dans les politiques de protection et de gestion de sites naturels et d'espèces.
  - Participations aux stratégies régionales (notamment SAP, SRB, ERC, PRFB, PRAD, plan d'action zones humides).
  - Système d'information Nature et Paysage (SINP).
  - Inventaire en continu des ZNIEFF.
  - Programmes régionaux sur l'arbre et la forêt (PRFB, Plan arbre, FEDER Massif central).
  - Priorisation des actions et assistance ; Mise en œuvre de contrats Natura 2000.
  - Animation de la stratégie EEE Faune.
- Programmes de préservation d'espèces menacées en se positionnant comme animateurs, seuls ou en partenariat, des plans :
  - plan régional d'actions en faveur des Odonates ;
  - plan régional d'actions en faveur des Papillons ;
  - plan régional d'actions en faveur des Naiades ;
  - plan régional d'actions en faveur des pollinisateurs ;
  - plan régional d'actions en faveur de la Loutre ;
  - plan régional d'actions en faveur des Chiroptères ;
  - plan régional d'actions en faveur de la Cistude d'Europe ;
  - plan national d'actions en faveur du Desman des Pyrénées ;
  - plan national d'actions en faveur de l'aigle de Bonelli ;
  - plan national d'actions en faveur de l'Emyde lépreuse ;
- Contribution à la prise en compte de la biodiversité au sein des commissions régionales et départementales et dans l'élaboration des plans et programmes ou de politiques sectorielles en rapport avec la biodiversité

#### **Concours technique et scientifique sous forme de missions d'expertise et de formations (connaissance de la faune, de la flore et des habitats naturels, action foncière)**

- Poursuite et amplification des missions d'expertise auprès de l'Etat, de la Région, du CdL, des Départements, des Communes et collectivités et des socioprofessionnels agricoles.

## Contribution à la pérennisation et à l'émergence de projets de territoires favorables à la préservation des milieux et des espèces et contribution à la sensibilisation des décideurs à la conservation de la biodiversité

- Appui aux collectivités :
  - accompagnement des conseils départementaux ;
  - accompagnement des communautés de communes et syndicats mixtes (3M, Grand Narbonne, CCGPSL, CCVH, TM CC Pyrénées, CC Ariégeoises, PNRs, EPTB, syndicats de rivières...);
  - accompagnement de communes (Fleurance, Montpellier, Toulouse, Fabrègues...);
- Accompagnement des acteurs de l'aménagement:
  - En participant aux travaux de la CRERCO ;
  - Au près des gestionnaires d'infrastructures (Chiro DIRSO, EDF, TERECA) ;
  - Au près des carriers UNICEM, GAIA ;
- Accompagnement de territoires et coopération avec les acteurs de la transition agro-écologique sur des projets pilotes à l'interface agriculture – biodiversité – eau – forêt (ex. Biodiv&Eau, DEVESE (suite de Mil'Ouv), AgroEcoPôle de Mirabeau, Life+ Biodiv Paysanne)) avec les socioprofessionnels et structures d'accompagnement agricoles (Chambres d'agriculture, CIVAM, ADEAR, Syndicats, Terre de Liens...), chercheurs et experts (INRAE, ENSAT, Universités ; Chaire AgroSys, UMT Pasto, Solagro...) ; s'impliquer dans l'expérimentation régionale qui vise au déploiement de contrats d'agriculture durable.
- Accompagnement et coopération avec d'autres filières socioéconomiques, telles que le tourisme et les loisirs de pleine nature...
- Accompagnement pour l'émergence de projets de territoire et/ou mettre en œuvre des projets de territoire
  - Initier ou accompagner des projets de territoire avec les collectivités et les acteurs locaux et notamment contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de leurs projets (TEN, contrats restauration biodiversité.)
  - Coordonner, piloter ou participer à des projets de territoire multi acteurs comme par exemple : Terres d'hommes et biodiversité, des Ailes et Haies,

### 7.4. EVALUATION

Propositions d'indicateurs :

**Indicateur 1** – Nombre de rapports d'exécution.

**Indicateur 2** – Nombre de projets validés et portés.

**Indicateur 3** – Production de listes et rapports d'accompagnement.

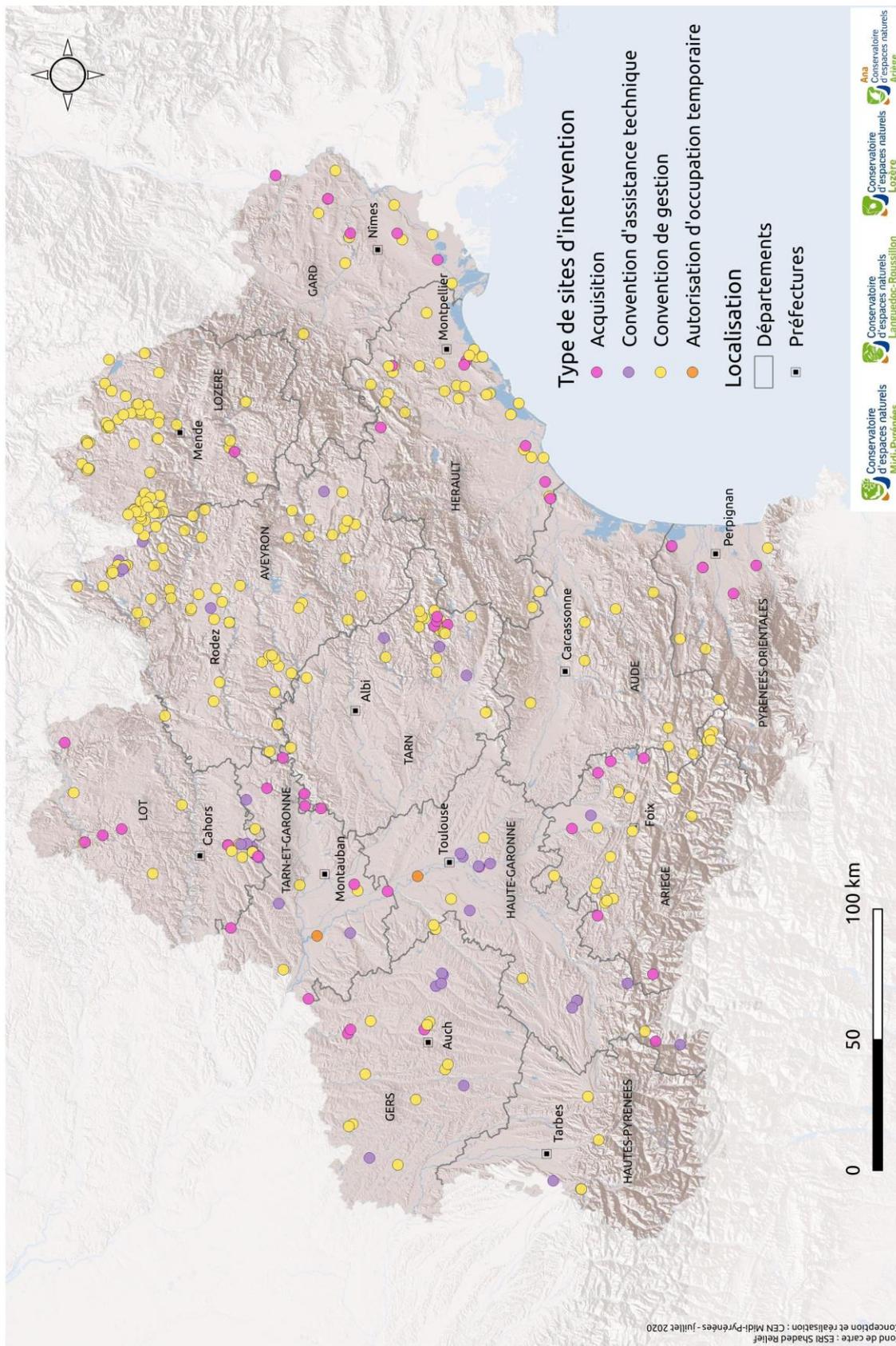
**Indicateur 4** – Nombres de présences dans des commissions représentatives et contributions aux plans, programmes ou politiques.

**Indicateur 5** – Nombre de collectivités et acteurs socio-professionnels accompagnés

## 8. ANNEXES

### 8.1. CARTE DES SITES

Sites d'intervention des CEN d'Occitanie - juin 2020



## 8.2. GLOSSAIRE

### Définitions de concept :

#### Intendance des territoires :

Il s'agit d'un concept créé en 2009 par des gestionnaires d'espaces naturels du GECT Pyrénées Méditerranées dont les CEN Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées. Il s'agit de la traduction de l'anglo-saxon Landscape Stewardship qui incorpore la gestion conservatoire et la notion de Care (soin) et de gestion en tant que dépositaire propre à l'intendance. Pour aller plus loin :

<https://doi.org/10.4000/developpementdurable.13051>

<https://www.cenlr.org/valoriser/projets/landlife/seminaire>

#### Maîtrise foncière :

Cette locution regroupe divers outils juridiques et physiques qui permettent de disposer de droits réels d'action sur des parcelles de terres. Elle inclut l'acquisition de la propriété, la prise de baux, les droits acquis par contrats, les Obligations réelles environnementales....

### Explications de sigles et acronymes :

ABC : Atlas de la Biodiversité Communale

ADEAR : Associations pour le développement de l'emploi agricole et rural

AE : Agence de l'eau qui concerne l'AEAG – Agence de l'eau Adour-Garonne, l'AE RMC – Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et l'AE LB – Agence de l'eau Loire-Bretagne.

APPB : Arrêté préfectoral de protection de biotope

ARB : Agence régionale de la Biodiversité

BTS GPN : Brevet de technicien supérieur gestion et protection de la nature

CATZH : Cellule d'assistance technique zones humides

CBN : Conservatoire botanique nationaux

CC : Communauté de communes

CD : Conseils départementaux

CDAF : Commission départementale d'aménagement foncier

CdL : Conservatoire du Littoral

CDPENAF : Commission de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers

CEFE : laboratoire Centre d'écologie fonctionnelle et évolutive

CEN : Conservatoire d'espace naturel

CESER : Conseil économique, social et environnemental régional

CIFRE : Convention industrielle de formation par la recherche

CIVAM : Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural

CLE : Commission locale sur l'eau

CLSH : Centre de loisir sans hébergement

CMF : Conseil maritime de façade

CNPN : Conseil national du patrimoine naturel

CO-Gard : Centre ornithologique du Gard

CONNECTFOR : programme d'étude sur la connectivité de la trame forestière des Pyrénées

CPIE : Centre permanent d'initiative à l'environnement

CRB : Comité régional de la biodiversité

CRERCO : Communauté régionale Eviter Réduire Compenser d'Occitanie

CREZH : Contrat Restauration Entretien Rivières et Zones humides

CSRPN : Conseil scientifique régional du patrimoine naturel

CT88 : Cahiers techniques numéro 88, publié par l'Atelier Technique des Espaces Naturels, maintenant OFB

DIRSO : Direction interrégionale des routes du Sud-Ouest

DREAL : Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement

DYNAFOR : Laboratoire Dynamiques agricoles et forestières

ECOLAB : Laboratoire d'écologie

EEDD : Education à l'environnement et au développement durable

EEE : Espèces exotiques envahissantes

ENS : Espaces naturels sensibles

ENSAT : Ecole nationale supérieure d'agriculture de Toulouse

EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale

EPFR : Etablissement public foncier de la région

EPTB : Etablissement public technique de bassin

ERC : Eviter réduire et compenser

FEDER : Fonds européen de développement régional

GEMAPI : Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

GEODE : laboratoire de Géographie de l'environnement

GOR : Groupe ornithologique du Roussillon

GRAINE : Groupe Régional Animation Information Nature et Environnement

GREEN : programme de mise en réseau des gestionnaires d'espaces naturels des Pyrénées

INPN : inventaire national du patrimoine naturel

INRAE : Institut national de recherche en agronomie et environnement

INTERREG : démembrement du FEDER à l'international, signifie inter-régional

LIFE : L'instrument financier pour l'environnement, fonds européen d'intervention

LPO : Ligue de protection des oiseaux

LR : Liste rouge qui dresse la liste des espèces menacées avec la méthode UICN

MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques

MNHN : Museum national d'histoire naturelle

Natura 2000 : politique européenne consistant à la création d'un réseau de sites protégés

OC'Nat : Union des associations naturalistes d'Occitanie

OFB : Office français de la Biodiversité

ORE : Obligation réelle environnementale

PADD : Projet d'aménagement et de développement durable

PAQ : Plan d'action quinquennal

PCAET : Plan climat air énergie

PIRE : Plan d'intervention régional pour l'eau

PNA : Plan national d'actions en faveur d'espèces menacées

PNB : Plan national de la biodiversité

PNP : Parc national des Pyrénées

PNR : Parc naturel régional

POCTEFA : Fonds européen international, partie du FEDER, sur les Pyrénées

POP : Suivi des populations d'amphibiens

PRAD : Plan régional d'agriculture durable

PRAM : Plan régional d'actions mares

PRFB : Plan régional forêt bois

RNF : Réserves naturelles de France

RNN : Réserve naturelle nationale

RNR : Réserve naturelle régionale

Safer : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural

SAP : Stratégie aires protégées

SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

SICEN : Système d'information des CEN

SINP : Système d'information nature et paysage

SrB : Stratégie régionale de la Biodiversité

SRCE : Schéma régional de cohérence écologique

SRADDET : Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

STELI : Suivi temporel des libellules

STERF : Suivi temporel des rhopalocères de France

TEN : Territoires engagés pour l'environnement

TIG : Travaux d'intérêt général

TVB : Trame verte et bleue

UICN : Union internationale de conservation de la nature

VF : Vieille forêt

ZH : Zones humides

ZNIEFF : Zone d'intérêt écologique faunistiques et floristiques

### 8.3. BILANS DES PAQ



Agrément L414-11  
Des CEN de  
Midi-Pyrénées

ETAT / REGION

## Bilan du Plan d'Actions Quinquennal 2016-2020



CEN Midi-Pyrénées  
75, voie du TOEC  
BP 57611  
31076 - Toulouse  
cedex 3

Tél. 05 81 60 81 90  
Fax. 05 81 60 81 91

—  
[www.cen-mp.org](http://www.cen-mp.org)



## Table des matières

1.	 CONNAITRE : PREALABLE A L'ACTION des conservatoires d'espaces naturels.	6
1.1.	Amélioration et valorisation de la connaissance	6
1.1.1.	Résultats opérationnels	6
1.2.	Incidences sur les objectifs opérationnels du PAQ	9
1.2.2.	Etre force de proposition pour l'établissement de listes rouges régionales : mammifères et invertébrés notamment.	9
1.2.3.	Améliorer nos outils de saisie et de traitement des données en interne et au-delà (structures partenaires), compatibles avec l'observatoire (cf. supra).	10
1.2.4.	Utiliser cette matière lors des actions d'éducation à l'environnement et de valorisation à destination de publics stratégiques (acteurs du territoire, socio-professionnels, populations locales et riverains, collectivités...) (cf. 3.4).	10
1.3.	Participer aux politiques publiques dédiées à la connaissance	11
1.3.1.	Animer l'Observatoire de la Biodiversité de Midi-Pyrénées.	11
1.3.1.	Inventaire ZNIEFF	11
2.	 GERER : La Gestion d'espaces naturels et la maîtrise foncière	12
2.1.	L'accroissement du réseau des sites gérés	12
2.1.1.	Volumes annuels de nouveaux sites gérés et acquis sur la période juillet 2015 – juin 2020 :	13
2.2.	Encadrer les actions de gestion de façon professionnelle et scientifiquement validée avec les Plans de gestion	15
2.2.1.	Une gestion des sites qui est soumise à plans de gestion	15
2.2.2.	Sur la durée du Plan d'actions quinquennal	16
2.3.	Des plans de gestion qui sont majoritairement mis en œuvre.	17
2.3.1.	Participation au Programme de gestion de la sous-trame zones humides 2016-2020.	17
2.3.2.	Participation au Programme de gestion de la sous-trame milieux ouverts.	18
2.3.3.	Participer à la connaissance et à la préservation de la sous-trame forestière.	19
2.3.4.	Participation au Programme coordonné régionalement de gestion de la sous-trame des milieux urbains (coordonné par le CBN PMP),	21
3.	 PROTEGER : des espaces mais aussi des espèces	22
3.1.	La contribution aux espaces protégés	22
3.1.1.	Participer aux mesures d'atténuation et de compensation en faveur des espèces et des habitats	22
3.1.2.	Bilan des actions d'intendance des territoires	23
4.	 LES POLITIQUES PUBLIQUES : Utiliser nos sites et compétences pour aider	24
4.1.	Trame verte et bleue et SRCE	24
4.1.1.	Compléter le réseau de zones humides maîtrisées foncièrement pour répondre à l'enjeu n°2 du SRCE (B32, C3 et C4 du SRCE)	24
4.1.2.	Acquérir de nouveaux sites avec un minimum de deux sites par an	24
4.1.3.	Gérer les milieux naturels et préserver les espèces patrimoniales	25
4.1.4.	Augmenter le réseau de sites gérés de 5 entités et/ou 200 ha pour chaque année couverte par l'agrément.	25

4.1.5. Acquérir des sites de zones humides en conformité avec l'article L.213-8-2 du code de l'environnement, qui participeront aux stratégies régionales (SRCE et SDAGE notamment) mais aussi locales (politiques ENS et inventaires des zones humides départementaux).....	25
4.1.6. Poursuivre la gestion de notre réseau de sites et son intégration dans la TVB locale via les plans de gestion.....	25
4.1.7. Améliorer les connaissances et le fonctionnement de la sous-trame des milieux ouverts (pelouses, causses, landes thermophiles...) en partenariat avec NMP, le CBN PMP et les naturalistes locaux (actions A11 et A12 du SRCE).....	26
4.1.8. S'agissant de l'amélioration des connaissances sur la TVB et les continuités écologiques (actions A1 et A2 du SRCE), nous nous engageons à améliorer les connaissances des sous-trames les moins documentées. ....	26
4.1.9. Poursuivre et développer l'animation de la CAT Zones humides de l'Ariège et contribuer à densifier le réseau des cellules à l'aide techniques dans le cadre de la stratégie de l'AEAG et de l'objectif SRCE de restauration de la sous-trame milieux humides. ....	26
4.1.10. Renforcer la coordination des actions sur les zones humides en Midi-Pyrénées par l'investissement dans un groupe de travail ad-hoc dans le cadre de l'Observatoire de la biodiversité. ....	27
4.2. Participer à la Stratégie de Création d'Aires protégées .....	27
4.2.1. Les réserves naturelles régionales .....	27
4.2.2. L'assistance aux autres gestionnaires d'espaces naturels.....	29
4.2.3. ENS.....	31
4.3. Participer à l'émergence et la mise en œuvre de projets de territoire en faveur de la biodiversité .....	32
4.3.1. Accompagnement de l'émergence et la mise en œuvre des projets de territoire .	32
4.3.2. Renforcement et poursuite des partenariats en faveur de l'émergence et de l'animation de projets de territoire.....	33
5.  SENSIBILISATION, COMMUNICATION, ANIMATION : valoriser les connaissances et compétences acquises .....	35
5.1. Objectifs et actions .....	35
5.2 Actions .....	35

## Préambule

Le plan d'action quinquennal a été signé le 19 novembre 2015, sur la base d'un dossier soumis en juin 2015. Sa période d'évaluation devrait donc couvrir l'ensemble des années 2016 à 2020. Du fait de la fusion des Conservatoires d'espaces naturels de Midi-Pyrénées, de Lozère et de Languedoc-Roussillon prévue courant 2020, nous anticipons ce bilan qui est considéré clos à fin juin 2020. La période évaluée sera donc de 5 ans entre juin 2015 et juin 2020.

Les deux conservatoires d'espaces naturels de Midi-Pyrénées, le régional et celui d'Ariège étaient en charge de la mise en œuvre opérationnelle du présent plan d'action. Ils présentent leurs résultats dans cette synthèse réalisée en commun.

Il porte sur les quatre actions prioritaires que sont :

- ➔ L'amélioration de la connaissance du patrimoine naturel pour une meilleure prise en compte dans les politiques d'aménagement.
- ➔ La maîtrise foncière et d'usage pour gérer des réservoirs de biodiversité et les connecter.
- ➔ La Préservation des espèces menacées.
- ➔ La sensibilisation des publics pour une prise de conscience à la préservation du vivant.

### **Le plan d'actions quinquennal du Conservatoire d'espaces naturels est établi pour la période 2016-2020.**

L'action des conservatoires s'inscrit dans le cadre des politiques publiques environnementales qu'ils participent à mettre en œuvre ou à définir, de l'amélioration de la connaissance naturaliste et scientifique, ainsi que de la gestion et de la conservation de sites naturels essentiellement par l'intendance des territoires.



## Les conservatoires en 4 points

**Le présent bilan, qui sert de base pour l'atteinte des objectifs est repris du dossier déposé en 2015. Il fait appel aux 4 missions fondamentales des Conservatoires que sont :**

- **Connaitre** : Parce qu'il faut connaître pour bien prendre en compte, le CEN s'efforce de produire plusieurs programmes de connaissances dédiés à la biodiversité et à sa conservation. Cela passe par l'accueil de thésards, la publication de travaux de recherche et la production de données naturalistes.
- **Protéger** : Pour protéger la biodiversité au-delà de nos sites, nous participons à la mise en œuvre dans la région des politiques publiques, en aidant les pouvoirs publics.
- **Gérer** :

**Surface d'intervention** : 11 465 ha dont 2 205 ha en gestion directe (139 sites). La cible fixée sur la durée du PAQ est de 1000 Ha supplémentaire d'intervention avec une cible d'acquisition de 100 ha.

**Gestion opérationnelle** : La réalisation de plans de gestion et leur mise en œuvre sont les principaux éléments de cette catégorie. La participation des CEN aux dossiers sous-trame et leurs productions rentrent dans cette catégorie.

- **Valoriser** : Utiliser les connaissances acquises et les retours d'expériences pour communiquer auprès du grand public, développer l'intendance des territoires.

# 1. CONNAITRE : PREALABLE A L'ACTION DES CONSERVATOIRES D'ESPACES NATURELS

---

## 1.1. Amélioration et valorisation de la connaissance

L'acquisition de connaissances naturalistes est nécessaire pour concilier activités humaines et biodiversité. Evaluer des impacts de projets ou de politiques publiques nécessite de disposer de connaissances naturalistes précises et localisées. En cela, elle permet d'orienter les travaux d'aménagement, les politiques publiques environnementales...

### Améliorer les connaissances :

Mener des programmes de recherche appliquée à la conservation notamment en portant des actions opérationnelles autour de contrats doctoraux (au moins un par an), mais aussi en publiant nos résultats.

Cet effort de publication qui doit produire **40 références par an** pour être jugé satisfaisant selon le PAQ. Ce chiffre est important car c'est le processus choisi pour valider nos travaux. L'ensemble de notre action est résumée dans ce recueil qu'est le rapport scientifique. Résultats de recherche, mesure de la qualité de nos travaux de gestion, production de rapports techniques... tout ce qui est évalué scientifiquement est présenté ici.

Fournir environ **40 000 données** naturalistes par an, disponible pour les différentes politiques publiques (SCAP, ZNIEFF...) mais aussi pour le grand public (Diffusion internet et SINP).

Avoir au moins **un doctorant** au sein de l'équipe durant les 5 ans, en dispositif CIFRE.

.

### 1.1.1. Résultats opérationnels

#### 1.1.1.a. Présentation de notre capacité à produire de la connaissance et à la diffuser :

Le rapport scientifique 2016-2020 est l'outil de synthèse qui présente l'ensemble de nos résultats de recherche-action mêlant :

- des productions scientifiques au sens classique : articles de recherche dans des revues internationales
- des articles naturalistes et techniques dans des revues nationales ou régionales
- les plans de gestion rédigés et validés par notre conseil scientifique, ainsi que les rapports techniques faisant l'objet d'une validation par des pairs.
- les rapports universitaires de Master ou de Doctorat encadrés par les conservatoires.
- les ouvrages ou chapitres d'ouvrages....

Bref, la majorité de nos productions opérationnelles.

Cette somme est présentée en annexe.

### **Il montre que plus de 220 réalisations ont été produites pour une cible de 200.**

En 5 ans, plus de 30 articles de recherche ont été publiés dans des revues internationales au sens strict. Ainsi que 80 communications orales ou affichées en colloques de recherche ; près de 60 articles naturalistes ou techniques ; 30 Plans de gestion...

Si l'on rubrique ces productions pour en connaître le sujet principal, les grandes catégories qui ressortent, tout type confondu, sont :

Les **invertébrés** avec 20% productions qui englobent notamment des travaux de taxinomie sur les araignées, de connaissance et de gestion des odonates, orthoptères, coléoptères, syrphes, naïades...

La **connaissance ou la gestion d'espaces naturels** depuis les inventaires (zones humides, vieilles forêts) jusqu'à la gestion opérationnelle (plans de gestion) ou étude (écologie forestière, populations des milieux secs....) avec un pourcentage proche là aussi des 20%.

Les **mammifères semi-aquatiques**, dont la principale part concerne le Desman des Pyrénées, mais aussi la Loutre d'Europe, les visons et musaraignes aquatiques autour de 15%.

Les **chiroptères** (Evaluation, prise en compte, écologie ou conservation) avec 25 références (un peu plus de 10%).

Et 19 productions traitant de **méthode, d'outils et protocoles, ou dédiés à d'autres groupes** (Oiseaux, Botanique, Batraciens...).

Ces résultats seront repris plus bas dans les productions attendues en fonction des indicateurs d'évaluation du PAQ attendus.

#### **1.1.1.b. Démonstration de notre participation significative à l'effort de collecte et d'organisation des données naturalistes**

Il s'agissait ici de collecter, saisir et diffuser un volume annuel de 40 000 données de terrain et les communiquer. Soit sur 5 ans, **200 000 données**.

A ce jour, la base de données SICEN pour le CEN Midi-Pyrénées regroupe plus de **800 000** données qui alimentent l'ensemble des outils régionaux cités dans le présent document. Sur la période 2016-2020. Pour l'ANA-CEN Ariège ce volume de données est de **118 356** données (arrêt des comptes avril 2020).

Récoltées et numérisées par les deux CEN entre juin 2015 et avril 2020, ce sont **260 135** données d'occurrence (193 571 par le CEN Midi-Pyrénées et 66 564 pour l'ANA-CEN Ariège) qui sont mobilisables dans cet outil et versées au SINP.

La cible de 200 000 données est donc dépassée.

La diffusion de cette connaissance naturaliste se fait par la réalisation d'Atlas – numériques ou papier –, de posters, de livrets, guides, d'émissions de radio ou la collaboration avec toutes les structures régionales qui lanceraient ces réalisations.

Les atlas en ligne publiés ont été nombreux sur la période :

<https://biodiv-occitanie.fr/>  
<http://91.121.112.79/chezdavid/webobs/>  
[http://91.121.112.79/chezdavid/webobs\\_occitanie/index.php](http://91.121.112.79/chezdavid/webobs_occitanie/index.php)

Observatoires de la biodiversité de Midi-Pyrénées (voir infra)  
Système d'information nature et paysages (voir infra)

ANA-CEN Ariège :

1 Atlas des oiseaux migrateurs d'Ariège

8 posters de présentation de la faune remarquable d'Ariège

11 émissions de radio sur Radio Transparence, RDC et Radio Oxygène

3 livrets à destination des encadrants de sports d'eau vives d'Ariège, « Sous les pas du pêcheur d'Ariège » et sur les plantes envahissantes préoccupantes d'Occitanie

1 guide zones humides d'Ariège

#### **1.1.1.c. Maintenir les nombreux partenariats avec le monde académique et continuer d'accueillir au moins un contrat CIFRE chaque année.**

Le Conservatoire d'espaces naturels de Midi-Pyrénées est parvenu à élaborer deux sujets de thèses, en partenariat avec les laboratoires ECOLAB et DYNAFOR sur les impacts des activités anthropiques (Hydroélectricité et Aménagements routiers) sur la biodiversité et en particulier sur les cortèges d'espèces protégées d'anisoptères et de chiroptères en l'espèce.

Outre la conception des sujets, nous sommes parvenus à trouver les financements (ANRT, EDF, DREAL, CEN), les universitaires encadrants pour diriger les thèses, composer les jury et en référer aux écoles doctorales.

Sur la période, nous avons ainsi accueilli et vu soutenir :

Alice DENIS qui a mené sa thèse de doctorat dans le cadre du dispositif CIFRE sur les odonates, débutée en juin 2014 avec une soutenance en juin 2018 :

**DENIS A.S.** (2018) Impacts de l'anthropisation sur la diversité odonatologique au sein des cours d'eau : vers une meilleure prise en compte des espèces de la Directive Habitats Faune Flore. Thèse de doctorat. École Doctorale Sciences de l'univers, de l'environnement et de l'espace (Toulouse). 176 p.

<https://www.cen-mp.org/wp-content/uploads/2018/10/Manuscrit-VF-Alice-DENIS-r%C3%A9duit.pdf>

Alexis LAFORGE qui a mené sa thèse de doctorat dans le cadre du dispositif CIFRE sur les chiroptères et la compensation en leur faveur, débutée en janvier 2017, avec une soutenance en mars 2020 :

**LAFORGE A.** Comment compenser l'effet de la fragmentation de l'habitat par les routes et la pollution lumineuse sur les chiroptères? Apports de l'écologie du paysage. Thèse de doctorat en Sciences agronomiques, biotechnologies agro-alimentaires, soutenue le 13 mars 2020.

<https://www.dynafor.fr/single-post/2020/03/04/Soutenance-de-th%C3%A8se-dAlexis-Laforge>

Mais aussi :

- 10 mémoires de Master 2 encadrés ;
- des interventions de membres des CEN dans les cursus de formations universitaires de l'Université Paul Sabatier, l'Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie de Toulouse, l'Ecole d'Ingénieurs de PURPAN, Université de Montpellier, Université d'Angers....

Nous avons également signé une convention cadre de partenariat de recherche en géographie de la conservation (aménagement du territoire et géographie de la conservation) avec le laboratoire GEODE, l'Université Jean-Jaurès de Toulouse 2 et le CNRS (2019-2022). Cette convention a pour but de faciliter et encourager des programmes communs de recherche-action.

## 1.2. Incidences sur les objectifs opérationnels du PAQ

Les deux principaux indicateurs de production de connaissances que sont les publications et les données naturalistes que nous venons de présenter sont l'essence même de notre action.

En effet, ils comprennent l'information mobilisable pour les politiques publiques (SINP, Listes Rouges, ZNIEFF, SCAP...), les travaux d'expertise scientifique (caractérisation des vieilles forêts, conservation des chiroptères...) et nos travaux de gestion des espaces naturels (plans de gestion, hiérarchisation des enjeux...).

Issus de ces bilans, voici les éléments factuels qui étaient demandés dans le PAQ (présentés avec un chiffre romain) et en dessous, les éléments produits montrant l'atteinte des réalisations.

### 1.2.2. Etre force de proposition pour l'établissement de listes rouges régionales : mammifères et invertébrés notamment.

CHARLOT B., S. DANFLOUS, B. LOUBOUTIN, S. JAULIN & Coord. 2018. Liste rouge des Odonates d'Occitanie. Rapport d'évaluation. C.E.N. Midi-Pyrénées OPIE C.E.N. Languedoc-Roussillon, Toulouse: 102 pp. + annexes pp. [date:III.2018] [https://www.cen-mp.org/wp-content/uploads/2019/11/LRR-Odonates-Occitanie\\_rapport\\_2018.pdf](https://www.cen-mp.org/wp-content/uploads/2019/11/LRR-Odonates-Occitanie_rapport_2018.pdf)

LOUBOUTIN B., JAULIN S., CHARLOT B. & DANFLOUS S.(coord.),2019. Liste rouge des Lépidoptères Rhopalocères et Zygènes d'Occitanie. Rapport d'évaluation. OPIE, CEN MP & CENLR, Montferrier / Lez: 304pp.Version du 12décembre2019 (validée UICN et CSRPN) [https://www.cen-mp.org/wp-content/uploads/2020/01/Liste\\_Rouge\\_Rhopaloc%C3%A8res\\_Zyg%C3%A8nes\\_Occitanie\\_2019- Rapport\\_evaluation.pdf](https://www.cen-mp.org/wp-content/uploads/2020/01/Liste_Rouge_Rhopaloc%C3%A8res_Zyg%C3%A8nes_Occitanie_2019- Rapport_evaluation.pdf)

Participation à la liste rouge Orthoptères d'Occitanie, portée par Néo :

CATIL J.M., BAGHI R., BARTHE L., COCHARD P.O., RIOU G., JAULIN S., LOUBOUTIN B., **DANFLOUS S.**, COSTES A., PELOZUELO L., ROBIN J., BRAUD Y., DEFAUT B., MORICHON D.- Vers une liste rouge des Orthoptères d'Occitanie. 1ere rencontres naturalistes d'Occitanie, Gruissan (11), 22-24 mars 2019.

Participation à la liste rouge nationale des Araignées, portée par l'AsFrA :  
LECIGNE S., IORIO E. & **DEJEAN S.**- Pour un projet de liste rouge nationale labellisée  
UICN, colloque ASFRA, CPIE de Brenne, Azay le Ferron, 5-7 octobre 2018.

Liste rouge Chiroptères en cours, prévue dans le cadre du 3<sup>e</sup> plan régional d'actions 2018-2027 :

**BAREILLE S., BOLEAT C. & CARRE B.**, 2018. Plan Régional d'Actions en faveur des Chiroptères Occitanie 2018-2027. Conservatoire d'Espaces Naturels de Midi-Pyrénées – Groupe Chiroptères de Midi-Pyrénées / Groupe Chiroptères Languedoc Roussillon / DREAL Occitanie, Toulouse, 88p. Validé en CSRPN le 09 avril 2018

### **1.2.3. Améliorer nos outils de saisie et de traitement des données en interne et au-delà (structures partenaires), compatibles avec l'observatoire (cf. supra).**

Les CEN ont développé des outils de saisie qui permettent également une visualisation des données. Il s'agit des SICEN déployés à présent dans les deux CEN et mis à disposition de la plupart des gestionnaires de réserves de Midi-Pyrénées.

Nous avons également sur l'année 2019 déployé une base de données avec outil de saisie des données pour les données chiroptères : DB CHIRO. Cette solution permet la saisie de l'intégralité des champs spécifiques nécessaires aux chiroptérologues.

L'ANA-CEN Ariège a mis en place des sauvegardes automatisées et décentralisées (2018), a développé son outil de saisie interne sous QGIS en plus d'adhérer à Faune France (2019).

Enfin, nous avons appris à utiliser et participé à produire le portail de données naturaliste Biodiv'Occitanie que nous alimentons. Développé sous GéoNature, cette solution est également utilisée pour le SINP.

### **1.2.4. Utiliser cette matière lors des actions d'éducation à l'environnement et de valorisation à destination de publics stratégiques (acteurs du territoire, socio-professionnels, populations locales et riverains, collectivités...) (cf. 3.4).**

Les CEN participent à la diffusion de cette matière auprès de différents publics. Nous pouvons citer :

- La mise en place ou participation aux événementiels régionaux sur la biodiversité (800 interventions pour 25 677 participants) : crapauduc, chantiers d'automne, Fréquence Grenouille, Wetland, Nuit de la Chauve-Souris, Rendez-vous aux jardins, fête des mares, fête de la nature
- La formation auprès du public scolaire et universitaire (plus de 100 interventions pour près de 2500 élèves et étudiants)
- Les sorties « tout public » (180 sorties pour 3400 participants)
- La contribution à la formation de publics professionnels et d'élus locaux (agents des espaces verts, techniciens des collectivités locales, chasseurs et piégeurs,

- accompagnateurs en montagne, personnels services des routes, gravières, syndicats de rivière) : 45 formations pour plus de 500 personnes formées.
- L'assistance aux collectivités locales et structures GEMAPI comme aux particuliers et aux opérateurs privés pour la préservation des zones humides dans le cadre de la CATZH qu'anime l'ANA-CEN Ariège sur le bassin Adour Garonne (1ETP/an).
  - La réalisation d'Atlas de la Biodiversité avec les collectivités locales qui permet de créer auprès de la population locale des animations de science participative en complément des données consolidées pour favoriser à la fois une meilleure connaissance des territoires et une appropriation par les élus, techniciens et population (ex : ABC Montbel et côteaux agricoles de la communauté de communes du Pays de Mirepoix).
  - La publication d'articles dans des revues spécialisées (83 articles).

### 1.3. Participer aux politiques publiques dédiées à la connaissance

#### 1.3.1. Animer l'Observatoire de la Biodiversité de Midi-Pyrénées.

La création d'un Observatoire de la Biodiversité de Midi-Pyrénées répondait aux besoins identifiés dans l'action F12 de mutualisation et de facilitation de l'accès aux données TVB du SRCE. Le CEN Midi-Pyrénées en a été un des membres fondateurs avec le CBN PMP en particulier.

Nous avons co-porté cet observatoire jusqu'à son transfert à l'Agence régionale de la biodiversité en septembre 2018.

Nous assurons le pôle faune en partenariat avec NMP, et plus particulièrement la gestion physique de la base de données (administration des données, centralisation et réalisation d'exports, animation du réseau d'experts régionaux...) et la participation à l'élaboration d'indicateurs.

Gestion réalisée comme prévu avec comme aboutissement :

<http://ob-mp.fr/>

Structure effective dotée de près de 1.5 millions de données naturalistes :

<http://plateforme.ob-mp.fr/>

Et une série de descripteurs :

<http://ob-mp.fr/donnees/indicateurs>

#### 1.3.1. Inventaire ZNIEFF

Historiquement, les CEN sont fortement investis dans l'identification des ZNIEFF en Midi-Pyrénées et leur actualisation. Notre rôle au sein du secrétariat technique et scientifique, comme dans les inventaires de terrain, fait de nous des partenaires logiques de l'actualisation en continu. Comme convenu, nous avons poursuivi notre rôle de référent pour la faune sur l'ensemble du territoire de Midi-Pyrénées aux côtés de la DREAL et du CBN PMP (chargé de la Flore et des Habitats), au sein du secrétariat scientifique et technique pour la mise en œuvre et la coordination de l'actualisation en continue des ZNIEFF. Cela nous a amené à produire des rapports annuels disponibles en ligne.

Les avancées ont porté sur les travaux de révisions de listes rendues nécessaires par la fusion avec Languedoc-Roussillon ; la suppression de certaines listes d'espèces déterminantes.

Nous avons également amélioré le jeu de données par nos données produites et les efforts d'Atlas ou de Listes rouges (cf supra), mais aussi en saisissant beaucoup de données de collections ou de carnets, en mobilisant et digitalisant des bases existantes (coléoptères notamment) et enfin, en étudiant de façon systématique, avec actualisation des données et vérification de présence, la faune cavernicole (Coléoptères, Arachnides et Orthoptères).

## 2. GERER : LA GESTION D'ESPACES NATURELS ET LA MAITRISE FONCIERE

---

En plus de la connaissance naturaliste et d'une équipe professionnelle, l'autre argument du rapprochement entre les CEN et les pouvoirs publics est la position de relative neutralité du réseau des CEN, structures « engagées non militantes ». Cet accompagnement des services de l'Etat et de la Région conduit les CEN à accompagner les pouvoirs publics dans la mise en œuvre des politiques publiques environnementales.

Par la maîtrise foncière et la gestion écologique, la fameuse intendance des territoires, les CEN apportent une significative contribution aux Trames verte et bleue du SRCE ou à la stratégie régionale de création d'aires protégées par exemples.

Les CEN devaient continuer à se mobiliser fortement dans l'aide à la définition et la mise en œuvre des politiques publiques relatives à la biodiversité. L'élément essentiel de ce premier Plan d'actions quinquennal est la participation aux politiques de Trames verte et bleue issues du SRCE et de la Stratégie de création d'aires protégées. Ces éléments sont la source même de l'existence de l'agrément des CEN. Il s'agit donc de montrer nos résultats en termes de gestion effective de notre réseau de sites et de son accroissement dont la cible était de 200 Ha par an, soit 1000 Ha nouveau à gérer en faveur de la biodiversité.

### 2.1. L'accroissement du réseau des sites gérés.

« Elargir le réseau de sites gérés avec un objectif de 5 sites pour une surface de 200 ha par an, en moyenne, de corridors ou de réservoirs de biodiversité, en ciblant la préservation des sous-trames prioritaires : zones humides, forêts sub-naturelles et milieux ouverts (pelouses et agrosystèmes de plaine). »

Au 30/06/2015, le CEN Midi-Pyrénées et l'ANA-CEN Ariège intervenaient sur 11 464.8 Ha (respectivement 10654.53 et 810.27). Le CEN Midi-Pyrénées possédait 130.14 ha et l'ANA-CEN Ariège 21.3 ha (en propre ou pour le FDD des CEN).

Il s'agit du point de départ pour le décompte et la vérification de l'atteinte des objectifs.

### 2.1.1. Volumes annuels de nouveaux sites gérés et acquis sur la période juillet 2015 – juin 2020 :

Pour chacun des deux CEN, de fin 2015 à juin 2020, la présentation qui suite donne les bilans de nouveaux sites gérés, dont acquisitions.

Apport 2015 : 941.67 Ha

CEN Midi-Pyrénées : 451.52 Ha dont 0.26 Ha acquis

ANA-CEN Ariège : 490.15 Ha dont 4.35 Ha acquis

Apport 2016 : 193.55 Ha

CEN Midi-Pyrénées : 77.03 Ha sans acquisition

ANA-CEN Ariège : 116.52 Ha dont 0,1 Ha en acquisition

Apport 2017 : 226.73 Ha

CEN Midi-Pyrénées : 60.58 Ha dont 28.30 Ha en acquisition

ANA-CEN Ariège : 166.15 Ha sans acquisition

Apport 2018 : 405.03 Ha

CEN Midi-Pyrénées : 234.80 Ha dont 67.69 Ha en acquisition

ANA-CEN Ariège : 170.23 Ha sans acquisition

Apport 2019 : 95.99 Ha

CEN Midi-Pyrénées : 71.72 Ha dont 7.22 Ha en acquisition

ANA-CEN Ariège : 24.27 Ha sans acquisition

Apport 2020 (janvier à juin) : 0.6 Ha

CEN Midi-Pyrénées : en cours de décompte, 5 acquisitions en instance notariale (environ 14 ha).

ANA-CEN Ariège : 0.6 Ha sans acquisition

La surface qui a intégré le réseau des sites gérés en faveur de la biodiversité sur la période est donc de 1 870.57 Ha dont 108.01 Ha en propriété (CEN et fonds de dotation des CEN).

#### 2.1.1.a. Liste par département des nouveaux sites

##### **ARIEGE (09) : 1119.63 Ha**

Convention de gestion pour l'éco-complexe, pelouses, landes, bois calcicoles sur la commune de Ventenac, 81.38 Ha

Convention de gestion pour la mosaïque de milieux sur la commune d'Aigues-Juntes, 37.36 ha

Convention de gestion pour l'éco-complexe, pelouses, landes, bois calcicoles sur la commune de Campagne-Arize, 40.32 ha

Convention de gestion pour les Mouillères du Pla, Mijanès, 51,46 ha

Convention de gestion de 1.32 Ha sur Aston signée par les deux CEN (Desman)

Arrêté de gestion de la RNR du Saint-Barthelemy pour 460.77 ha, commune de Montségur

Convention de gestion pour les zones humides du Riou Plaou, Mijanès, 27.41 ha  
Convention de gestion des Mouillères de la Bruyante, Mijanès, 98.42 ha  
Convention de gestion pour les landes du Pech Saint Sauveur, Foix, 21.69 ha  
Acquisition de la grotte de Mérigon à Lagarde, 0.1 ha  
Convention de gestion pour l'exploitation de Clermont, 116.51 ha  
Convention de gestion pour la grotte de la Perte du Portel, 0.6 ha  
Acquisition de la prairie à Bellevalia du Pesquié de Lagarde : 4.35 ha

#### **AVEYRON (12) : 1.91 Ha**

Convention de gestion sur la commune de Montorzier pour 1.91 Ha (Chiroptères)

#### **HAUTE-GARONNE (31) : 495.51 Ha**

Convention d'assistance technique sur la forêt communale d'Arbas (441.44 Ha)  
Convention de gestion pour 0.74 Ha de bois alluviaux sur la commune de Sainte-Livrade  
Acquisition de 0.34 Ha de landes sèches pour la commune de Lacroix-Falgarde  
Convention d'assistance technique de 0.03 Ha sur Clermont-le-Fort (Chiroptères)  
Convention d'assistance technique sur Bagnères de Luchon pour 4.23 Ha (Desman)  
Convention de gestion de 11.36 Ha sur Lieoux en prairies et landes (MC)  
Convention d'assistance technique de 0.03 Ha sur Toulouse (Chiroptères)  
Convention d'assistance technique de Landhorte en prairies humides pour 37.12 Ha  
Acquisition de 0.22 Ha de mégaphorbiaies sur la commune de Lège (Desman)

#### **GERS (32) : 70.11 Ha**

Convention d'assistance technique EPLEFPA de Mirande-Riscle (Sarniguet) pour 47.90 Ha.  
Acquisition de 0.94 Ha de boisements alluviaux sur la commune de Lectoure  
Convention de gestion de 21.27 Ha de prairies humides sur Fleurance

#### **LOT (46) : 43.78 Ha**

Convention de gestion sur la commune de Cieurac pour 7.91 Ha de pelouses sèches (MC)  
Acquisition sur la commune de Séniergues pour 0.26 Ha de pelouses sèches (MC)  
Convention de gestion de 0.29 Ha sur la commune de Fontanes en prairies humides  
Convention de gestion pour 0.27 Ha sur la commune de Cabrerets (Chiroptères)  
Convention de gestion pour 6.11 Ha de bords de Dordogne à Pinsac (MC)  
Acquisition de 3.74 Ha de tourbière sur la commune de Comiac  
Convention d'assistance technique pour 0.21 Ha de zones humides à Fontanes  
Convention de gestion de 2.69 Ha de pelouses sèches à Saint-Paul-Flaunac  
Convention de gestion pour 22.30 Ha de pelouses sèches à Berfort-du-Quercy

#### **HAUTES-PYRENEES (65) : 2.7 Ha**

Convention de gestion pour 2.7 Ha de zones humides sur la commune de Poueyferré.

#### **TARN (81) : 128.84 Ha**

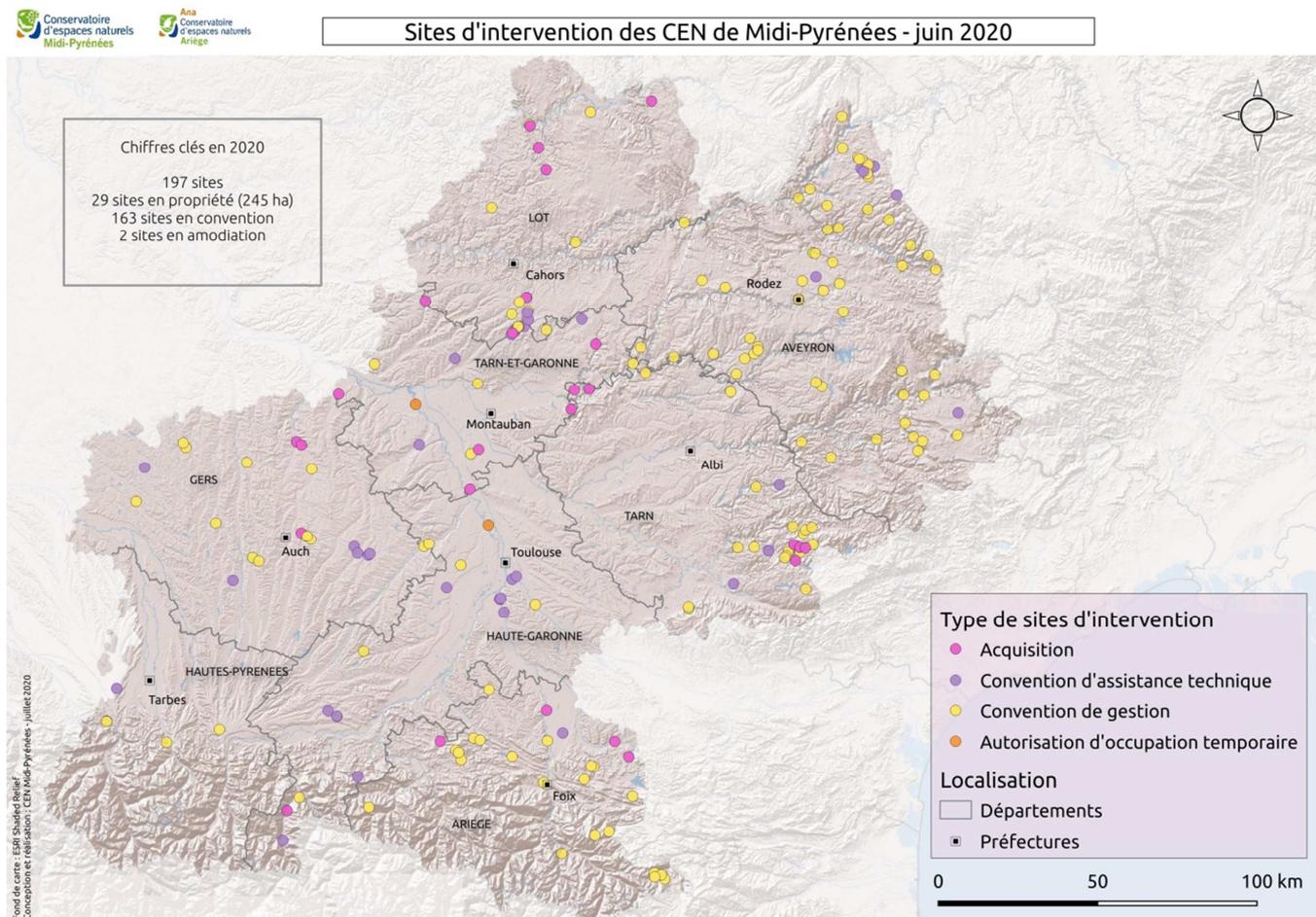
Convention de gestion pour 6.88 Ha de zones humides sur Sagnousse  
Convention de gestion pour 12.62 Ha de zones humides sur Angles  
Convention de gestion pour 9.8 Ha de zones humides sur la commune de Lacrouzette  
Acquisition pour 3.5 Ha de zones humides sur la commune de Fontrieu  
Acquisition pour 48 Ha de zones humides et tourbeuses sur Fontrieu  
Convention d'assistance technique Loutre sur Paulinet de 28.8 Ha  
Acquisition de 17.74 Ha de grotte et milieux secs sur Penne (Chiroptères)  
Acquisition de 1.5 Ha sur la commune de Fontrieu en tourbières

#### **TARN-ET-GARONNE (82) : 48.06 Ha**

Convention de gestion pour 2.24 Ha sur Montastruc et Picquecos de pelouses sèches.  
Amodiation de domaine public fluvial pour 19.2 Ha sur la commune de Castelsarrasin.

Acquisition de 19.62 Ha de pelouses sèches sur la commune de Belvèze  
 Acquisition par le fonds de dotation des CEN de 7 ha de terre sur Varen, le Mas de Gante

### 2.1.1.b. Cartographie des sites d'intervention



## 2.2. Encadrer les actions de gestion de façon professionnelle et scientifiquement validée avec les Plans de gestion

### 2.2.1. Une gestion des sites qui est soumise à plans de gestion

Objectif majeur du PAQ (extrait) : « Mais aussi la mise en œuvre d'actions de génie écologique pour restaurer des habitats dégradés.

Pour ce faire, les CEN privilégient la maîtrise foncière. La gestion est encadrée par un **plan de gestion**. Cette volonté de maîtriser le foncier s'accompagne systématiquement d'une gouvernance partenariale qui associe un maximum d'usagers et ayant droits des sites.

Tous ces efforts sont réalisés pour garantir une gestion sereine et de long terme, sans déroger aux exigences écologiques des sites.

Les Conservatoires :

- Etablissent des plans de gestion, dans la mesure du possible, dans les deux ans qui suivent l'intégration d'un nouveau site.
- Soumettent ces plans de gestion à leur Conseil scientifique et aux comités de gestion des sites (temps fort rassemblant tous les acteurs locaux concernés : décideurs, associations, usagers) pour réussir une démarche concertée.
- Evaluent ces plans de gestion tous les 5 ou 10 ans.

La mise en œuvre du plan de gestion fait l'objet de suivis permettant d'évaluer cette gestion. »

#### **Pour mémoire, état des lieux avant le PAQ :**

Avant 2016, le Conseil scientifique des CEN a validé 29 plans de gestion qui couvraient 10041.44 Ha sur les 11 464.80 Ha d'intervention.

S'y ajoutent 229.40 Ha pour lesquels des plans de gestions existaient validés par d'autres instances (ENS de la Loubière pour 105 Ha et le solde sur des PDG validés en CSRPN sur des mesures compensatoires RN 88 et RN 124).

**Nous étions donc à 10 270.84 Ha sous PDG validés ce qui représentait 89.58% des sites d'intervention.**

### **2.2.2. Sur la durée du Plan d'actions quinquennal**

Durant la période 2016-2019, le Conseil scientifique des CEN a validé 13 plans de gestions pour 271.15 Ha du CEN Midi-Pyrénées et 6 plans de gestion de l'ANA-CEN Ariège pour 552.25 Ha.

S'y ajoutent un Document d'aménagement validé par l'ONF sur la commune d'Arbas (441.44 Ha) et 71 Ha validés par le CSRPN Aquitaine (forêt de Blancastet – 32, mesure compensatoire Autoroute A65).

Au total, ce sont 1 335.84 Ha qui ont fait l'objet d'une gestion conservatoire issue de PDG validés.

L'ensemble des sessions de conseil scientifiques ont représenté 9 sessions plénières tenues les : 27/06/2016, 30/11/2016, 10/07/2017, 13/12/2017, 27/06/2018, 21/11/2018, 27/05/2019, 05/07/2019 et 19/11/2019.

**Ainsi sur environ 1968 Ha de nouveaux sites, le taux de sites couverts par des PDG validés a été de plus de 94.50 % soit sur un rythme nettement accru par rapport à la période précédente.**

Le PAQ prévoyait d'ailleurs que nous améliorions la qualité scientifique de nos travaux et notamment que nous mettions l'accent sur l'évaluation scientifique de nos actions. Cela passe par le recours à l'évaluation par nos pairs pour la plus grande partie de nos productions, mais aussi d'améliorer qualitativement nos documents stratégiques de gestion des milieux.

En plus de la nouvelle méthode du CT88 publiée en 2018 et que nous avons appris à utiliser pour nos plans de gestion, nous avons adapté la méthodologie phytosociologique de De Foucault 1984-1985 pour les *scenarii* d'habitats optimaux attendus et élargis les enjeux naturalistes (plus de groupes inventoriés).

En revanche nous ne sommes pas parvenus à intégrer les sols ou la géodiversité au-delà du strict minimum.

Nous avons fait évaluer le maximum de nos travaux en les confrontant à nos pairs. Cela est passé par les publications évoquées au premier chapitre et détaillés dans le rapport scientifique. Cette synthèse est présentée tous les ans à notre conseil scientifique qui peut ainsi mesurer et suivre notre action.

### 2.3. Des plans de gestion qui sont majoritairement mis en œuvre.

La gestion opérationnelle de sites représente un tiers de l'activité des conservatoires incluant, l'élaboration des plans de gestion, la gestion opérationnelle et la valorisation des résultats.

Pour ce qui est de la gestion concrète, nous dissociérons ici les résultats en cinq catégorie :

- La gestion opérationnelle de la sous trame des milieux humides.
- La gestion opérationnelle des milieux secs (sous-trame des milieux ouverts).
- La participation à la connaissance et à la gestion de la sous-trame forestière.
- Améliorer et connaître la sous-trame Urbaine et les agrosystèmes.
- La compensation écologique dans le cadre du triptyque ERC.

#### 2.3.1. Participation au Programme de gestion de la sous-trame zones humides 2016-2020.

Le CEN Midi-Pyrénées a mis en œuvre le dossier sous-trame « contribution au programme régional de gestion de la sous-trame zones humides n°17016021 » sur la période janvier 2017 – mars 2020.

Ce dossier a permis la mise en œuvre opérationnelle de la gestion conservatoire sur plus de 315 Ha de zones humides répartis sur 33 sites d'intervention (application des plans de gestion). Ces sites se situent dans les Monts de Lacaune (81), dans la vallée du Lemboulas (46-82), sur les prairies humides du Gers (32) et les Hautes-Pyrénées (Capvern, Lourdes) pour l'essentiel.

Outre ces noyaux de sites, des actions plus globales sur certaines vallées (Gers, Cère, Garonne et Adour) ont fait l'objet de rapports spécifiques.

L'acquisition ou le conventionnement de 45 Ha supplémentaires et une veille adossée à une assistance technique pour le camp militaire de Ger (735 Ha) sont les autres résultats de gestion.

L'ANA-CEN Ariège anime un réseau de 169 adhérents à la CATZH Ariège pour une surface de 696.94 Ha. Elle assiste également les porteurs de projet pour la préservation des zones humides, notamment les Syndicats de Rivière pour qui elle a mis en place un outil de hiérarchisation des zones humides permettant à ces acteurs GEMAPI d'agir sur des bases scientifiques solides. Ces missions représentent 1 ETP par an.

En matière de gestion conservatoire des zones humides, l'ANA-CEN Ariège a déployé ses actions sur 7 sites « zones humides » pour une superficie de 211 Ha dont 7,79 Ha en acquisition. Plusieurs projets d'acquisition sont en cours de réalisation sur les breilhs de l'Hers en partenariat avec le Syndicat de Bassin du Grand Hers.

L'ensemble des rapports de ce vaste programme d'intendance ont été remis aux financeurs dont Région (FEDER) et Agence de l'eau Adour Garonne. Ils sont disponibles sur simple demande.

### **2.3.2. Participation au Programme de gestion de la sous-trame milieux ouverts.**

<https://www.cen-mp.org/milieux-secs/>  
<http://www.naturemp.org/-Milieux-secs-de-Midi-Pyrenees.149-.html>

Initié sous la forme d'un dossier sous-trame sur l'inventaire des coteaux secs et la gestion opérationnelle de milieux (plus de 10 000 Ha), ce programme a été prolongé par un dossier d'amélioration des connaissances naturalistes (araignées, atlas systématique, stations phyto et entomocénotiques).

Pour sa part, le Conservatoire d'Espaces Naturels de Midi-Pyrénées intervient de longue date en faveur de la maîtrise foncière ou d'usage et de la gestion des Milieux Secs en Midi-Pyrénées. Outre la connaissance naturaliste, le suivi d'espèces patrimoniales et la sensibilisation des acteurs locaux, le Conservatoire intervient concrètement sur les sites à forte valeur écologique, en mettant en place une gestion adaptée à la conservation des habitats naturels et des espèces de flore et de faune ; une équipe de techniciens est entièrement dédiée à ces travaux d'entretien ou de restauration.

Le CEN Midi-Pyrénées intervenait sur environ 9250 ha dans la région Midi-Pyrénées, ce qui représente un minimum de 22 sites. En effet, si le Conservatoire possède 100 ha en propriété, il gère ou intervient sur 150 ha issus de convention de gestion avec des propriétaires privés et plus de 9000 ha issus de Convention d'assistance technique, principalement avec des camps militaires. Le CEN Ariège sur environ 500 Ha de milieux secs.

La surface d'intervention sur la durée du programme a été augmentée pour atteindre fin 2019 les 10 000 Ha.

Sur la durée du dossier, les surfaces cibles par type d'action sont les suivantes.

9258,15	Surface initiale (ha) CEN MP	+ 500 ha (ANA-CEN Ariège)
9394,85	Surface finale (ha)	+ 600 ha (ANA-CEN Ariège)
9394,85	Surface préservée en bon état naturel (pendant 3 ans) en Ha	
35,05	Surface (Ha) avec travaux de gestion (débroussaillage, élagage, fauche, exorption, entretien de clôture,...)/an	
17,78		
13,75		
671,5	Surface (ha) entretenues par pâturage d'animaux domestiques (ovins, bovins, équins)/an	
671,5		
692,5		

L'ensemble des rapports – synthèse réalisée par NEO – et des plans de gestions afférents aux sites CEN sont publiés.

### 2.3.3. Participer à la connaissance et à la préservation de la sous-trame forestière.

La majorité des sites gérés par les conservatoires sont à proprement parler des forêts. La définition de forêt est assez large pour inclure des typologies et des densités d'arbres très variées. Ce qui est certain c'est que les zones arborées gérées par le CEN sont pour la quasi-totalité en libre évolution (sinon espèces exotiques ou allochtones et quelques sites humides).

La libre évolution sur plusieurs milliers d'hectares n'est pas suffisante à l'échelle de la région. Nous avons donc participé durant le plan d'action quinquennal à 4 grands programmes de connaissance ou de préservation de la forêt naturelle de la région en plus d'une veille foncière spécifique en collaboration avec la SAFER et le CRPF.

#### 2.3.3.a. Amélioration et valorisation des connaissances sur les vieilles forêts d'Occitanie

##### ***Amélioration de la connaissance de la sous-trame forestière***

Suite au programme coordonné par L'Ecole d'Ingénieurs de PURPAN qui portait sur la chaîne des Pyrénées :

SAVOIE, J.M. BRIN, A., CATEAU, E., **DEJEAN, S.**, HANNOIRE, C., LARRIEU, L., VALLADARES, L., **BLANC, F.**, BRUSTEL, H., CORRIOL, G., **GOUIX, N.**, INFANTE SANCHEZ M., MARCILLAUD, Y., VICTOIRE, C., BARTOLI, M.- Inventaire et évaluation des vieilles forêts des Pyrénées de Midi-Pyrénées. (2017) In: 5. Rencontres Naturalistes de Midi-Pyrénées, 11 February 2016 - 13 February 2016 (Auch, France).

Nous avons mené une étude pour identifier et caractériser les vieilles forêts de plaine et compléter l'inventaire sur l'ensemble de la chaîne (Aude et Pyrénées-orientales en plus) :

**GOUIX N.** ET SAVOIE J.M. (COORDINATEURS) BOUTELOUP R, CORRIOL G, **CUYPERS T**, HANNOIRE C, INFANTE SANCHEZ M., MAILLE S. ET **MARC D** (2019). Inventaire et caractérisation des noyaux de « vieilles forêts de plaine » Pour une continuité de la trame forestière entre Pyrénées et Massif-Central. Rapport final, Conservatoire d'espaces naturels Midi-Pyrénées / Ecole d'ingénieurs de Purpan. 64 p. + annexes. Validation Conseil scientifique 2020

Ce rapport nous a permis d'identifier les dernières forêts naturelles ou sub-naturelles de la région Occitanie ainsi que 460 Ha de vieilles forêts privées et accessibles, sur la zone de plaine. Il s'agit des principales pistes d'acquisitions pour les conservatoires, en droite ligne des politiques publiques (Plan régional forêt bois d'Occitanie et Stratégie régionale biodiversité) telles qu'annoncées lors de la journée de l'arbre et des haies champêtres par la présidente de région.

## ***Alséide***

Comme annoncé lors du PAQ, nous avons fait aboutir le programme **Alséide**® (consortium CEN, EI Purpan, IF Consultants, TAOMA, Biocenys), pour l'acquisition de vieilles forêts ou le mécénat. Il s'agit d'un contrat de gestion forestière créé par le consortium qui a pour spécificité d'intégrer un maximum d'actions de gestion et de valorisation forestière. Cela passe par un document d'aménagement, un plan de gestion de la biodiversité, la valorisation des produits forestiers annexes (chasse, mécénat carbone, responsabilité sociale des entreprises propriétaires...). Cette offre globale est permise par la nature des membres du consortium (scientifiques, naturalistes, juristes, certificateurs agréés, commerciaux...).

Le projet est déposé par enveloppe Soleau et nous avons pu dégager 6 000 € pour participer à un fonds d'acquisition de vieilles forêts.

<http://www.biocenys.fr/notre-offre/compensation-carbone/>

## ***Conectfor et GREEN***

Nous devons « Participer à un programme de recherche-action visant à compléter notre connaissance des vieilles forêts des Pyrénées mais ayant surtout pour vocation à étudier la connectivité de ces reliques. »

Nous avons donc multiplié les partenariats (FORESPIR, CFTC, PNP, EI PURPAN...) ce qui nous a permis de faire aboutir le programme GREEN :

<https://www.cen-mp.org/projets/green/>

Et de déposer en 2019 – prise d'effets en 2020 – le dossier CONECTFOR :  
<https://www.forespir.com/conectfor>

#### **2.3.4. Participation au Programme coordonné régionalement de gestion de la sous-trame des milieux urbains (coordonné par le CBN PMP),**

Les CEN ont participé à la plupart des programmes de connaissance ou de conservation du Conservatoire botanique des Pyrénées et de Midi-Pyrénées (Messiflore, Bellevalia...). Mais le programme sur lequel nous retrouvons à la fois des enjeux de connaissance et de conservation a été le programme URBAFLORE :

<http://cbnpmp.blogspot.com/p/urbafllore.html>

Qui nous a permis de préserver des stations de plantes protégées en zones urbaines et périurbaines, mais aussi de faire prendre en compte ces espèces dans des projets d'aménagements.

Pour cela nous avons aussi mené des partenariats très divers :

Poursuite des partenariats au sein de la cellule biodiversité de l'ARPE pour l'accompagnement des SCOT et des PLUI de 2016 à 2018, avant le transfert de la mission à l'ARB Occitanie.

Inventaires et prise en compte de la biodiversité dans des ABiC (Astarac, Grand Auch), des ABC (Parc national des Pyrénées, Montmaurin...), Chemin de la biodiversité de Fleurance, Assistance à la gestion des espaces verts (Mairie de Toulouse....).

### 3. PROTEGER : DES ESPACES MAIS AUSSI DES ESPECES

---

Outre la maîtrise foncière que nous exerçons (décrite au 2.1) et la participation active à la stratégie de création d'aires protégées (3.2.4), nous avons également un rôle de préservation des espèces menacées. Cela se traduit par les listes rouges et plus globalement dans les activités mentionnées au chapitre 1 connaître.

#### 3.1. La contribution aux espaces protégés

- 1) Poursuivre notre rôle d'assistance aux gestionnaires d'espaces protégés en participant aux réseaux en place (réseau RNF) et aux initiatives de création de réseaux de gestionnaires (Ex : réseau des espaces naturels à l'échelle du massif pyrénéen en cours de dépôt).

Assistance RNR et PNR (détails cf rapports Région et CPO)

Il est aussi nécessaire d'apporter une aide aux collectivités territoriales pour la déclinaison du SRCE dans les documents d'aménagement du territoire et de planifications inférieurs (PNR, SCoT, PLUI/PLU) (action E12 du SRCE), et plus globalement de valoriser la connaissance pour une meilleure prise en compte de la TVB (action F13 du SRCE). Pour cela, les CEN s'engagent à :

- 1) Participer à l'accompagnement des collectivités en candidatant auprès de l'ARPE, à qui la Région a confié cette prestation, sous la forme d'un consortium composé de : CEN/NMP/FRC/CRPF et auprès de Nature Midi-Pyrénées.

Activités pour l'ARPE puis l'ARB sur ces sites (dernières déléguées au CEN LR)

- 2) Apporter une assistance scientifiques et technique aux PNR concernant la biodiversité (fourniture de données, hiérarchisation d'enjeux, protocoles de gestion, suivis à mettre en œuvre...).

Mise à disposition de données, des outils webobs et SICEN, convention de partenariat avec PNR Causses du Quercy et Pyrénées Ariégeoises, Collaborations nourries avec PNR Haut-Languedoc et PNR des Pyrénées Catalanes.

#### 3.1.1. Participer aux mesures d'atténuation et de compensation en faveur des espèces et des habitats



- 1) Lorsque les conditions d'engagement des CEN sont respectées, les CEN s'engagent à participer aux mesures en faveur d'espèces et d'habitats protégés dans le cadre de la compensation de projets d'aménagement.

A ce jour ils sont les principaux gestionnaires de mesures compensatoires pour le compte de l'Etat sur les routes nationales, du CD Haute-Garonne pour les routes départementales. Le CEN Midi-Pyrénées intervient sur les dossiers disposant d'avis favorables des scientifiques (CSRPN, CNPN) et vont au-delà des obligations réglementaires propres aux espèces protégées.

Les sites d'intervention concernent des carrières (Cuzac et Lavercaillère -46), des sites d'enfouissement (Lieux -31), des zones commerciales (Capvern -65, Montgiscard -31).

Chaque site d'intervention concernant une mesure compensatoire est indiqué dans la liste des sites d'intendance ci-dessous par la mention « MC ».

Les CEN participent aux suivis d'espèces protégées en veillant à valoriser et mutualiser ces suivis afin d'en augmenter l'efficacité et la rigueur scientifique. Un projet de thèse est déposé pour améliorer la prise en compte des chauves-souris lors des aménagements d'infrastructures linéaires. Ce schéma de fonctionnement sera à développer.

La thèse d'Alexis Laforge (cf. lien indiqué supra) permet notamment de repenser les plantations de haies, d'apprécier les mesures en fonction de la matrice paysagère et de mieux calibrer les passages inférieurs.

### **3.1.2. Bilan des actions d'intendance des territoires**

De façon générale la gestion opérationnelle des sites sur plus de 12 000 Ha dont 300 Ha en pleine propriété présentée sur ces différents paragraphes a permis de répondre à d'autres objectifs prévus dans le PAQ :

- I. Utiliser nos sites comme des outils d'animation locale. Ils permettent une grande proximité avec tous les acteurs du territoire et sont une base de discussion.

Nous avons utilisé nos sites pour y accueillir des sorties naturalistes, des expérimentations scientifiques ou simplement comme lieux de promenade pour le grand public (ENS de Canroute, réouverture de chemins ou sentes vicinales, ENS de Soulamoure, Pelouses de Blevèze, RNR Massif du Saint Barthélémy, site conservatoire du Pech Saint Sauveur au dessus de Foix...). Nous ne pouvons pas chiffrer précisément ce que cela représente mais cela est très significatif (pour mémoire au niveau national les sites d'intervention des CEN sont utilisés par plus de 6 millions de personnes par an).

Sur les aspects plus opérationnels, nous avons accueilli des élèves de Lycées agricoles dont le LEGTA de Pamiers, les étudiants de l'Université de Montpellier et d'Angers, les bénévoles de l'association Caminarem, et organisé des chantiers ouverts aux bénévoles. Cela représente entre 435 et 600 équivalents hommes/jours par an, pendant 5 ans sur les sites du CEN Midi-Pyrénées et autant pour l'ANA-CEN Ariège.

Cet effort de bénévolat dédié à la gestion opérationnelle des sites représente l'équivalent de 4 ETP par an pour les deux CEN.

## 4. LES POLITIQUES PUBLIQUES : UTILISER NOS SITES ET COMPETENCES POUR AIDER

---

Les éléments ci-après renvoient aux objectifs opérationnels cités dans le PAQ. Cela permet notamment de vérifier concrètement l'atteinte des objectifs.

### 4.1. Trame verte et bleue et SRCE

Il s'agissait du point essentiel de la contribution des CEN aux politiques publiques dans la PAQ. Le premier de nos objectifs était de compléter de 1000 Ha le réseau de sites gérés pour améliorer la situation. Cet objectif est dépassé de près de 50%. Mais plusieurs sous-objectifs du PAQ prévoyaient des précisions qualitatives et quantitatives. Elles sont présentées ci-après.

#### 4.1.1. Compléter le réseau de zones humides maîtrisées foncièrement pour répondre à l'enjeu n°2 du SRCE (B32, C3 et C4 du SRCE)

Les zones humides ne représentent que 7% de la surface de la région. Hors sur les sites nouveaux gérés sur la période d'évaluation, avec 205.05 Ha les ZH sont représentées à plus de 15%. Et avec 57.9 Ha les acquisitions en zones humides représentent 59.4% des nouvelles propriétés.

#### 4.1.2. Acquérir de nouveaux sites avec un minimum de deux sites par an

Les sites acquis par les CEN sur la période sont au nombre de 11, soit un peu plus de 2 par an et plus de 100 Ha (103.65 Ha). L'engagement est respecté, et ce, sur 4 années seulement :

- Acquisition de 7.79 Ha de prairies humides sur la commune de Lagarde (09)
- Acquisition de 0.34 Ha de landes sèches pour la commune de Lacroix-Falgarde (31)
- Acquisition de 0.22 Ha de mégaphorbiaies sur la commune de Lège (Desman) (31)
- Acquisition de 0.94 Ha de boisements alluviaux sur la commune de Lectoure (32)
- Acquisition sur la commune de Séniergues pour 0.26 Ha de pelouses sèches (MC) (46)
- Acquisition de 3.74 Ha de tourbière sur la commune de Comiac (46)
- Acquisition pour 3.5 Ha de zones humides sur la commune de Fontrieu (81)
- Acquisition pour 48 Ha de zones humides et tourbeuses sur Fontrieu (81)
- Acquisition de 17.74 Ha de grotte et milieux secs sur Penne (Chiroptères) (81)
- Acquisition de 1.5 Ha sur la commune de Fontrieu en tourbières (81)
- Acquisition de 19.62 Ha de pelouses sèches sur la commune de Belvèze (82)

Les acquisitions 2020 ne seront connues qu'en fin d'exercice (plus de 15 actes en cours pour environ 35 Ha) dont 3 sites comprenant une surface cumulée de 7 Ha sont en cours de signature.

#### 4.1.3. Gérer les milieux naturels et préserver les espèces patrimoniales

Il s'agissait ici de réaliser plus de gestion écologique sur les milieux naturels prioritaires :  
« - Les forêts naturelles ou sub-naturelles  
- La préservation des habitats les plus riches en espèces sténocèces (zones humides, pelouses, falaises...) »

Nous l'avons vu les zones humides représentent 212.84 Ha.  
Les sites à chiroptères (grottes surtout) représentent 20 Ha.  
Les forêts naturelles ou sub-naturelles 443.12 Ha.  
Les pelouses sèches remarquables 160.78 Ha.  
Soit 836.74 Ha auxquels il convient d'ajouter l'intégralité de la surface en RNR du Saint-Barthélemy qui cumule ces enjeux et ajoute 460.77 Ha.

**Au total, les milieux prioritaires identifiés dans le PAQ représentent 1297.51 Ha soit 69.6% des nouveaux sites.**

#### 4.1.4. Augmenter le réseau de sites gérés de 5 entités et/ou 200 ha pour chaque année couverte par l'agrément.

Le nombre de nouveaux sites a été de 41 dans la liste présentée, soit bien au-delà des 25 minimaux. Pour ce qui est de la superficie, nous en sommes à près de 1863.57 Ha pour une cible de 1000 Ha.

#### 4.1.5. Acquérir des sites de zones humides en conformité avec l'article L.213-8-2 du code de l'environnement, qui participeront aux stratégies régionales (SRCE et SDAGE notamment) mais aussi locales (politiques ENS et inventaires des zones humides départementaux).

Le nombre de nouvelles zones humides parmi les 40 nouveaux sites est de 22 soit plus de la moitié des sites et plus de la moitié des acquisitions (66 Ha).

#### 4.1.6. Poursuivre la gestion de notre réseau de sites et son intégration dans la TVB locale via les plans de gestion.

Avec 21 plans de gestion et documents d'aménagements, une surface gérée sous planifications réglementaire de 1335 Ha (cf. infra). L'objectif semble atteint. **A présent, le pourcentage de la couverture de nos sites couverts par des plans de gestions est de plus de 90%** (11 606.68 Ha sur 12 878.09 Ha).

#### **4.1.7. Améliorer les connaissances et le fonctionnement de la sous-trame des milieux ouverts (pelouses, causses, landes thermophiles...) en partenariat avec NMP, le CBN PMP et les naturalistes locaux (actions A11 et A12 du SRCE).**

La publication d'une cartographie inédite des milieux secs de la région, l'amélioration des cortèges faunistiques et floristiques les plus représentatifs (Oiseaux, araignées, orthoptères, flores), cités supra permettent de considérer cet objectif atteint.

#### **4.1.8. S'agissant de l'amélioration des connaissances sur la TVB et les continuités écologiques (actions A1 et A2 du SRCE), nous nous engageons à améliorer les connaissances des sous-trames les moins documentées.**

Pour ce faire, nous avons essentiellement travaillé sur la Trame noire. Cela a pu se faire grâce à un réseau de partenaires varié composé de chercheurs (Samuel Challéat, CEREMA, URCA), de gestionnaires (Site du Pic du Midi, Parc national des Pyrénées), d'associations (CPIE bigorre) ou de bureaux d'études (DarkSkyLab).

Nos actions et réalisations en cette matière sont – cf. publications d'Alexis LAFORGE :

- La mise en place d'un protocole scientifique de suivi des chiroptères pour le Parc national des Pyrénées
- Une étude du comportement des chiroptères dans un contexte urbain
- La participation au programme ADAPTER porté par le Parc National des Pyrénées

Et de manière plus appliquée :

Une étude sur les chiroptères – densités, analyse des cortèges – sur les Pyrénées dans le cadre du programme **Accompagnement de la mise en place d'une trame sombre sur le territoire du Parc national dans le cadre du projet POCTEFA PLN EFA 233/16 Pyrénées La Nuit** avec le CPIE 65. Lien : <https://pirineoslanoit.org/>

#### **4.1.9. Poursuivre et développer l'animation de la CAT Zones humides de l'Ariège et contribuer à densifier le réseau des cellules à l'aide techniques dans le cadre de la stratégie de l'AEAG et de l'objectif SRCE de restauration de la sous-trame milieux humides.**

L'ANA-CEN Ariège anime la CATZH depuis 2006 afin d'épauler les gestionnaires de zones humides et de constituer un réseau d'acteurs engagés pour leur gestion durable. La CATZH a pour vocation de sensibiliser et d'apporter des conseils de gestion, de restauration ou encore de valorisation à tous les gestionnaires de zones humides d'Ariège.

Sur la période 2015-2020, l'assistance s'est effectuée sur l'ensemble du territoire ariégeois et sur tous types de zones humides, avec un travail partenarial et d'accompagnement renforcé pour les structures GEMAPI (syndicats de rivière notamment) avec comme enjeu la mise en place partagée d'une stratégie d'actions sur les zones humides du territoire ariégeois pour laquelle un outil de hiérarchisation a été présenté en 2019.

Parallèlement, la CATZH Ariège poursuit son implication dans le réseau interCATZH afin de maintenir le partenariat et les échanges entre les CATZH d'Adour-Garonne en Occitanie.

Sur la période, un ETP par an est dédié à ces missions pour les résultats principaux suivants :

- Chantiers de démonstration : 8 réalisés
- Formations « mares » : 30 réalisées
- Articles dans revues spécialisées (AEAG, CNPF...) : 5
- Réunions d'information DDT, CD09 : 7
- Accompagnement SAGE : 20 réunions
- Appuis techniques sollicitations : 51 réalisés
- Assistances syndicats de rivières : 34 réalisées
- Portés à connaissances urbanisme : 28 réalisés
- Compléments inventaire : 6 communes
- Réunions InterCatzh : 10 réalisées

#### **4.1.10. Renforcer la coordination des actions sur les zones humides en Midi-Pyrénées par l'investissement dans un groupe de travail ad-hoc dans le cadre de l'Observatoire de la biodiversité.**

Cette action n'a pas été réalisée. Le financement spécifique pour ce faire n'a pas pu être mobilisé auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

## **4.2. Participer à la Stratégie de Création d'Aires protégées**

Avec près de 1500 Ha où la biodiversité est préservée, dont 460 Ha classée en RNR, 96.47 Ha maîtrisés foncièrement et une convention d'assistance technique signée afin de promouvoir la création d'une réserve de 441.44 Ha sur la forêt communale d'Arbas, la participation des CEN à la SCAP apparaît clairement dans les chapitres précédents.

### **4.2.1. Les réserves naturelles régionales**

#### **4.2.1.a. Aider à la création de réserves**

Dans le PAQ, un volet spécifique aux RNR que nous devons créer 5 réserves. Les résultats obtenus sont les suivants :

« Réserve du Massif de Saint Barthélémy (Montségur, 09) : territoire constitué de forêts de pentes et de pelouses d'altitudes, sur un ensemble de plusieurs centaines d'hectares. L'animateur de cette réserve, dont la présentation a reçu un avis favorable en CSRPN en date du 19/06/2015, sera le CEN Ariège ; »

La réserve a été officiellement créée par décision du conseil régional en novembre 2015 : <http://www.reserves-naturelles.org/massif-de-saint-barthelemy>

Réserve du Castellans (81) : grotte, ancienne RNV, qui abrite une d'importantes colonies de chiroptères (Minioptère de Schreibers et Grand murin notamment), tant pour la reproduction que pour l'hibernation. Ce site fonctionne en réseau avec deux autres gîtes propriétés de personnes privées, dont l'un sera intégré à la demande de classement ;

Dossier présenté au CSRPN en 2012. Les rapports en charge de l'évaluation du projet porté par le CEN Midi-Pyrénées étaient MM. François PRUD'HOMME et Christian JUBERTHIE.

Suite à leurs avis favorables, le projet fut remanié pour réduire la surface à la seule grotte pour la commune de Dourgnès, à laquelle a été ajouté un site conventionné par le CEN nécessaire à la population de Minioptères de Schreibers, principal enjeu du site.

Depuis, le projet a été arrêté à la demande de la région dans le cadre de la fusion des régions et en attente de la définition de la SRB (2020).

Réserve d'Arbas (31) : Forêt communale de plus de 400 hectares pour laquelle la commune, propriétaire, nous a mandaté pour préparer le dossier de demande de classement en RNR. La gestion de la forêt communale bénéficiant du régime forestier, nécessite une forte collaboration avec l'Office National des Forêts. Les enjeux sont très élevés : vieilles forêts, karst remarquable, espèces endémiques et patrimoniales dont une grande quantité déterminantes SCAP... ;

Dans le but de créer cette réserve, une convention d'assistance technique a été signée fin 2015 pour plus de 440 Ha avec la municipalité.

Le projet a été arrêté à la demande de la région dans le cadre de la fusion des régions et en attente de la définition de la SRB (2020).

Une demande en 2020 de classement en Réserve Naturelle Nationale a été adressée à la DREAL.

Réserve des basses vallées du Gers (32) : notre volonté est de préserver des vallées humides composées de ruisseaux, étendues d'eau et prairies humides. Ces habitats reliques abritent plusieurs espèces patrimoniales remarquables (Bellevalia romana, Cuivré des marais, Damier de la succise, Cistude d'Europe...) et jouent un rôle fonctionnel crucial pour le maintien de la ressource en eau. Le réseau des sites du CEN MP dans ce département sera l'ossature de cette RNR augmentée par une animation foncière ciblée sur les sites inventoriés comme zones humides. Un partenariat avec Nature Midi-Pyrénées sera recherché notamment pour la prise en compte des enjeux liés à la conservation de la Cistude d'Europe.

Le projet a été arrêté à la demande de la région dans le cadre de la fusion des régions et en attente de la définition de la SRB (2020). Le CEN Midi-Pyrénées a toutefois développé son réseau de sites sur le secteur de plus de 22 ha sur les communes de Fleurance et Lectoure (cf. supra).

Réserve des pelouses du Quercy (46) : Sur la commune de Cieurac, nous souhaitons renforcer par plus de maîtrise foncière un réseau de parcelles gérées par le CEN MP. Un partenariat avec la commune, mais aussi avec le Syndicat mixte ouvert de Cahors sud, le Grand Cahors, le Conseil départemental du Lot et les Autoroutes du sud de la France devrait nous permettre de gérer une surface notable de pelouses xéro-thermophiles. Ce type d'habitat est sous représenté par mis les habitats actuellement sis en RNR et il convient de les préserver.

Si le projet a été arrêté à la demande de la région dans le cadre de la fusion des régions et en attente de la définition de la SRB (2020), le CEN a développé sa maîtrise foncière des sites sur le secteur avec une extension de 16 ha au titre de mesures compensatoires sur le secteur (cieurac, l'hospitalet et camp ramon).

#### **4.2.1.b. L'accompagnement des porteurs de réserves naturelles**

Nous participons pour l'ensemble des réserves naturelles aux instances mises en place par la Région ou prévues par les textes que sont les comités consultatifs de gestion (toutes les RNR) et réunions annuelles (2016-2018) des gestionnaires de RNR.

Nous assistons les équipes par la mise à disposition de données, d'outils de saisie ou de visualisation, formations à ces outils et aide aux hiérarchisations d'enjeux.

Nous sommes plus particulièrement investis sur la RNR d'Aulon avec qui un partenariat est validé où le CEN Midi-Pyrénées sera chargé de la réalisation du plan de gestion et de son animation. A ce titre, c'est le CEN qui assurera la mission de conservation de la réserve à compter de 2020 en partenariat avec l'association La Frênette, gestionnaire de la réserve.

Les CEN sont également très impliqués dans l'assistance scientifique tant pour les suivis que pour identifier les enjeux lors de création de RNN. Cela passe par la participation aux conseils scientifiques (N. GOUIX pour la RNN du Lot ; D. MARC pour le CSRPN) qui même si désignés intuitu personae bénéficient du soutien du CEN Midi-Pyrénées pour ces exercices.

En Ariège, les deux CEN participent activement à la seconde tentative de création d'une RNN Souterraine au côté de la DREAL et du PNR des Pyrénées ariégeoises.

### **4.2.2. L'assistance aux autres gestionnaires d'espaces naturels**

#### **4.2.2.a. Parcs naturels régionaux**

Nous assistons les équipes par la mise à disposition de données, d'outils de saisie ou de visualisation, formations à ces outils et aide aux hiérarchisations d'enjeux.

Nous participons activement aux programmes et actions suivantes :

- Elaborations de chartes forestières (PNR HL, PNR GC et PNR CQ),
- Concours prairies fleuries (PNR HL, PNR PA),
- Programme MOH pour gestion des milieux ouverts herbacés porté par l'IPAMAC (jusqu'en 2017 avec le PNR Aubrac, à compte de 2020 avec le PNR CQ),
- création du PNR Comminges (avis DREAL et appui au porteur)

- Contrat de Restauration de la Biodiversité sur la trame noire, les points noirs routiers et aquatiques, les zones de quiétude forestière (PNR PA),

Pour cela nous avons tissé des partenariats nombreux opérationnels pour :

- assister techniquement le PNR HL (inventaires, suivis...),
- conventionné avec le PNR CQ pour un partenariat cadre,
- conventionné avec le PNR PA pour un partenariat cadre,
- conventionné avec le PNR Aubrac en inter-CEN (signature prévue 2020 reportée cause COVID).

#### 4.2.2.b. Natura 2000

Les objectifs en la matière inscrits dans le PAQ étaient les suivants.

***Poursuivre l'assistance auprès des animateurs sur leurs sites, notamment par la fourniture d'informations naturalistes, des avis de priorisation d'actions ou participation aux comités de pilotage et groupes de travail.***

Pour cela le CEN MP participe annuellement à une 15aine de COPIL en fonction des sollicitations et des disponibilités.

En Ariège, l'ANA-CEN Ariège participe activement et annuellement à 11 sites Natura 2000.

***Poursuivre notre implication dans la réalisation d'actions et dans l'évaluation des certaines mesures ou de l'état de conservation de certaines espèces. En particulier, nous nous mettons à la disposition de l'Etat pour assurer le rôle de contrôle et d'assistance scientifique et technique pour la faune sur le modèle de ceux réalisés par le CBN PMP (pour la flore et les habitats).***

Nous avons complété l'ensemble des FSD de la région Midi-Pyrénées pour les insectes (Papillons, Coléoptères et Libellules) et Naïades pour que les données connues soient portées à connaissance des animateurs. Nous avons complété cette action par une présentation des espèces en question devant tous les gestionnaires (réunions annuelles) et préparé un courrier sous-couvert DREAL à l'ensemble des structures animatrices.

En Ariège, l'ANA-CEN Ariège réalise des actions de connaissance (chiroptères, reptiles, habitats, odonates), de gestion (plans de gestion zones humides, gestion des grottes) et d'animation (animations et rallye nature scolaire et grand public) sont menées chaque année.

***Nous positionner en tant qu'animateur en cas de carence de structures publiques locales.***

Cette action n'a pas été réalisée.

### 4.2.3. ENS

Pour notre objectif PAQ de davantage collaborer avec les conseils départementaux pour gérer des sites ENS ou collaborer avec les équipes de gestions ENS, nous pouvons témoigner du rapprochement avec le département du Tarn (acquisitions, inventaires) qui a conduit à l'instauration d'une convention annuelle depuis 2017.

Nous collaborons aussi par convention de partenariat cadre, mais aussi via des prestations avec le département de la Haute-Garonne (PDG Barbazan et Laréole, classement ENS de la Ferme de Soulamoure, remontées de sites 4 fiches de sites à classer...).

Nous avons également un appui systématique auprès du département du Lot (marché à bons de commandes pour expertises et nombreux partenariats).

De façon plus ponctuelle, nous collaborons avec le département du Gers (classement site à *Margaritifera auricularia* en 2018 ; en 2020 gestion des coteaux secs de Montégut ; suivi et gestion du Tunnel de Pomiro).

En revanche, nous ne sommes pas parvenus à des résultats significatifs avec les départements de l'Aveyron et des Hautes Pyrénées. En Ariège, le Conseil Départemental a délibéré en janvier 2020 pour élaborer une stratégie d'actions en faveur de la lutte contre l'artificialisation des sols, la protection des espaces agricoles et la biodiversité dans laquelle est prévue l'étude de l'opportunité de mettre en place la politique des Espaces Naturels Sensibles.

La collaboration avec le conseil départemental du Tarn-et-Garonne est limitée à des échanges d'informations sur nos sites respectifs et des appuis ponctuels.

## 4.3. Participer à l'émergence et la mise en œuvre de projets de territoire en faveur de la biodiversité

### 4.3.1. Accompagnement de l'émergence et la mise en œuvre des projets de territoire

#### 4.3.1.a. Objectifs

Initier ou accompagner des projets de territoire avec les collectivités et les acteurs locaux et notamment contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de leurs projets. Ces territoires peuvent être ceux identifiés par l'Agence de l'Eau Adour Garonne (exemple du Lemboulas), la Région (RNR), les PNR...ou plus vastes comme le Massif des Pyrénées par exemple. Nous nous attacherons particulièrement à animer ou initier des contrats restauration biodiversité (Ex : Terre d'hommes et de biodiversité en Douctouyre).

Il peut également s'agir d'un simple accompagnement des acteurs économiques et touristiques à la prise en compte du patrimoine naturel dans leurs projets.

#### 4.3.1.b. Actions

Nous avons poursuivi et augmenté l'action conservatoire sur les territoires identifiés :

Bassin du Lemboulas (46-82) : mise en place d'une animation PAEC à destination des agriculteurs éleveurs, conventionnement de 5 ha supplémentaires, animation foncière.

L'animation sur le contrat de restauration biodiversité en Ariège a permis le conventionnement de près de 200 ha d'estives par les CEN, la sensibilisation des habitants et l'aide opérationnelles à la gestion.

Un seul échec de territoire projet qui n'a pas été suivi d'effets malgré le soutien de l'Agence de l'eau porte sur le territoire de Lannemezan (65) où un contrat de territoire porté par l'AREMIP où nous étions partenaires n'a pas abouti.

La constitution de territoires induisant une mise en réseau des acteurs de la gestion nous a permis en 2020 de déposer en partenariat (CEN porteurs ou partenaires) 4 dossiers pour des programmes de restauration et gestion de têtes de bassin qui ont été retenus :

- Vallée du Célé en partenariat avec Syndicat de rivière (porteur), ADASEA et CEN MP.
- Tourbières de l'Aubrac avec le PNR Aubrac (porteur)
- Mouillères et sagnes du Donezan en tant que porteur avec les communes et l'ONF
- Vallées de la Lère, Barguelonne, Lembous... du Tarn et Garonne en tant que porteur avec le SATESE pour le département du Tarn-et-Garonne, le CPIE Quercy-Garonne, les syndicats de rivière, la FDC 82 et l'ADASEA.

## **4.3.2. Renforcement et poursuite des partenariats en faveur de l'émergence et de l'animation de projets de territoire**

### **4.3.2.a. Objectifs**

Les CEN se positionnent depuis leur création comme des têtes de réseau et s'entourent systématiquement de relais locaux ou complémentaires.

Ils appuient leurs démarches de protection d'espaces naturels sur la mise en synergie des acteurs ayant le même objectif ou intervenant sur les mêmes territoires.

De nombreuses structures ont déjà signé des conventions de partenariat avec les Conservatoires : DREAL, Conseil régional, Agence de l'eau Adour Garonne, Conseil départemental du Lot, Parcs naturels régionaux des Pyrénées ariégeoises et des causses du Quercy, ONCFS, ONF, Nature Midi-Pyrénées, réseau des CPIE, SAFER, délégations locales de la LPO, chambre d'agriculture de l'Ariège... Toutefois, le champ partenarial reste encore à développer.

Les Conservatoires d'espaces naturels veilleront à favoriser des modes de fonctionnement plus à l'écoute et en synergie avec les territoires et les structures d'animation et en particulier sur les territoires faisant l'objet de contrats territoriaux (coordonnés par la Région ou par l'Agence de l'eau Adour Garonne par exemple), de PAEC ou de plans d'action territorial.

Cela implique un temps conséquent de conduite de projet dédié à l'animation territoriale et à la concertation. L'objectif est d'initier des actions concertées sur des territoires et de communiquer sur ces actions.

### **4.3.2.b. Actions**

- Coordonner, piloter ou participer à des projets de territoire multi acteurs comme par exemples : le réseau Pyrénées Vivantes, les contrats de restauration de la biodiversité (CRB), Terres d'hommes et biodiversité, Life desman...

Nous avons sur la période piloté et mené à terme le programme LIFE + Desman des Pyrénées sur l'ensemble de la chaîne des Pyrénées (6 ans, 2.6 M€ de budget, 11 partenaires financiers, 13 partenaires techniques),

Participer et animer les actions sur la biodiversité du Contrat de Restauration Biodiversité du PNR Pyrénées Ariégeoises,

Participer aux actions biodiversité du CRB PNR Quercy avec convention de partenariat.

- S'impliquer dans des programmes inter Conservatoires et inter réseaux (programmes communs d'atlas sur les odonates et les papillons ; Programme LIFE Milouv'...)

Nous avons déposé un projet de LIFE pour développer l'action CEN en formant un partenariat en inter-CEN (CEN MP, CEN LR, CEN Lozère, CEN Ariège et FCEN) qui associe également, le Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées, Terre de Liens, SOLAGRO.

- Développer et dynamiser le partenariat et les dynamiques inter-réseaux : réseau des gestionnaires d'espaces protégés (réseau en préfiguration sur les Pyrénées), réseau FCEN et UNCPPIE...

Nous participons fortement au réseau des gestionnaires d'espaces protégés porté par l'ARB. Nous avons mené à bien le dossier GREEN porté par FORESPIR portant un réseau à l'échelle du massif des Pyrénées (transfrontalier).

Portons un projet (validé 2020) de plan régional d'actions en faveur des mares sur le territoire d'Occitanie, en inter-CEN, sous la coordination de l'URCPIE et en partenariat avec NEO, les FDC, l'AEAG, la Région Occitanie.

Projet de territoire « Des ailes et des haies » en Bas Salat (Ariège) pour l'amélioration de la prise en compte des infrastructures d'intérêt écologiques dans les exploitations agricoles et favoriser les corridors écologiques

- Développer les contacts à l'international, notamment dans le cadre du massif des Pyrénées (Projet Poctefa Réseau gestionnaires, Projet SUDOE sous-trame forestière, Landlife et réseau eurorégional).

Deux projets achevés ou en cours correspondent à cet objectif :

<https://www.green-biodiv.eu/>

<https://www.foespir.com/conectfor>

## 5. SENSIBILISATION, COMMUNICATION, ANIMATION : VALORISER LES CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES ACQUISES



Les enjeux de la Région Midi-Pyrénées en matière d'environnement sont centrés sur la transition écologique, en particulier la mise en œuvre d'actions qui visent à la préservation, à la gestion des milieux et à la restauration des continuités écologiques (terrestres et aquatiques), et à l'adaptation au changement climatique.

Pour atteindre ces objectifs, il est nécessaire de mettre en œuvre des actions de sensibilisation et de formation. Les Conservatoires se sont dotés d'une politique de communication et de valorisation découlant de l'expérience acquise par le CEN Ariège – également CPIE – en matière d'éducation à l'environnement. Pour le reste de la région les CEN s'appuient sur le GRAINE et le réseau des CPIE.

A travers cette mission, les Conservatoires visent à renforcer les prises de conscience de l'importance de la connaissance, de la préservation et de la transmission aux générations futures de ces espaces menacés.

### Leurs missions de valorisation se déclinent en plusieurs points :

- la sensibilisation des acteurs du territoire, dont les socio-professionnels, aux enjeux de préservation,
- l'implication de la population locale et des jeunes dans la préservation de sites naturels,
- la sensibilisation du grand public à la richesse et aux enjeux des milieux naturels et des espèces de Midi-Pyrénées
- la diffusion des connaissances acquises et la valorisation des données techniques et scientifiques auprès de naturalistes et leur vulgarisation auprès des non-initiés,
- et enfin, la communication pour renforcer la visibilité des Conservatoires

### 5.1. Objectifs et actions

Le PAQ vise à répondre aux enjeux environnementaux liés aux priorités régionales et contribuer ainsi à la compréhension et l'appropriation par tous les citoyens de Midi-Pyrénées des grands enjeux de la transition écologique afin d'initier, poursuivre et amplifier les changements de comportement sur le territoire.

Dans ce cadre, notre action commune s'attachera à répondre aux enjeux identifiés (biodiversité, eau, sol, changement climatique), par le biais de l'éducation à l'environnement tout au long de la vie pour la transition écologique.

### 5.2 Actions

Durant la période du PAQ, les CEN ont participé activement à l'appropriation des enjeux liés à la biodiversité auprès de différents publics au côté d'autres structures d'animation et de

sensibilisation à l'environnement et/ou dans le cadre de son rôle de CPIE d'Ariège pour l'ANA-CEN Ariège.

Voici les principales actions mises en œuvre :

- La mise en place ou participation aux événementiels régionaux « biodiversité » (800 interventions pour 25 677 participants) : crapauduc, chantiers d'automne, Fréquence Grenouille, Wetland, Nuit de la Chauve-Souris, Rendez-vous aux jardins, fête des mares, fête de la nature
- La formation auprès du public scolaire et universitaire (plus de 100 interventions pour près de 2500 élèves et étudiants)
- Les sorties « tout public » (180 sorties pour 3400 participants)
- La contribution à la formation de publics professionnels et d'élus locaux ( agents des espaces verts, techniciens des collectivités locales, chasseurs et piégeurs, accompagnateurs en montagne, personnels services des routes, gravières, syndicats de rivière) : 45 formations pour plus de 500 personnes formées
- L'assistance aux collectivités locales et structures GEMAPI comme aux particuliers et aux opérateurs privés pour la préservation des zones humides dans le cadre de la CATZH qu'anime l'ANA-CEN Ariège sur le bassin Adour Garonne (1ETP/an)
- La réalisation d'Atlas de la Biodiversité avec les collectivités locales qui permet de créer auprès de la population locale des animations de science participative en complément des données consolidées pour favoriser à la fois une meilleure connaissance des territoires et une appropriation par les élus, techniciens et population (ex : ABC Montbel et côteaux agricoles de la communauté de communes du Pays de Mirepoix.
- La publication d'articles dans des revues spécialisées (83 articles)

L'action du CEN Midi-Pyrénées est plus modeste sur cet axe

- La mise en place ou participation aux événementiels régionaux « biodiversité » (13 interventions pour 1220 participants) : chantiers d'automne, Fréquence Grenouille, Nuit de la Chauve-Souris,
- La formation auprès du public universitaire (plus de 10 interventions pour près de 250 et étudiants),
- Les sorties naturalistes du groupe invertébrés (spécialistes et amateurs) : 4 sorties pour une centaine participants,
- La contribution à la formation de publics professionnels (agents espaces verts, entreprises, ingénieurs Etat, AFB/OFB) pour une demi-douzaine d'interventions.
- La réalisation d'Atlas de la Biodiversité avec les collectivités locales qui permet de créer auprès de la population locale des animations de science participative en complément des données consolidées pour favoriser à la fois une meilleure connaissance des territoires et une appropriation par les élus, techniciens et population (ex : ABC et ABIC du Gers (les deux pays, Saint-Clar, Fleurance) ; 12 communes du Parc national des Pyrénées...).
- La publication d'articles dans des revues spécialisées cf. précédents chapitres.

# Bilan synthétique du Plan d'Actions Quinquennal (2015-2020)

## Agrément L414-11 Etat/Région des CEN LR & 48



Conservatoire  
d'espaces naturels  
**Languedoc-Roussillon**

### CEN Languedoc-Roussillon

Carré Montmorency  
474, allée Henri II de Montmorency  
34000 MONTPELLIER  
tél. 04 67 02 21 28 - fax. 04 67 58 42 19  
courriel : [cenlr@cenlr.org](mailto:cenlr@cenlr.org) - web : [www.cenlr.org](http://www.cenlr.org)



Conservatoire  
d'espaces naturels  
**Lozère**

### CEN Lozère

5 bis impasse Félix Remise  
48 000 Mende  
tél : 04 66 49 28 78  
courriel : [conservatoire@cen-lozere.org](mailto:conservatoire@cen-lozere.org)  
web : [www.conservatoire-sites-lozere.org](http://www.conservatoire-sites-lozere.org)

# Le PAQ en LR

## Grands engagements

- ▶ Améliorer la connaissance du patrimoine naturel régional avec le réseau naturaliste – **choix des sites, expertise, hiérarchisation, évaluation, suivis**
- ▶ Gérer un réseau de sites, au cœur des dispositifs publics de préservation de la biodiversité – **sites pilotes et plans de gestion**
- ▶ S'inscrire en cohérence avec l'action publique en faveur de la biodiversité en région – **partenariats, réseaux et projets – méthodes et outils**
- ▶ Contribuer au renforcement du **lien social** avec les valeurs de solidarité associées à **l'intendance du territoire**

# Le PAQ en LR

## OBJECTIFS GLOBAUX DU PAQ EN L-R

- ▶ Développer et amplifier nos actions de protection et de gestion avec les citoyens
- ▶ Accompagner les acteurs locaux pour la prise en compte de la biodiversité et la mise en œuvre des politiques associées
- ▶ Inscrire les sites d'intervention dans des réseaux territoriaux et thématiques
- ▶ Développer les partenariats pour enrichir les pratiques
- ▶ Être acteurs de l'apprentissage et de l'amélioration des compétences naturalistes

 **Garder l'initiative sur les sites et rester force de propositions sur les dynamiques territoriales et de réseaux**

# Le PAQ en LR

## 4 grands volets :

- ▶ **Préservation et gestion** d'espaces naturels et d'espèces se décline en 3 grands axes
  - Connaître avec l'expertise et la mobilisation et l'alimentation des bases de données (SINP)
  - Protéger des sites par la négociation d'acquisitions ou de conventions, ou de mesures réglementaires
  - Gérer par le plan de gestion
- ▶ **Valorisation** : promouvoir l'action conservatoire au travers de l'intendance des territoires
- ▶ **Participation aux politiques publiques** pour une intégration de la biodiversité et de l'action conservatoire
- ▶ **Participation aux dynamiques de réseaux**, de mutualisation et de transmission des savoirs



# Le PAQ en LR

## I – PRESERVATION ET GESTION D'ESPACES NATURELS ET D'ESPECES

### I – 1 AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE

	Actions réalisées
poursuite de l'acquisition de connaissances	<ul style="list-style-type: none"><li>- Participation active dans la mise en place du SINP à l'échelle Occitanie et co-administration avec les CBNs de la plateforme aux côtés de la Dreal</li><li>- Nombreux programmes de connaissance et conservation (Bonelli, Larolimicoles, Atlas et LR OdoPap, Emyde, Cistude, SINP Invertébrés, Crave, Passereaux Causses, Outarde)</li><li>- Stratégie d'actions d'acquisition de connaissance (inventaire zh, milieux ouverts, eee, vieilles forêts)</li><li>- Programmes de suivi sur nos sites gérés</li></ul>
mobilisation et promotion des réseaux naturalistes sur des projets communs	<ul style="list-style-type: none"><li>- Membre fondateur d'OC'nat + org° 1ères rencontres naturalistes</li><li>- Pilotage de programmes de connaissance avec les réseaux naturalistes locaux (Bonelli, Larolimicoles, Atlas LR OdoPap, SINP Invertébrés), suivi mares EPHE, Reseda Flore...</li></ul>
perfectionnement des méthodes et des protocoles en matière d'expertise naturaliste	<ul style="list-style-type: none"><li>- Protocole standardisés flore, orthoptères...</li><li>- Smartphones de terrain, formulaires ODK pour la collecte de données, mise à disposition des outils de collecte auprès des bénévoles</li></ul>
gestion et structuration des données	<ul style="list-style-type: none"><li>- SICEN (+ 200 000 données soit 330 000), outils saisie et visualisation en ligne...</li><li>- Signature charte du SINP</li><li>- Remontée des données à l'INPN et partenariat UMS Patrinat</li><li>- Plateforme d'information foncier environnement avec le CD30</li></ul>

# Le PAQ en LR

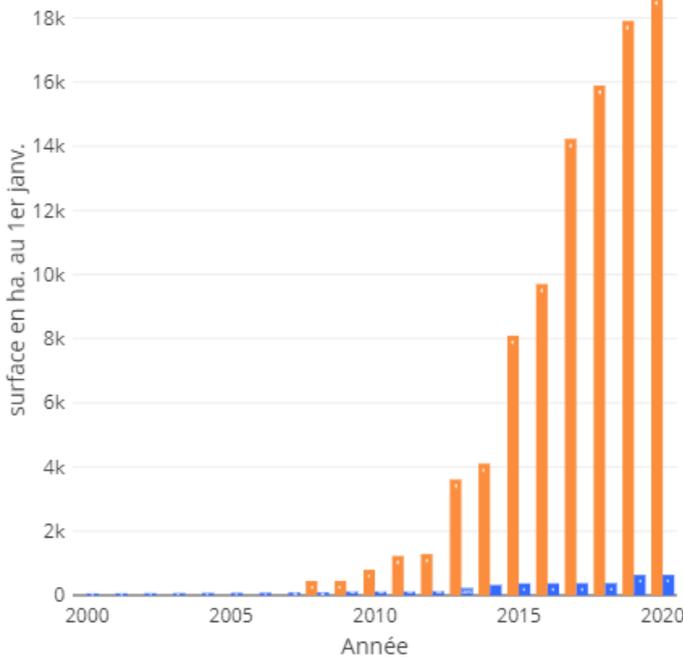
## I – PRESERVATION ET GESTION D'ESPACES NATURELS ET D'ESPECES

### I – 2 PROTECTION

	Actions réalisées/non réalisées
Acquisition de sites et signature de convention de gestion	<ul style="list-style-type: none"><li>- + 270 ha acquis &amp; + 10 600 ha en convention</li><li><i>Cf. carte du bilan foncier ci-après</i></li><li>- <b>Stratégie d'intervention foncière à actualiser</b></li><li>- Partenariat renforcé avec la Safer</li><li>- Reconnaissance comme opérateur foncier espaces naturels en complémentarité avec les autres (Dpts, CT, CdL)</li><li>- Animation et veille foncière sur le plateau de Vendres, les zh de la Mosson avec le service foncier du CD34 et la Safer</li><li>- Positionnement sur le foncier de MCE (16 sites, 2 875 ha en gestion)</li></ul>
Mobilisation de moyens pour la maîtrise foncière et d'usage	<ul style="list-style-type: none"><li>- Mobilisation du CD66 pour l'acquisition</li><li>- Convention avec Vinci-Autoroute pour l'acquisition et la restauration de zh sur le BV Lez Mosson (hors MCE)</li><li>- Fonds de mesures compensatoires</li></ul>
Mise en place de garanties et de protections réglementaires sur des sites	<ul style="list-style-type: none"><li>- Projet d'APPB en cours sur les garrigues de la Lauze (34), contribution à l'APPB du Creux de Miège (34)</li><li>- Signature des 1ers baux emphytéotiques</li><li>- Contribution active aux contrats ORE en lien avec la FCEN</li><li>- Sécurisation via le Fonds de dotation</li></ul>



# Bilan foncier



Evolution de la surface acquise par le Cen L-R et son Fonds de dotation

367 ha au 01/01/15

637 ha au 01/01/20

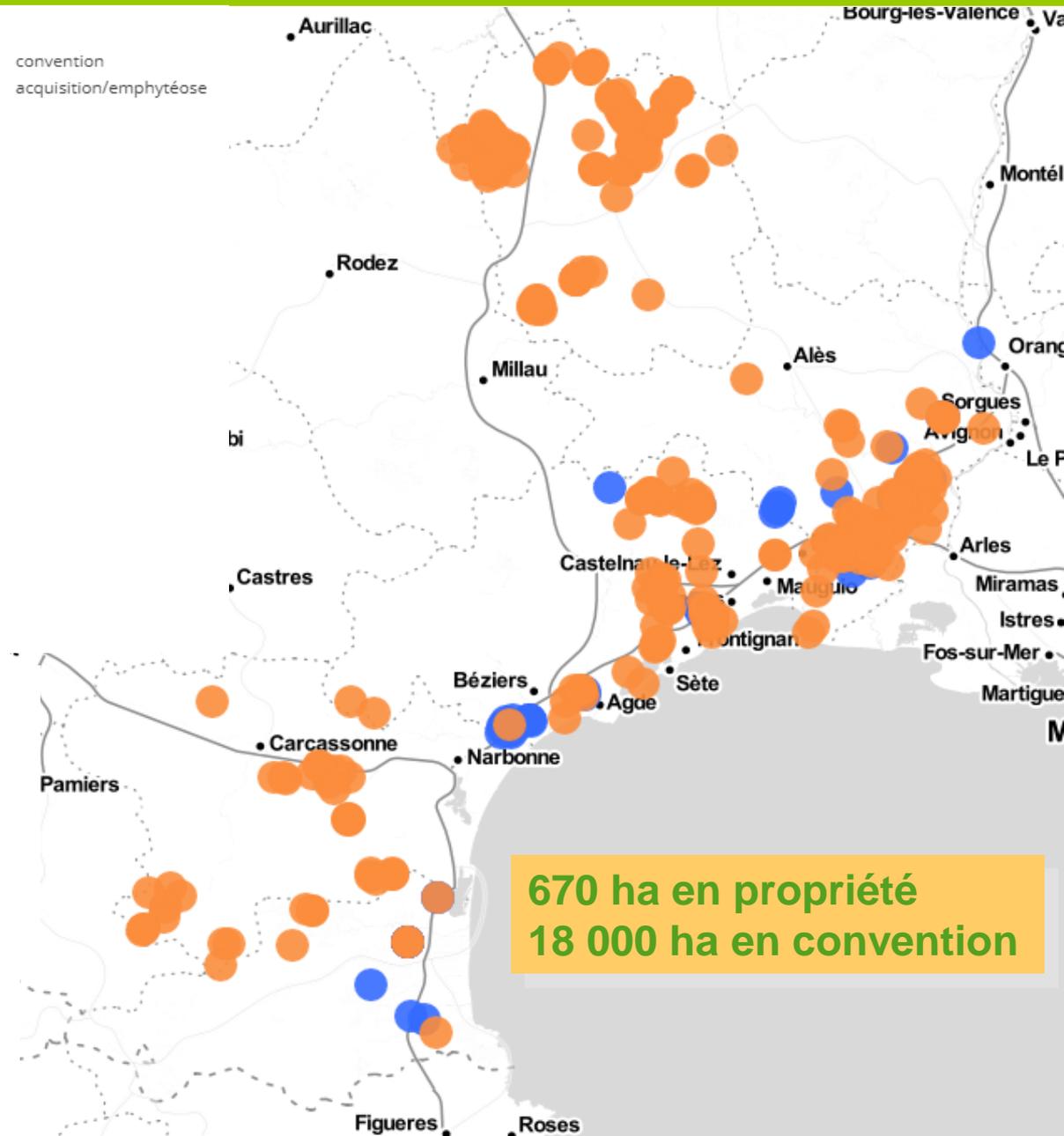
dont 261 ha en compensation

Evolution de la surface gérée par convention

8 093 ha au 01/01/15

18 680 ha au 01/01/20

dont 2 614 ha en compensation



# Bilan foncier

## Les principaux milieux et espèces protégées et gérées

- ▶ Mares temporaires méd.  
(*Marsilea strigosa*, *Triton crêté...*),  
prairies humides, tourbières



- ▶ Pelouses sèches,  
Garrigue et  
Chênaie verte



- ▶ Enjeux avifaune et agrosystèmes (Outarde, Bonelli, Pie grièche...)



# Le PAQ en LR

## I – PRESERVATION ET GESTION D'ESPACES NATURELS ET D'ESPECES

### I – 3 GESTION

	Actions réalisées/non réalisées
Déploiement d'une stratégie opérationnelle et partenariale	<ul style="list-style-type: none"><li>- 45 plans de gestion élaborés <i>dont 20 en attente de validation par le conseil scientifique</i>, et 15 en cours / 65 sites</li><li>- Planification de la gestion des sites et consolidation des moyens financiers</li><li>- Convention de coopération avec le CdL</li><li>- Cogestion de nouveaux sites CdL (+ 3 sites, + 2 100 ha)</li><li>- Poursuite et développement du réseau SAGNE 48</li><li>- Contribution au contrat territorial Haut Allier</li><li>- Programme d'appui aux collectivités et socioprofessionnels sur l'agroenvironnement (Natura, Biodiv&amp;Eau, Mil'Ouv, Prades du Roussillon...)</li><li>- Capitalisation et transfert de références (milieux ouverts, zones humides, gestion conservatoire et agrienvironnement) Mil'ouv, BiodivEau, SAGNE48, Pôle lagune, mares temporaires &amp; espèces associées, Larolimicoles...</li></ul>
Consolidation de l'implication citoyenne dans la gestion et la veille environnementale des sites	<ul style="list-style-type: none"><li>- Déploiement des chantiers bénévoles</li><li>- Appui sur quelques conservateurs bénévoles <i>mais pas de formalisation</i></li></ul>



# Le PAQ en LR

## II – VALORISATION

	Actions réalisées
Promotion de la gestion conservatoire au travers de l'intendance du territoire	<ul style="list-style-type: none"><li>- Reconnaissance dans la charte des CEN</li><li>- Inscription systématique de la démarche dans nos conventions</li><li>- Programme IT dans l'Aude</li><li>- Lettre thématique sur l'IT</li></ul>
Intégration territoriale des 2 CEN	<ul style="list-style-type: none"><li>- Lettre de liaison adhérents et partenaires/réseau de sites en Lozère</li><li>- Renforcement de l'antenne Aude-PO, redéploiement de l'antenne Hérault, création de l'antenne Gard</li><li>- Projet de vitrines de sites (Maison de Réserve Gardon, Projet d'accueil aux Salines, Sentier de Lajo)</li></ul>
Sensibilisation et formation des acteurs locaux pour l'intégration de la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"><li>- Contributions scientifiques et techniques, rédaction d'articles, contributions dans des ouvrages naturalistes, organisation de formations - actions...</li><li>- Organisation et coordination d'évènements (JMZH, fête de la nature, de la biodiversité, journées européennes du patrimoine, Fréquence grenouille, Chantiers d'automne...)</li><li>- Vie associative (85 adhérents ind. 15 asso, 30 bénévoles actifs, Amis des Salines), programme d'animations sur les sites 70-80/an, aire terrestre éducative sur la RNR Gardon</li><li>- Renforcement de la stratégie communication, réseaux sociaux</li></ul>



# Le PAQ en LR

## III – ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES

	Actions réalisées
Consolider le positionnement des CEN en tant que partenaires de leur mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"><li>- Convention d'objectif annuelle avec Dreal et Région en lien avec l'agrément, Pérennisation d'accord cadre annuel avec CD30 &amp; 34, CPO avec CD11 et nouvelle convention avec CD66</li><li>- Pérennisation soutien AEAG et dialogue constructif avec AERMC</li><li>- Reconnaissance et contribution dans de nombreuses commissions institutionnelles, de concertation ou d'expertises (Ceser, CRB, CA ARB, CMF, CDEPENAF, CDESI, CTD &amp; CA Safer...)</li><li>- Contribution SrB, CRERCO, PRFB, Sraddet...</li></ul>
Concours technique et scientifique par des missions d'expertise et de formation	<ul style="list-style-type: none"><li>- Missions d'expertise et de formation auprès de l'Etat, de la Région, du CdL, des Départements, des Communes et collectivités et des socioprofessionnels</li></ul>
Contribuer à l'émergence de projets de territoires en faveur des milieux et des espèces	<ul style="list-style-type: none"><li>- Partenaire de projets européens (H2020 HNV-Link, Erasmus+ RESIFARMS)</li><li>- Montage de projets européens (SUDOE Semences locales, Life Occigène inter CEN Occitanie)</li><li>- Maître d'ouvrage en Lozère AAP « Biodiversité des Tourbières du Massif central » (FEDER Massif Central)</li><li>- Implication dans le projet Contrat territorial sur Haut Allier</li><li>- Projets AAP biodiversité des AEs, appui projet PNR, ONF...</li><li>- Projet PIA Mirabeau</li><li>- Projets de coopération avec les socio-professionnels agricoles (Biodiv'Eau, PSE Pic Saint Loup, Devese (suite Mil'Ouv), transfert aux CEN PACA et RA...)</li></ul>
Contribuer à la sensibilisation des décideurs à la conservation de la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"><li>- Accueil journée ARB, intervention dans cycle formation élus CNFPT/AFB, dans conseils municipaux ou communautaires, organisation sorties élus locaux, visites conseils/expertises sur les ZH en Lozère...</li><li>- Document « collectivités et zones humides » en Lozère</li></ul>

# Le PAQ en LR

## IV – PARTICIPATION AUX DYNAMIQUES DE RESEAU, DE TRANSMISSION DES SAVOIRS

	Actions réalisées
Participer aux réseaux des CEN	<ul style="list-style-type: none"><li>- Contribution aux travaux du réseau (loi foncière, nouvelle PAC, ERC, RPS...)</li><li>- Participation à la rencontre annuelle des CEN chaque année</li><li>- Participation active aux CTT géomatique, communication, foncier</li><li>- Accueil et organisation de 2 séminaires des CEN (2016 &amp; 2019)</li><li>- Coordination chaque année du programme Fréquence grenouille en région</li><li>- Organisation chaque année de chantiers d'automne</li><li>- Promotion de l'action conservatoire</li></ul>
Animer et contribuer aux réseaux de gestionnaires, de naturalistes et thématiques	<ul style="list-style-type: none"><li>- Co-organisation des 1ères rencontres naturaliste d'Occitanie en mars 2019 avec OC'nat</li><li>- Contribution au réseau des gestionnaires ARB</li><li>- Réseau SAGNE48, Pôle lagunes...</li><li>- Participation à la rencontre annuelle de FCEN, RNF, Rivages chaque année</li></ul>
Consolider les partenariats avec les organismes d'enseignement et de recherche	<ul style="list-style-type: none"><li>- Renouvellement des conventions avec CEFÉ-CNRS, Cours Diderot, Pôle sup, Nouvelle avec Fac de sciences</li><li>- Réalisation de formations-actions écologie, projet Colibri</li><li>- Accueil de stagiaires et services civiques chaque année</li><li>- Accueil d'étudiants en contrat d'apprentissage</li></ul>



# Evolution du budget

	BUDGET TOTAL	EUROPE		REGION		ETAT		Agences de l'eau	
2015	2 397 942	306 569	12,8%	159 000	6,6%	180 356	7,5%	129 302	5,4%
2016	2 306 294	306 189	13,3%	148 250	6,4%	178 788	7,8%	77 897	3,4%
2017	3 180 163	335 632	10,6%	185 000	5,8%	189 339	6,0%	81 800	2,6%
2018	2 892 869	127 346	4,4%	175 065	6,1%	218 782	7,6%	65 326	2,3%
2019	3 158 647	43 762	1,4%	281 106	8,9%	316 694	10,0%	124 069	3,9%
variation 2015-2019		-601 %		43 %		43 %		variable	
	24 %	<b>Etab. Public</b>		<b>Départements</b>		<b>EPCI/Communes</b>		<b>Privés</b>	
		23 946	1,0%	176 845	7,4%	82 234	3,4%	128 454	5,4%
		45 468	2,0%	131 686	5,7%	52 785	2,3%	79 685	3,5%
		11 497	0,4%	226 199	7,1%	86 859	2,7%	116 699	3,7%
		66 618	2,3%	184 215	6,4%	110 833	3,8%	65 610	2,3%
		121 968	3,9%	236 614	7,5%	226 303	7,2%	99 229	3,1%
		80 %		25 %		64 %		variable	
		<b>parrainage mécénat</b>		<b>Mes. Comp.</b>		<b>prestations</b>			
		2 416	0,1%	731 425	30,5%	268 800	11,2%		
		47 071	2,0%	902 156	39,1%	217 413	9,4%		
		42 000	1,3%	1 677 667	52,8%	201 246	6,3%		
		14 717	0,5%	1 511 162	52,2%	221 601	7,7%		
		3 000	0,1%	1 473 286	46,6%	119 296	3,8%		
		variable		50 %		-125 %			

# Equipe technique

**En 2019, 33 salariés – 31 ETP (28 en 2015)**

**Au 1<sup>er</sup> juillet 2020 : 38 salariés ; 34,5 ETP**

- 13 femmes (34 %), 24 hommes (66%)
- CDI 97 %, 5 à 80%, 3 à 90%
- 17 cadres et assimilés (45 %)
- 5 stagiaires longs, 1 apprenti
- 3 services civiques (6-8 mois)

compétences : faune, flore, habitats, gestion des milieux, agroécologie, systèmes d'information, eedd, admin & fin et ingénierie de projets

Siège : Montpellier

Antennes

PO-Aude : Perpignan

Lozère : Mende

Gard : Parignargues *(nouveau)*

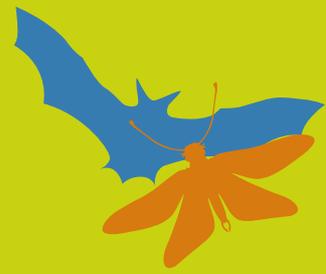
Maisons de site :

Salines de Villeneuve

RNN Estagnol à VIM *(nouveau)*

RNR Gardon à Sanilhac *(nouveau)*

## 8.4. RAPPORT SCIENTIFIQUE OCCITANIE 2016-2020



# Résultats scientifiques

2016 - 2020



*des Conservatoires d'Espaces Naturels  
d'Occitanie*



# Edito

Les listes de références et de résumés de nos résultats scientifiques et techniques se veulent être une synthèse de tous nos travaux évalués par des pairs.

Notre nécessaire inclinaison pour la recherche est strictement dédiée à nos missions statutaires de connaissance et de gestion. Notre rôle est celui de bras opérationnel de la recherche appliquée en biologie de la conservation. Il s'ensuit une grande diversité dans les supports, la rigueur et les champs disciplinaires, inhérente à l'exercice. La plupart des publications est réalisée de façon bénévole, mais toutes permettent aux Conservatoires de montrer ou asseoir leur légitimité, tantôt d'experts naturalistes dans les débats publics, tantôt comme opérateurs de génie écologique.

Les rubriques renseignées ont toutefois des conditions sensées permettre de mesurer la robustesse des résultats selon la qualité du type d'évaluation par pairs :

## Revue internationale

Dans cette rubrique n'apparaissent que les revues cotées, comptant valablement pour identifier, en recherche académique, un chercheur comme publiant. Il s'agit donc des revues cotées aux Current contents © pour les sciences du vivant et sciences techniques notamment et celles recensées et évaluées par

le Haut Conseil de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (HCERES) principalement pour les sciences humaines et sociales. Ne sont pas considérés les impact factors et les niveaux de rang (A, B ou C) des revues concernées.

## Autres revues

Il s'agit de revues naturalistes ou techniques pour l'essentiel, dont le niveau académique n'est pas suffisant pour répondre aux critères des revues internationales. Les articles sont toutefois relus par des pairs, ne serait ce qu'en interne (revues techniques), et les revues indexées et visibles (Cat.Inist., Zoological record...). Les articles d'actes publiés entrent également dans cette catégorie.

## Colloques à comités scientifiques

Qu'il s'agisse de colloques régionaux, nationaux ou internationaux, seuls sont conservés ceux pour lesquels une sélection peut être réalisée par un comité scientifique propre au colloque. Sont comptabilisés de plein droit les colloques organisés par des sociétés savantes ou naturalistes quel que soit leur mode opératoire (Société Française d'Étude et de Protection des Mammifères, Association Française d'Arachnologie...).

Seule une distinction entre les communications orales et la production de poster est opérée. Les actes de colloques publiés dans des revues de 1ère ou 2nde catégorie n'entrent pas dans cette



Cirque d'Estaubé  
© Frédéric Blanc

liste mais dans celle de la revue concernée. Une communication orale, reprise en actes dans une revue, fait l'objet de deux références, une par catégorie.

## Ouvrages et chapitres d'ouvrages

Il s'agit ici de livres ou chapitres dotés de comités de rédaction composés de naturalistes et de chercheurs chargés de relire les textes. Ouvrages naturalistes, monographies d'espèces, atlas de répartition entrent dans cette catégorie.

## Rapports académiques ou validés par un conseil scientifique

Que ce soit à la demande de l'Etat, de la Région ou en application de la réglementation, une partie de nos productions doit être validée par des conseils scientifiques. Cette production peut ainsi être validée par le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN), par le Conseil scientifique d'un Parc ou d'une réserve, et donc faire l'objet d'une validation formelle d'un collège de pairs. Les documents validés sont donc repris ici dans la mesure où ils correspondent le plus souvent à notre cœur de métier et d'expertise (ZNIEFF, Natura 2000, Plans de gestion...). Les rapports publiés aux éditions d'un établissement scientifique (MNHN, université, ...) sont inscrits également dans la mesure où ils font l'objet eux aussi d'une validation scientifique.

Toutefois, cette catégorie comprend surtout les Plans de gestion, mais aussi tous les documents publiés apportant une contribution scientifique ou technique évaluée par le Conseil scientifique des CEN, organe indépendant des Conseils d'administration (protocoles de suivi, organisation de colloques scientifiques, rapports d'expertise naturaliste...). Ils sont inscrits dans ce recueil après validation.

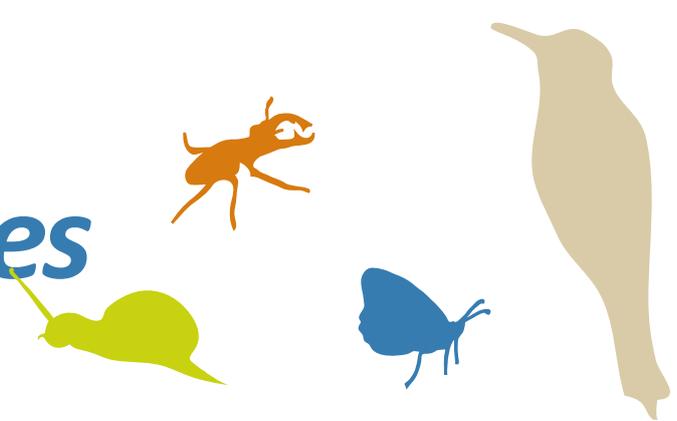
## Résumés de thèses et mémoires

Les Conservatoires co-encadrent depuis 2009 des thèses en contrat CIFRE (5 réalisées). Il s'agit de préparation à des diplômes de Doctorat de troisième cycle. D'éventuelles thèses professionnelles ou d'exercice pourront être présentées également. Les thèses ayant été préparées et soumises sur la période 2016-2020 de même que les mémoires de diplômes de niveau Master 2 co-encadrés ou produits.

Enfin, cette somme est à considérer comme une accumulation asymptotique mais non exhaustive de la production des conservatoires. En particulier, des références de nos bénévoles peuvent manquer.

# Revue internationale

(ISI et HCERES)



Les personnes affiliées aux Conservatoires sont présentées en caractères gras dans les listes suivantes.

■ Arias, M.C., Aulagnier, S., Baerwald, E.F., Barclay, R.M.R., Batista, J.S., Beasley, R.R., Bezerra, R.A., **Blanc, F.**, Bridge, E.S., Cabria, M.T., Caputo, L.I., Chen, J., Chen, J.-H., Chen, Z., Chen, C.-H., Chu, P., Contina, A., da Silva Carmo, F.M., de Carvalho, L.C., de Freitas Viana, P.M., de Macêdo, J.L.V., de Menezes Yazbeck, G., de Oliveira Teixeira, Z., de Souza Araujo, N., Dequigiovanni, G., Ding, S., Dos Santos, P.K.F., Ernest, H.B., Feng, Y.-W., Formiga, K.M., Fournier-Chambrillon, C., Françoso, E., Fu, Y., Gagne, R.B., Gaiotto, F.A., Gao, T., Ge, H., Ge, T., **Gillet, F.**, Gong, Y., Gong, H., Guo, Q., Guo, L., Guo, L., Harrigan, R.J., He, L., House, C.J., Der Hsiao, C.-, Huang, R., Iyengar, A., Jiang, X., Jiang, H.-L., Johnson, T.A., Jones, K.L., Kageyama, P.Y., Kelly, J.F., Lam, L., Lance, S.L., Li, Hong, Li, C., Li, Fugui, Li, Huie, Li, S., Li, Y., Li, M., Li, M., Li, Fuhua, Li, W., Li, Jitao, Li, Jian, Li, X., Liang, K., Liang, Y., Liao, F., Liao, L., Lin, H., Lin, H., Lin, H., Lin, Q., Liu, Hong, Liu, Honggao, Liu, L., Liu, X.-Q., Liu, P., Liu, C., Liu, X., Lopes, M.T.G., Lu, D., Luan, M.-B., Luo, W., Meng, Z., Meng, Z., Michaux, J.R., **Némoz, M.**, Pollinger, J.P., Qiao, Y., Qu, H., Ramos, S.L.F., Le Roux, S., Santiago, L.R., Shao, X., Shen, K.-N., Shen, Heding, Shen, Hao, Smith, T.B., Song, D., Sourp, E., Sun, Y., Tang, H., Tang, Q., Tong, Y., van den Einden, M., van Hoppe, M.J.C., Veasey, E.A., Vial-Novella, C., Wan, L., Wang, Xiaojun, Wang, Yiming, Wang, Yu, Wang, Yaping, Wang, Ruoran, Wang, Xin, Wang, Rifang, Wang, Q., Wang, G., Wang, J., Wang, D., Wang, P., Wei, X.-M., Wen, Y., Wen, H., Wu, X.-P., Wu, X., Xiang, J., Xie, Z., Xu, Z., Xu, P., Yang, Z., Yang, S., Yang, S., Yin, C., Yin, S., Yin, S., Yu, Y., Yuan, X., Yue, G.H., Zang, G.-G., Zardoya, R., Zhang, L., Zhang, X., Zhang, Y., Zhang, G., di Zhang, Y.-, Zhang, H., Zhang, G., Zhao, J., Zhao, C., Zhu, F., Zhu, H., Zhu, S., Zou, S., 2016. Microsatellite records for volume 8, issue 1. Conservation Genet Resour 8, 43–81.

■ Biffi, M., **Charbonnel, A.**, Buisson, L., **Blanc, F.**, **Némoz, M.**, Laffaille, P., 2016. Spatial differences across the French Pyrenees in the use of local habitat by the endangered semi-aquatic Pyrenean desman (*Galemys pyrenaicus*): SPATIAL DIFFERENCES IN THE LOCAL HABITAT USE OF THE PYRENEAN DESMAN. Aquatic Conserv: Mar. Freshw. Ecosyst. 26, 761–774.

■ Biffi, M., Gillet, F., Laffaille, P., Colas, F., Aulagnier, S., **Blanc, F.**, Galan, M., Tiouchichine, M.-L., **Némoz, M.**, Buisson, L., Michaux, J.R., 2017. Novel insights into the diet of the Pyrenean desman (*Galemys pyrenaicus*) using next-generation sequencing molecular analyses. Journal of Mammalogy 98 (5), 1497-1507.

■ Bilgin, R., Gürün, K., Rebelo, H., Puechmaile, S.J., Maraci, Ö., Presetnik, P., Benda, P., Hulva, P., Ibáñez, C., Hamidovic, D., Fressel, N., Horáček, I., Karataş, Aysegül, Karataş, Ahmet, Allegrini, B., Georgiakakis, P., Gazaryan, S., Nagy, Z.L., Abi-Said, M., Lučan, R.K., Bartonička, T., Nicolaou, H., Scaravelli, D., Karapandža, B., Uhrin, M., Paunović, M., Juste, J., 2016. Circum-Mediterranean phylogeography of a bat coupled with past environmental niche modeling: A new paradigm for the recolonization of Europe? Molecular Phylogenetics and Evolution 99, 323–336.

■ Blandin, P., Arbelenc, H.-P., Bauvet, C., Bianchin, N., Cockle Bétain, A., Couté, A., Deso, G., Duguet, R., **Gaymard, M.**, Holtof, J.-F., Hugonnot, V., Ladet, A., Lagarde, F., Lhermenier, W., Lhomme, M., Morin, D., Perrette, C., Richard, F., Schwaab, F., 2016. L'écocomplexe de Païolive en Ardèche méridionale. Ecologia mediterranea 42 (2), 51–95.

*Cyclosa conica*  
© Sylvain DEJEAN



■ Borges, P.A.V., Cardoso, P., Fattorini, S., Rigal, F., Matthews, T.J., Di Biase, L., Florencio, M., Borda-de-Agua, L., Rego, C., Pereira, F., Nunes, R., Carvalho, R., Ferreira, M.T., Lopez, H., Perez Delgado, A.J., Otto, R., Fernandez Lugo, S., de Nacimiento, L., Caujapé-Castells, J., Casquet, J., **Danfloss, S.**, Fournel, J., Sadeyen, A.-M., Elias, R.B., Fernandez-Palacios, J.M., Oromi, P., Thébaud, C., Strasberg, D., Emerson, B.C., 2018. Community structure of woody plants on islands along a bioclimatic gradient. *Frontiers of Biogeography* 10, 3–4.

■ Brustel, H., Braud, Y., **Gouix, N.**, Gazay, C., Noblecourt, T., Valladares, L., Vignon, V., Touroult, J., 2019. Proposition de protocoles pour la surveillance de l'état de conservation de sept coléoptères saproxyliques de la Directive Habitats-Faune-Flore. *Naturae* 2019 (7), 175-210.

■ Challéat, S., Barré, K., **Laforge, A.**, Lapostolle, D., Franchomme, M., Sirami, C., Le Viol, Milian, J., & Kerbioui, C. The dark ecological network as a socio-ecological framework to limit the impacts of artificial light at night on biodiversity: objectives and challenges. To be submitted to *People and Nature*.

■ **Charbonnel, A.**, Laffaille, P., Biffi, M., **Blanc, F.**, Maire, A., **Némoz, M.**, Sanchez-Perez, J.M., Sauvage, S., Buisson, L., 2016. Can Recent Global Changes Explain the Dramatic Range Contraction of an Endangered Semi-Aquatic Mammal Species in the French Pyrenees? *PLoS ONE* 11, e0159941.

■ Delbosc, P., **Tanné, M.**, Panaïotis, C., Bioret, F., 2019. Bioévaluation du paysage végétal du massif du Haut-Vénacais (Haute-Corse). *Territoire en mouvement* 42.

■ Delbosc, P., **Tanné, M.**, Bioret, F., Panaïotis, C., Sawtschuk, J., 2018. Analyse spatio-temporelle du paysage végétal du massif du Haut-Vénacais (Corse). *Cybergeo*.

■ **Denis, A.S.**, Payet, O., **Danfloss, S.**, **Gouix, N.**, Santoul, F., Buisson, L., Pelozuelo, L., 2018. Intraspecific variability of the phenology and morphology of three protected dragonflies between natural and artificial habitats. *J Insect Conserv* 22, 419–431.

■ De Wit, R., Vincent, A., **Foucl, L.**, **Kluszczewski, M.**, **Scher, O.**, Lose, C., Thibault, M., Poulin, B., Ernoul, L., Boutron, O., 2019. Seventy-year chronology of Salinas in southern France: Coastal surfaces managed for salt production and conservation issues for abandoned sites. *Journal for Nature Conservation* 49, 95–107.

■ Dool, S.E., **Puechmaille, S.J.**, Foley, N.M., Allegrini, B., Bastian, A., Mutumi, G.L., Maluleke, T.G., Odendaal, L.J., Teeling, E.C., Jacobs, D.S., 2016. Nuclear introns outperform mitochondrial DNA in inter-specific phylogenetic reconstruction: Lessons from horseshoe bats (Rhinolophidae: Chiroptera). *Molecular Phylogenetics and Evolution* 97, 196–212.

■ Gauthier, P., Pons, V., Letourneau, A., **Kluszczewski, M.**, Papuga, G., Thompson, J.D., 2017. Combining population monitoring with habitat vulnerability to assess conservation status in populations of rare and endangered plants. *Journal for Nature Conservation* 37, 83–95.

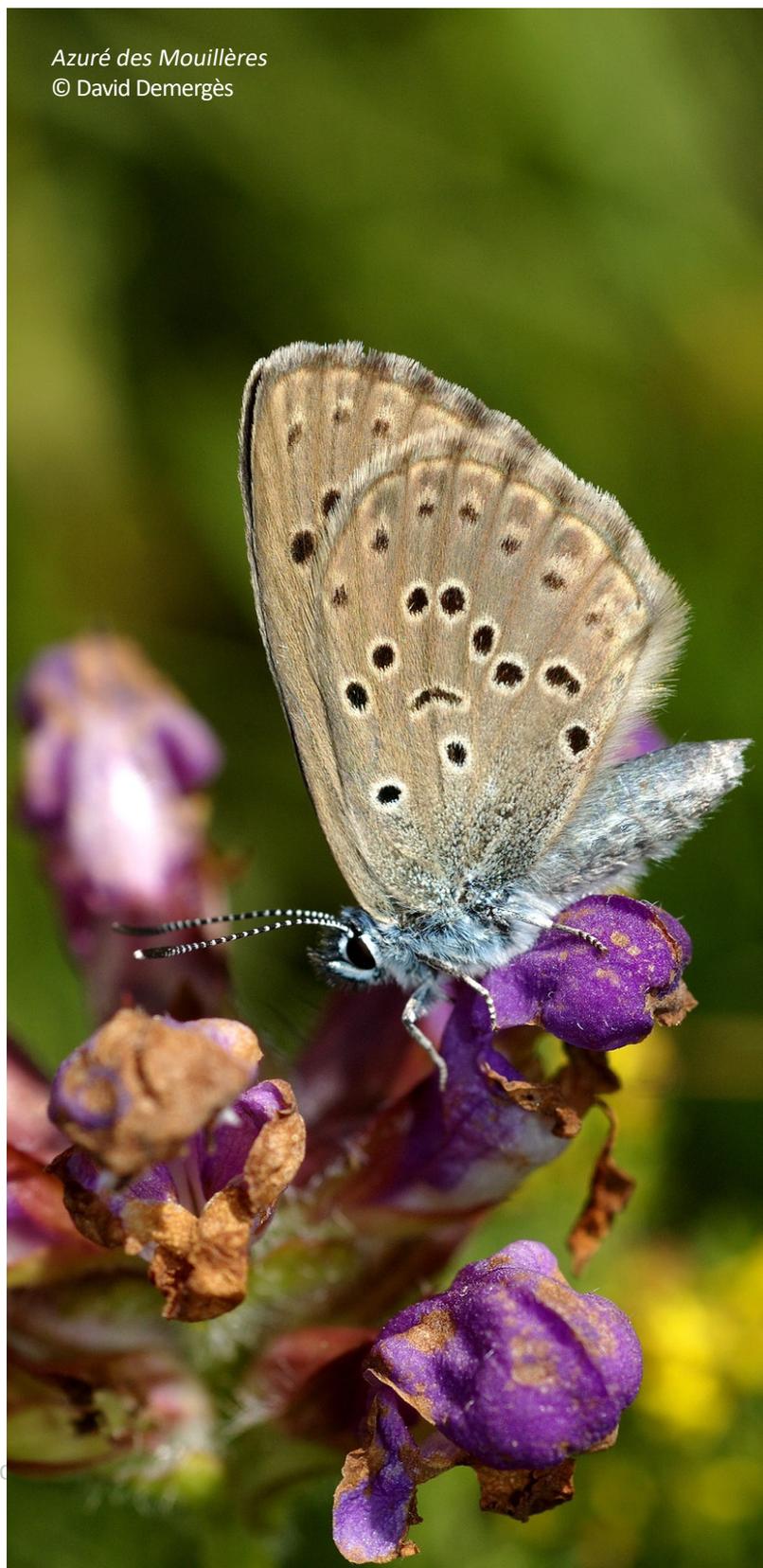
■ Gazaix, A., **Kluszczewski, M.**, Bouchet, M.-A., Cartereau, M., Molina, J., Michaud, H., Muller, S.D., Pirsoul, L., Gauthier, P., Grillas, P., Thompson, J.D., 2020. A history of discoveries and disappearances of the rare annual plant *Lythrum thesioides* M.Bieb.: new insights into its ecology and biology. *Botany Letters* 167 (2), 201–211.

■ **Gillet, F.**, Le Roux, B., **Blanc, F.**, Bodo, A., Fournier-Chambrillon, C., Fournier, P., Jakob, F., **Lacaze, V.**, **Némoz, M.**, Aulagnier, S., Michaux, J.R., 2016. Genetic monitoring of the endangered Pyrenean desman (*Galemys pyrenaicus*) in the Aude River, France. *Belg. J. Zool.* 146 (1): 44-52.

■ **Gillet, F.**, Cabria Garrido, M.T., **Blanc, F.**, Fournier-Chambrillon, C., **Némoz, M.**, Sourp, E., Vial-Novella, C., Zardoya, R., Aulagnier, S., Michaux, J.R., 2017. Evidence of fine-scale genetic structure for the endangered Pyrenean desman (*Galemys pyrenaicus*) in the French Pyrenees. *Journal of Mammalogy* 98, 523–532.

*Azuré des Mouillères*

© David Demergès





*Galemys pyrenaicus*  
© Gérard MONGE

■ Héritier, L., Valdeón, A., Sadaoui, A., **Gendre, T.**, Ficheux, S., Bouamer, S., Kechemir-Issad, N., Du Preez, L., Palacios, C., Verneau, O., 2017. Introduction and invasion of the red-eared slider and its parasites in freshwater ecosystems of Southern Europe: risk assessment for the European pond turtle in wild environments. *Biodivers Conserv* 26 (8), 1817–1843.

■ **Laforge, A.**, Archaux, F., Bas, Y., **Gouix, N.**, Calatayud, F., Latge, T., Barbaro, L., 2019a. Landscape context matters for attractiveness and effective use of road underpasses by bats. *Biological Conservation* 237, 409–422.

■ **Laforge, A.**, Pauwels, J., Faure, B., Bas, Y., Kerbirou, C., Fonderflick, J., Besnard, A., 2019b. Reducing light pollution improves connectivity for bats in urban landscapes. *Landscape Ecol* 34 (4), 793–809.

■ **Laforge, A.**, Barbaro, L., Bas, Y., Calatayud, F., Ladet, S., Sirami, C., & Archaux, F. Interactive effects of forest fragmentation and road density on temperate bat communities. Submitted to *Journal of Applied Ecology*.

■ **Laforge, A.**, Archaux, F., Coulon, A., Sirami, C., Froidevaux, J., **Gouix, N.**, Ladet, S., Martin, H., Barré, K., Roemer, C., Claireau, F., & Barbaro, L. Landscape composition and life-traits influence bat movement and space use. To be submitted to *Global Ecology and Biogeography*.

■ Laribi, M., Vela, E., **Acherar, M.**, Mathez, J., Hamchi, A., 2016b. Sur la découverte de *Potentilla supina* L. en Algérie : écologie, taxinomie, biogéographie et statut de conservation. *Revue d'Ecologie (Terre et Vie)* 71 (3), 266–277.

■ Laribi, M., **Acherar, M.**, Meddour, R., Derridj, A., 2016a. Sur une nouvelle station algérienne de *Damasonium alisma* subsp. *polysperum* (Coss.) Maire (Alismataceae) : syntaxinomie et implications conservatoires. *Revue d'Ecologie (Terre et Vie)* 71 (2), 129–141.

■ Larrieu, L., Cabanettes, A., **Gouix, N.**, Burnel, L., Bouget, C., Deconchat, M., 2019. Post-harvesting dynamics of the deadwood profile: the case of lowland beech-oak coppice-with-standards set-aside stands in France. *Eur J Forest Res* 138 (2), 239–251.

■ Larrieu, L., Cabanettes, A., **Gouix, N.**, Burnel, L., Bouget, C., Deconchat, M., 2017. Development over time of the tree-related microhabitat profile: the case of lowland beech–oak coppice-with-standards set-aside stands in France. *Eur J Forest Res* 136 (1), 37–49.

■ **Lim, M., Blanc, F.**, Michaux, J., Pigneur, M.L., Gillet, F., **Marc, D., Poncet, E., Némoz, M.**- Etude comparative de la structure des noyaux de populations de Desman des Pyrénées (*Galemys pyrenaicus*, E. Geoffroy Saint-Hilaire, 1811). *Naturae ; En révision*

■ **Lim, M., Blanc, F.**, Fournier-Chambrillon, C., Fournier, P., **Lacaze, V., Poncet, E., Némoz, M.**- Impact des variations de débits sur le comportement du Desman des Pyrénées (*Galemys pyrenaicus*, E. Geoffroy Saint Hilaire, 1811). *Naturae ; soumis*

■ Lüscher, G., Ammari, Y., Andriets, A., Angelova, S., Arndorfer, M., Bailey, D., Balázs, K., Bogers, M., Bunce, R.G.H., Choisis, J.-P., Dennis, P., Díaz, M., Dyman, T., Eiter, S., Fjellstad, W., Fraser, M., Friedel, J.K., Garchi, S., Geijzendorffer, I.R., Gomiero, T., González-Bornay, G., Guteva, Y., Herzog, F., Jeanneret, P., Jongman, R.H.G., Kainz, M., Kwikiriza, N., López Díaz, M.L., Moreno, G., Nicholas-Davies, P., Nkwiine, C., Opio, J., Paoletti, M.G., Podmaniczky, L., Pointereau, P., Pulido, F., Sarthou, J.-P., Schneider, M.K., Sghaier, T., Siebrecht, N., Stoyanova, S., Wolfrum, S., Yashchenko, S., Albrecht, H., Báldi, A., Belényesi, M., Benhadi-Marin, J., Blick, T., Buholzer, S., Centeri, C., Choisis, N., Cuendet, G., De Lange, H.J., **Déjean, S.**, Deltshv, C., Díaz Cosín, D.J., Dramstad, W., Elek, Z., Engan, G., Evtushenko, K., Falusi, E., Finch, O.-D., Frank, T., Gavinelli, F., Genoud, D., Gillingham, P.K., Grónás, V., Gutiérrez, M., Häusler, W., Heer, X., Hübner, T., Isaia, M., Jerkovich, G., Jesus, J.B., Kakudidi, E., Kelemen, E., Koncz, N., Kovacs, E., Kovács-Hostyánszki, A., Last, L., Ljubomirov, T., Mandery, K., Mayr, J., Mjeld, A., Muster, C., Nascimbene, J., Neumayer, J., Ødegaard, F., Ortiz Sánchez, F.J., Oschatz, M.-L., Papaja-Hülsbergen, S., Paschetta, M., Pavett, M., Pelosi, C., Penksza, K., Pommeresche, R., Popov, V., Radchenko, V., Richner, N., Riedel, S., Scullion, J., Sommaggio, D., Szalkovszki, O., Szerencsits, E., Trigo, D., Vale, J., van Kats, R., Vasilev, A., Whittington, A.E., Wilkes-Allemand, J., Zanetti, T., 2016. Farmland biodiversity and agricultural management on 237 farms in 13 European and two African regions. *Ecology* 97 (6), 1625–1625.

- Mammola, S., Cardoso, P., Angyal, D., Balázs, G., Blick, T., Brustel, H., Carter, J., Čurčić, S., **Danfloss, S.**, Dányi, L., **Déjean, S.**, Deltshv, C., Elverici, M., Fernández, J., Gasparo, F., Komnenov, M., Komposch, C., Kováč, L., Kunt, K., Mock, A., Moldovan, O., Naumova, M., Pavlek, M., Prieto, C., Ribera, C., Rozwałka, R., Růžička, V., Vargovitsh, R., Zaenker, S., Isaia, M., 2019a. Continental data on cave-dwelling spider communities across Europe (Arachnida: Araneae). *BDJ* 7, e38492.
- Mammola, S., Cardoso, P., Angyal, D., Balázs, G., Blick, T., Brustel, H., Carter, J., Čurčić, S., **Danfloss, S.**, Dányi, L., **Déjean, S.**, Deltshv, C., Elverici, M., Fernández, J., Gasparo, F., Komnenov, M., Komposch, C., Kováč, L., Kunt, K.B., Mock, A., Moldovan, O.T., Naumova, M., Pavlek, M., Prieto, C.E., Ribera, C., Rozwałka, R., Růžička, V., Vargovitsh, R.S., Zaenker, S., Isaia, M., 2019b. Local- versus broad-scale environmental drivers of continental  $\beta$ -diversity patterns in subterranean spider communities across Europe. *Proc. R. Soc. B* 286, 20191579.
- **Marc, D., Gouix, N.**, 2020. Quelle gestion pour la biodiversité ? Réflexions sur les méthodes de hiérarchisation et leurs conséquences. *Sud-Ouest Européen – Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest* 49, 17-28.
- Massa, B., Annoyer, P., Perez, C., **Danfloss, S.**, Duvot, G., 2020. Orthoptera Tettigoniidae (Conocephalinae, Hexacentrinae, Phaneropterinae, Mecopodinae, Hetrodinae) from some protected areas of Central African Republic. *Zootaxa* 4780, 401–447.
- Mounier, B., Arnauld de Sartre, X., Maury, M., Mossant, P., **Pirsoul, L., Bertrand, S.**, 2018. La compensation écologique : le point de vue des Conservatoires d'espaces naturels. *Propos recueillis par Xavier Arnauld de Sartre. Nat. Sci. Soc.* 26 (2), 223–229.
- Pigneur, L.-M., Caublot, G., Fournier-Chambrillon, C., Fournier, P., Giralda-Carrera, G., Grémillet, X., Le Roux, B., **Marc, D.**, Simonnet, F., Smitz, N., Sourp, E., Steinmetz, J., Urra-Maya, F., Michaux, J.R., 2019. Current genetic admixture between relictual populations might enhance the recovery of an elusive carnivore. *Conserv Genet* 20, 1133–1148.
- Pigneur, L.-M., Michaux, J., Caublot, G., Fournier, P., **Marc, D.**, Simonnet, F., Jacob, G., 2018. Apport de la génétique pour l'étude de la dynamique des populations de Loutre d'Europe *Lutra lutra* (Linnaeus, 1758) en France. *Naturae* 2018 (6), 63–71.
- **Poncet, E., Blanc, F., Lim, M., Marc, D., Némoz, M.**-Desman des Pyrénées (*Galemys pyrenaicus*, E. Geoffroy Saint-Hilaire, 1811) 2011-2018, 8 années de capture, bilan et retour d'expérience. *Naturae ; En révision*
- Pontalier, H., Boudarel, P., Canevet, M.F., Lhomer, E., Michelat, D., Ponchon, C., Riols, C., **Scher, O.**, 2019. Conservation status of breeding eagles in France. *Raptors Conservation* 38, 93–108.
- Prous, M., Liston, A., Kramp, K., **Savina, H.**, Vårdal, H., Taeger, A., 2019. The West Palaearctic genera of Nematinae (Hymenoptera, Tenthredinidae). *ZK* 875, 63–127.
- Razgour, O., Forester, B., Taggart, J.B., Bekaert, M., Juste, J., Ibáñez, C., **Puechmaille, S.J.**, Novella-Fernandez, R., Alberdi, A., Manel, S., 2019. Considering adaptive genetic variation in climate change vulnerability assessment reduces species range loss projections. *Proc Natl Acad Sci USA* 116 (21), 10418–10423.
- Tournayre, O., Pons, J., Leuchtman, M., Leblois, R., Piry, S., Filippi-Codaccioni, O., Loiseau, A., Duhayer, J., Garin, I., Mathews, F., **Puechmaille, S.**, Charbonnel, N., Pontier, D., 2019. Integrating population genetics to define conservation units from the core to the edge of *Rhinolophus ferrumequinum* western range. *Ecol Evol* 9 (21), 12272–12290.
- Trochet, A., Dechartre, J., Le Chevalier, H., Baillat, B., Calvez, O., Blanchet, S., Ribéron, A., 2016a. Effects of habitat and fragmented-landscape parameters on amphibian distribution at a large spatial scale. *The Herpetological Journal* 26 (2), 73-84.
- Trochet, A., Le Chevalier, H., **Baillat, B.**, Barthe, L., Pottier, G., Calvez, O., Ribéron, A., Blanchet, S., 2016b. Intra-specific variability of hindlimb length in the palmate newt: an indicator of population isolation induced by habitat fragmentation? *Biol. Lett.* 12 (4), 1-5.
- Valladares, L., **Gouix, N.**, Van-Meer, C., Calmont, B., Brustel, H., 2017. Distribution de *Peltis grossa* (Linnaeus, 1758) en France (Coleoptera, Trogossitidae). *Naturae* 2017 (4), 1–9.



*Saperda octopunctata*  
© Gérard MONGE

# Autres revues



## (référéncées au zoological record ou techniques)

■ **Acherar, M., Bouteloup, R.**, 2018. La piste du Pla Guillem (Massif du Canigo, Pyrénées-Orientales), suivi de la végétation après sa restauration. *Mycologie et botanique* 33, 11-17.

■ **Aït El Mekki, J., Personnaz, F.**, 2017. De la plaine aux sommets, des zones humides par milliers. Bilan de l'inventaire des zones humides de l'Ariège. Actes des 5èmes Rencontres naturalistes de Midi-Pyrénées, Auch (32-France), 47-51.

■ **Arthur, C.**, 2016. A la recherche du *Myotis sp. A* en Midi-Pyrénées. *L'Envol des Chiros* 24, 15-16.

■ **Bareille, S.**, 2017. Actions de protection sur les Chiroptères - Bilan des cinq ans du Plan Régional d'Actions pour les Chiroptères (2009-2013). Actes des 5èmes Rencontres naturalistes de Midi-Pyrénées, Auch (32-France), 15.

■ Barthe, L., Menand, M., **Marc, D.**, Corriol, G., 2017. Amélioration des connaissances et de la gestion de la sous-trame des milieux secs de Midi-Pyrénées. Actes des 5èmes Rencontres naturalistes de Midi-Pyrénées, Auch (32-France), 74-75.

■ Béchet, A., Benmergui, M., Beslot, E., Brossault, P., Cadiou, B., Camberlein, P., Croset, F., Culioli, J.M., Debieuse, L., Debout, G., Dubois, P.J., Dulac, P., Flitti, A., Gallien, F., Girard, O., Havet, S., Hirtz, M., Jacob, Y., Kayser, Y., Kobierzycki, E., Le Neve, A., Lecuyer, P., Marion, L., Michelat, D., Néouze, R., Pilard, P., Pin, C., Ponchon, C., Provost, P., Purenne, R., Razin, M., Recorbet, B., Rey, D., Robin, J.G., Vincent-Martin, N., Sadoul, N., **Scher, O.**, Triplet, P., Trotignon, J., Wahl, R., 2018. Rare and endangered breeding bird survey in France in 2015. Les oiseaux nicheurs rares et menacés en France en 2015. *Ornithos* 25, 57-91.

■ Béchet, A., Benmergui, M., Beslot, E., Brossault, P., Cadiou, B., Camberlein, P., Clément, D., Croset, F., Culioli, J.M., Debout, G., Delage, F., Dominici, J.M., Dubois, P.J., Dulac, P., Flitti, A., Gallien, F., Girard, O., Grisser, P., Hirtz, M., Jacob, Y., Kobierzycki, E., Le Neve, A., Lecuyer, P., Marion, L., Michelat, D., Néouze, R., Pilard, P., Pin, C., Ponchon, C., Provost, P., Razin, M., Recorbet, B., Rey, D., Robin, J.G., Sadoul, N., **Scher, O.**, Triplet, P., Trotignon, J., Wahl, R., 2016. Rare and endangered breeding bird survey in France in 2014 - Les oiseaux nicheurs rares et menacés en France en 2014. *Ornithos* 23, 65-101.

■ **Blanc, F.**, Cochard, P.-O., Aït El Mekki, J., **Gouix, N.**, 2017. Les Coccinellidae en Midi-Pyrénées, une famille de coléoptères méconnue. Actes des 5èmes Rencontres naturalistes de Midi-Pyrénées, Auch (32-France), 68.

■ Bitsch, J., Philippe, C., **Savina, H.**, 2019. Une nouvelle station de *Sapyga similis* (F., 1793) dans les Pyrénées françaises (Hymenoptera Sapygidae). *L'Entomologiste* 75, 285-288.

■ Bitsch, J., **Savina, H.**, 2017. *Ectemnius nigritarsis* (Herrich-Schäffer), espèce sporadique de la faune eurasiennne (Hymenoptera Crabronidae). *Bull. Soc. entomol. Fr.* 122, 143-150.

■ **Boléat, C.**, 2018a. Aménagement d'un gîte pour une colonie de Grand Rhinolophe en Haute-Garonne (31). *L'Envol des Chiros* 25, 12-14.

■ **Boléat, C.**, 2018b. Nuit de la Chauve-souris au Muséum d'histoire naturelle de Toulouse. Conférence présentée le 29 août 2018. *Bulletin de la Société d'Histoire Naturelle de Toulouse* 154, 226-228.

■ **Boléat, C.**, **Castet, A.**, **Dubourg-Savage, M.-J.**, **Gaches, L.**, Kugelschafter, K., 2018. Etude de la fréquentation annuelle d'une grotte par les Chiroptères à l'aide de la détection infrarouge. *L'Envol des Chiros* 24, 9-11.

■ **Bouteloup, R.**, 2016. Contributions à l'inventaire de la flore des Pyrénées-Orientales. *Mycologie et Botanique* 31, 39-43.

■ **Bouteloup, R.**, Schwab, P., Andrieu, F., Nicolas, S., 2018. Contributions à la connaissance de la flore vasculaire des Pyrénées-Orientales, observations 2017-2018. *Mycologie et botanique* 33, 38-45.

■ Canard, M., **Danfloss, S.**, Thierry, D., Tillier, P., Villenave-Chasset, J., 2019. Cinquième complément à la cartographie des Chrysopides de France (Neuroptera, Chrysopidae). *Revue de l'Association Roussillonnaise d'Entomologie XXVIII*, 28-32.

*Lucanus cervus*  
© Nicolas Gouix



- Canard, M., Charneau, M., **Danfloss, S.**, Thierry, D., Villenave-Chasset, J., 2020. Sixième complément à la cartographie des Chrysopides de France (Neuropterida, Chrysopidae). *Revue de l'Association Roussillonnaise d'Entomologie XXIX (1)*, 74–82.
- Canard, M., Plant, C.W., **Danfloss, S.**, Giacomino, M., Petit, K., Thierry, D., Villenave-Chasset, J., 2016. Cartographie des Chrysopes en France (4ème complément) et dans les îles Anglo-Normandes / Distribution mapping of the green lacewings in France (4th addition) and in the Channel Islands (Neuropterida, Chrysopidae). *Revue de l'Association Roussillonnaise d'Entomologie XXV*, 157–164.
- **Charbonnel, A.**, 2017. Mise en place d'outils décisionnels pour la prise en compte du Desman des Pyrénées. Complémentarité entre travaux de recherche et expertises naturalistes. Actes des 5èmes Rencontres naturalistes de Midi-Pyrénées, Auch (32-France), 27-29.
- Chevin, H., **Savina, H.**, 2016. Contribution à l'inventaire des Hyménoptères Symphytes du département de Seine-et-Marne. *Bull. Soc. entomol. Fr.* 121, 149–166.
- Chevin, H., **Savina, H.**, Garrin, M., 2015. Contribution à l'inventaire des Hyménoptères Symphytes du département du Morbihan. *Bull. Soc. entomol. Fr.* 120, 473–484.
- Defaut, B., **Cuyppers, T.**, 2020. Impacts du feu dirigé pratiqué le 23 février 2017 sur les peuplements orthoptériques du site Natura 2000 des quiés d'Ornolac (Ariège). *Matériaux orthoptériques et entomocénocotiques* 25, 79–84.
- **Déjean, S.**, 2020. *Agyneta inermis* Tanasevitch, 2019 (Araneae, Linyphiidae) une nouvelle espèce méditerranéenne pour la faune de France, avec description de la femelle. *Revue Arachnologique Série 2 7*, 23–26.
- **Déjean, S.**, 2019. Découverte de *Panamomops inconspicuus* (Miller & Valesova, 1964)(Araneae, Linyphiidae) dans le massif des Albères (Pyrénées-Orientales), espèce nouvelle pour la faune de France. *Revue Arachnologique Série 2 6*, 16–19.
- **Déjean, S.**, 2016. *Zodarion cesari* Pekár et al., 2011 (Araneae, Zodariidae) espèce nouvelle pour la faune de France, découverte en Corse. *Revue Arachnologique Série 2 3*, 14–15.
- **Déjean, S., Danfloss, S.**, 2017. *Erigone autumnalis* Emerton 1882 (Aranea, linyphiidae), nouvelle espèce pour la faune de France. *Revue Arachnologique Série 2 4*, 14–17.
- **Déjean, S., Danfloss, S.**, 2016. Deux espèces d'araignées nouvelles pour la faune de France, découvertes en Aubrac (Aveyron, Midi-Pyrénées) : *Bathypantes setiger* F. O. P.-Cambridge, 1894 et *Bolyphantes kolosvaryi* (Caporiacco, 1936) (Araneae, Linyphiidae). *Revue Arachnologique Série 2 3*, 16–20.
- **Déjean, S., Danfloss, S.**, 2017. Etat des lieux de la connaissance de la faune arachnologique (araignées et opilions) cavernicole sur la chaîne des Pyrénées (et quelques stations du Massif central) . Actes des 5èmes Rencontres naturalistes de Midi-Pyrénées, Auch (32-France), 92–96.
- **Déjean, S., Danfloss, S.**, Bosmans, R., 2020. Redescription de *Silometopus nitidithorax* Simon, 1915 (Araneae, Linyphiidae) et description de *Silometopus graecus* sp.nov. de Grèce. *Revue Arachnologique Série 2 7*, 8–16.
- **Déjean, S., Danfloss, S.**, Oger, P., 2019. Le genre *Leptoneta* (Araneae, Leptonetidae) dans les Hautes-Pyrénées (France). *Revue Arachnologique Série 2 6*, 2–9.
- **Déjean, S.**, Jacquet, C., 2020. Contribution à l'amélioration des connaissances aranéologiques (Araneae) du Parc Naturel Régional du Queyras. *Bulletin de l'Association Française d'Arachnologie* 4, 2–18.
- **Déjean, S.**, Villepoux, O., 2019. Découverte d'*Arctosa renidescens* Buchar & Thaler, 1995 (Araneae, Lycosidae), espèce nouvelle pour la faune de France, dans le Parc Naturel Régional du Queyras. *Revue Arachnologique Série 2 6*, 20–23.
- Delfosse, E., Lorio, E., **Danfloss, S.**, Ferrand, M., 2020. Découverte de *Scotolemon doriae* Pavesi, 1878 (Arachnida : Opiliones : Phalangodidae) dans plusieurs nouvelles localités septentrionales françaises. *Revue Arachnologique Série 2 7*, 44–48.
- **Demay, J.**, Sirami, C., Lang, M., **Rondeau, A.**, Bizet, D., Mollard, M., Ravayrol, A., Besnard, A., 2020. Caractérisation de l'évolution des communautés d'oiseaux sur les Causses Méridionaux du Massif Central. *Alauda* 88 (3). Sous presse.
- **Demergès, D.**, 2017. Mettre en place un « Web'Obs », ou comment valoriser les observations naturalistes. Actes des 5èmes Rencontres naturalistes de Midi-Pyrénées, Auch (32-France), 85.
- **Demergès, D.**, Robineau, R., 2018. Les chenilles des papillons de France. 2. *Oreina* 41, 18–25.
- **Denis, A.**, Monredon, M., Valet, M., Sacre, M., **Danfloss, S.**, Pelozuelo, L., Santoul, F., 2017. Quels impacts des grands ouvrages hydro-électriques sur les Odonates patrimoniaux des grands cours d'eau Midi-Pyrénéens : premiers résultats acquis. Actes des 5èmes Rencontres naturalistes de Midi-Pyrénées, Auch (32-France), 56–60.
- **Evenou, Y.**, Brustel, H., Vayssières, J.-F., Valladares, L., 2017. Découverte en France d'une nouvelle station de *Julodis onopordi sommeri* Jaubert, 1858 (Coleoptera, Buprestidae). *Le Coléoptériste* 20, 21–25.
- Gaymard, M., Mazzia, C., **Danfloss, S.**, Capowiez, Y., Cornic, J.-F., Lecigne, S., 2018. Découverte en France de *Zodarion styliferum* (Simon, 1870) (Aranea, Zodariidae). *Revue Arachnologique Série 2 5*, 18–21.
- **GCMP**, 2018. *Kawa-Sorix* ISSN 2275-2285, édition du numéro 14 de la revue du Groupe Chiroptères de Midi-Pyrénées.
- **Gouix, N.**, Calmont, B., Brustel, H., Courtin, O., Valladares, L., 2019. *Limoniscus violaceus* (P.W.J. Müller, 1821) en Midi-Pyrénées : nouvelles localités et confirmation de sa répartition actuelle (Coleoptera Elateridae). *L'Entomologiste* 75, 17–24.
- **Gouix, N.**, Valladares, L., Courtin, O., 2017. Découverte d'*Anisorus quercus* (Götz, 1783) dans le Lot: Actualisation de sa répartition en France (Coleoptera, Cerambycidae). *L'Entomologiste* 73, 333–336.
- **Grenier, S., Grenier, J.**, 2016a. A propos d'un élevage de *Gortyna xanthenes* (Germar, 1842) (Lep. Noctuidae). *Oreina* 33, 35.
- **Grenier, S., Grenier, J.**, 2016b. Note sur nos observations remarquables d'espèces migratrices en 2015 (Lep. Sphingidae, Noctuidae). *Oreina* 34, 39.
- **Hodzic, M.**, 2017. Bilan du suivi télémétrique d'une colonie de la Pipistrelle pygmée en période de mise-bas en Midi-Pyrénées en 2016. *L'Envol des Chiros* 22, 17.

- **Hollingworth, T.**, 2017. Quelques observations sur les résultats obtenus par un piège du type Rothamsted à Foix (Ariège) pendant l'année 1996 (Lepidoptera). *Oreina* 38, 35–36.
- **Hollingworth, T.**, 2020. *Novotinea reinhardella* and *Xystrologa grenadella*, news species for metropolitan Spain (Lepidoptera, Tineidae). *Revue de l'Association Roussillonnaise d'Entomologie* XXIX (2), 130–133.
- **Hollingworth, T.**, Mary, J.-P., 2016. Une liste des captures effectuées à Galié (Haute Garonne) des années 2001 à 2007 (Lepidoptera). *Oreina* 35, 28–43.
- **Hollingworth, T.**, Nel, J., 2016. Confirmation de la présence en France de *Nyctegretis triangulella* Ragonot, 1901, espèce nouvelle pour le piémont pyrénéen (Lep. Pyralidae). *Oreina* 34, 21–22.
- **Julve, P.**, **Bouteloup, R.**, 2018. Contribution à l'étude phytosociologique synusiale du massif des Albères. *Bull. Soc. Bot. N. Fr.* 71 (1-4), 191-234.
- **Kessler, F.**, **Brousseau, C.**, Dao, J., Fried, G., 2018. Découverte d'une plante nouvelle pour l'Ariège et la France métropolitaine. *J. Bot. Soc. Bot. France* 82, 1–7.
- **Kluszczewski, M.**, Pouget, L., Lecoq, M., Oudot, M., **Bossaert, M.**, Kelian, G., 2020. Contribution à la connaissance de l'étage subalpin dans le massif du Mont Aigoual (Gard, Lozère): synthèse bibliographique, délimitation, caractérisation floristique et comparaison à l'échelle du Massif central. *BIOM-Revue scientifique pour la biodiversité du Massif central* 1 (1), 49–68.
- **Kluszczewski, M.**, Pinet, F., Gressette, S., Van Beusekom, C., 2019. La Laïche de Hartman : actualité en Brenne et contexte européen. *Recherches naturalistes* 8, 22–27.
- **Lair, X.**, **Maurette, J.**, 2020. Les Syrphes du département de l'Ariège (Diptera, Syrphidae). *Revue de l'Association Roussillonnaise d'Entomologie*. Soumis
- **Louboutin, B.**, Besnard, A., Blanchon, Y., **Gaymard, M.**, Houard, X., Jaulin, S., Monchaux, G., Petitot, M., 2018. Détection des populations de *Gomphus graslinii* Rambur, 1842, *Stylurus flavipes* (Charpentier, 1825) et *Oxygastra curtisii* (Dale, 1834) : synthèse d'une étude sur le Rhône méridional. *Revue scientifique Bougogne-Franche-Comté Nature* 27, 243–256.
- **Maurette, J.**, 2018. Le genre *Polysarcus* dans les Pyrénées et plus particulièrement en Ariège (Ensifera, Tettigoniidae, Phaneropterinae). *Matériaux orthoptériques et entomocénologiques* 23, 107–110.
- **Néri, F.**, 2017. Point sur les naïades en Midi-Pyrénées. *Actes des 5èmes Rencontres naturalistes de Midi-Pyrénées, Auch (32-France)*, 41–46.
- **Oger, P.**, **Danfloss, S.**, Van Keer, J., 2017. Découverte en France continentale de *Anatolidion gentile* (Simon, 1881). *Revue Arachnologique Série 2* 4, 9–10.
- **Pelozuelo, L.**, **Denis, A.**, Delpon, G., Danfloss, S., 2016. Menaces sur les libellules et demoiselles : Une biodiversité élégante et fragile. *Le Courrier de la Nature* 296, 32–38.
- **Rech, P.-E.**, **Marc, D.**, 2017. Tour d'horizon des outils et dispositifs fonciers mis en œuvre par le CEN MP en faveur de la préservation des milieux naturels. *Actes des 5èmes Rencontres naturalistes de Midi-Pyrénées, Auch (32-France)*, 32–35.
- **Reyt, S.**, 2017. Première mention de l'Ammomane élégante en France. *Ornithos* 24, 294–297.
- **Savage, D.**, **Dubourg-Savage, M.-J.**, 2018. Une maisonnette pour Petits Rhinolophes. *L'Envol des Chiros* 25, 15.
- **Savina, H.**, 2019a. Quatrième complément à la liste des Hyménoptères Symphytes du département de l'Ariège. *Carnets nature* 6, 53–57.
- **Savina, H.**, 2019b. Troisième complément à la liste des Hyménoptères Symphytes du département de l'Ariège. *Bull. Soc. entomol. Fr.* 124, 151–154.
- **Savina, H.**, 2016a. Découverte en Ariège de *Blera fallax* (Linné, 1758) (Diptera, Syrphidae). *Carnets nature* 3, 1–3.
- **Savina, H.**, 2016b. Second complément à la liste des Hyménoptères Symphytes du département de l'Ariège. *Bull. Soc. entomol. Fr.* 121, 285–288.
- **Savoie, J.-M.**, Brin, A., Cateau, E., **Déjean, S.**, Hannoire, C., Larrieu, L., Valladares, L., **Blanc, F.**, Brustel, H., Corriol, G., **Gouix, N.**, Infante Sanchez, M., Marcillaud, Y., Victoire, C., Bartoli, M., 2017. Inventaire et évaluation des vieilles forêts des Pyrénées de Midi-Pyrénées. *Actes des 5èmes Rencontres naturalistes de Midi-Pyrénées, Auch (32-France)*, 88–91.
- **Scher, O.**, 2019. La gestion des espaces naturels à l'heure des «big data». *Espaces Naturels* 65, 48–50.
- **Scher, O.**, Ponchon, C., 2019. Suivi télémétrique des jeunes aigles. *Rapaces de France* 21, 62–63.
- **Scher, O.**, Levionnois, P., Ponchon, C., Mure, M., Ravayrol, A., Boudarel, P., 2017. The Conservation of Bonelli's Eagle in France: the National Action Plan - Focus on electrocution mitigation. LIFE Bonelli - Recuperación integral de las poblaciones de Águila de Bonelli en España. *Publicación final* 153–159.
- **Vidal, E.**, **Déjean, S.**, **Danfloss, S.**, Oger, P., 2020. Découverte en France de *Silometopus bonessi* Casimir, 1970 (Araneae, Linyphiidae). *Revue Arachnologique Série 2* 7, 2–7.

# Colloques à comités de lecture



■ **Aït El Mekki, J., Personnaz, F.**, 2016. De la plaine aux sommets, des zones humides par milliers. Bilan de l'inventaire des zones humides de l'Ariège. 5èmes Rencontres naturalistes de Midi-Pyrénées, Auch (32-France), 11-13 février 2016.

■ **Baghi, R., Voté, Y., Bossaert, M., Barthe, L.**, 2019. Biodiv'Occitanie, un outil de valorisation des données naturalistes. 1ères Rencontres naturalistes d'Occitanie, Gruissan (11-France), 22-24 mars 2019.

■ **Baran, P., Heude, M., Chefson, M., Némoz, M., Lim, M.**, 2019. Débit minimum biologique pour le Desman des Pyrénées : première approche pour la caractérisation de préférences hydrauliques et de sensibilité des habitats de l'espèce aux débits. Colloque de restitution du LIFE+ Desman, ENSAT, Auzeville-Tolosane (31-France), 4-5 décembre 2019.

■ **Barbaro, L., Andrieu, E., Brockerhoff, E.G., Charbonnier, Y., Laforge, A., Halder, I.V., Deconchat, M.**, 2018. Forest edges as keystone structures for animal biodiversity in mosaic landscapes. International Conference on Ecological Sciences - Sfécologie 2018, Rennes (35-France), 22-25 octobre 2018.

■ **Bareille, S.**, 2016. Actions de protection sur les Chiroptères - Bilan des cinq ans du Plan Régional d'Actions pour les Chiroptères (2009-2013). 5èmes Rencontres naturalistes de Midi-Pyrénées, Auch (32-France), 11-13 février 2016.

■ **Barthe, L., Menand, M., Marc, D., Corriol, G.**, 2016. Amélioration des connaissances et de la gestion de la sous-trame des milieux secs de Midi-Pyrénées. 5èmes Rencontres naturalistes de Midi-Pyrénées, Auch (32-France), 11-13 février 2016.

■ **Beucher, Y., Cuypers, T.**, 2019. La Grande noctule (*Nyctalus lasiopterus*) : état des lieux des connaissances en Occitanie. 1eres Rencontres naturalistes d'Occitanie, Gruissan (11-France), 22-24 mars 2019.

■ **Blanc, F.**, 2019a. Desman des Pyrénées (*Galemys pyrenaicus*) : Réévaluation du statut UICN. Colloque de restitution du LIFE+ Desman, ENSAT, Auzeville-Tolosane (31-France), 4-5 décembre 2019.

■ **Blanc, F.**, 2019b. Protocole fèces : historique et amélioration des inventaires. Colloque de restitution du LIFE+ Desman, ENSAT, Auzeville-Tolosane (31-France), 4-5 décembre 2019.

■ **Blanc, F., Cochard, P.-O., Aït El Mekki, J., Gouix, N.**, 2016. Les Coccinellidae en Midi-Pyrénées, une famille de coléoptères méconnue. 5èmes Rencontres naturalistes de Midi-Pyrénées, Auch (32-France), 11-13 février 2016

■ **Boléat, C.**, 2019. Approche des Chiroptères (écologie, sensibilité, protection), de l'enjeu spécifique des Gorges de la Save pour ces espèces et présentation d'exemples d'actions partenariales en faveur de la préservation des populations les plus menacées. Colloque scientifique international - Sites naturels et archéologiques, une transversalité nécessaire pour une meilleure connaissance du Territoire, Montmaurin (31-France), 1-4 avril 2019.

■ **Boléat, C.**, 2016. Les chiroptères en Midi-Pyrénées, actualisation des connaissances sur les espèces rares. 5èmes Rencontres naturalistes de Midi-Pyrénées, Auch (32-France), 11-13 février 2016. Poster.

■ **Boléat, C., Bareille, S., Laforge, A., Carré, B.**, 2019. Plan Régional d'Actions en faveur des Chiroptères en Occitanie - Influence de l'anthropisation des paysages sur les Chiroptères. 1ères Rencontres naturalistes d'Occitanie, Gruissan (11-France), 22-24 mars 2019.

■ **Boudarel, P., Canevet, M.F., Lhomer, E., Michelat, D., Ponchon, C., Pontalier, H., Riols, C., Scher, O.**, 2018. Conservation status of breeding eagle species in France. II International scientific and practical conference - Eagles of Palearctic: study and conservation, Katun village, Altai Kray (Russie), 7-10 septembre 2018.

■ **Bouteloup, R., Brousseau, C., Déjean, S., Enjalbal, M., Kleczewski, M., Marc, D.**, 2019. La flore vasculaire des sites gérés par les Conservatoires d'espaces naturels de la région Occitanie sur le versant français du massif des Pyrénées. XII Col-loqui Internacional de Botànica Pirenaica-Cantàbrica, Girona (Espagne), 3-5 juillet 2019.

■ **Brousseau, C., Baillat, B., Finance, R.**, 2016. Le projet de création de la RNR de Montségur- Massif de Saint Barthélemy : une initiative locale et des enjeux de protection. 5èmes Rencontres naturalistes de Midi-Pyrénées, Auch (32-France), 11-13 février 2016. Poster.

■ **Buisson, O.**, 2019. Des Tarentes de Maurétanie en Ariège ? 47ème congrès de la Société Herpétologique de France, St-Girons (09-France), 10-12 octobre 2019.

■ **Cambededes, J., Garcia, J., Menand, M., Enjalbal, M., Brousseau, C., Delcourt, S., Lemouzy, C., Pessotto, L., Arnal, B.**, 2019. UrbaFlore : une dynamique de réseau pour accompagner les acteurs dans la gestion et la préservation des cœurs de biodiversité des grandes aires urbaines de Midi-Pyrénées. 1ères Rencontres naturalistes d'Occitanie, Gruissan (11-Aude), 22-24 mars 2019.

■ **Catil, J.-M., Baghi, R., Barthe, L., Cochard, P.-O., Riou, G., Jaulin, S., Louboutin, B., Danflous, S., Costes, A., Pelozuelo, L., Robin, J., Braud, Y., Defaut, B., Morichon, D.**, 2019. Vers une liste rouge des Orthoptères d'Occitanie. 1ères Rencontres naturalistes d'Occitanie, Gruissan (11-Aude), 22-24 mars 2019.

■ **Challéat, S., Laforge, A., Bénos, R., Farrugia, N., Sirami, C., Zissis, G., Canale, L., Vauclair, S.**, 2018. Sons et lumières du Haut Vicdessos. La nuit au prisme d'une écologie du son et de la lumière artificielle. Séminaire annuel LabEx DRIIHM, La Couronne (13-France), 8-10 octobre 2018.

■ **Charbonnel, A.**, 2016. Mise en place d'outils décisionnels pour la prise en compte du Desman des Pyrénées. Complémentarité entre travaux de recherche et expertises naturalistes. 5èmes Rencontres naturalistes de Midi-Pyrénées, Auch (32-France), 11-13 février 2016.

■ **Charlot, B.,** Louboutin, B., **Danfloss, S.,** Jaulin, S., 2019. Odonates en Occitanie : première liste rouge et espèces méconnues. 1ères Rencontres naturalistes d'Occitanie, Gruissan (11-France), 22-24 mars 2019.

■ **Courmont, L.,** Fita, P., 2019. 8 ans avec l'Émyde lépreuse, faisons un point. 1ères Rencontres naturalistes d'Occitanie, Gruissan (11-France), 22-24 mars 2019.

■ **Cramm, P., Scher, O., Bossaert, M.,** 2019. Evolution des populations de laro-limicoles sur le littoral languedocien depuis près de 40 ans. 1ères Rencontres naturalistes d'Occitanie, Gruissan (11-France), 22-24 mars 2019.

■ D'amico, F., **Blanc, F.,** 2016. Bringing together resource manager and academic expertise to survey the rare and elusive Pyrenean desman. International Conference on Ecological Sciences - Sféologie 2016, Marseille (13-France), 24-28 octobre 2016.

■ **Danfloss, S., Déjean, S.,** 2017a. Outil de validation (utilisé en MP) et espèces à problèmes. 12èmes Rencontres de l'Association Française d'Arachnologie, Chateauneuf-de-Gadagne (84), 6-8 octobre 2017.

■ **Danfloss, S., Déjean, S.,** 2017b. Mapping the spiders and harvestmen of the Midi-Pyrénées (France). 30th European Congress of Arachnology, Nottingham (Royaume-Uni), 20-27 août 2017.

■ **Danfloss, S., Déjean, S., Conforti, O.,** 2018. Araignées des milieux secs en Midi-Pyrénées (2017-2018) : premiers résultats et découvertes. 13èmes Rencontres de l'Association Française d'Arachnologie, Azay-le-Ferron (36-France), 5-7 octobre 2018.

■ **De Sauverzac, L.,** Sabarots, D., 2019. Biodiversité sous haute tension. 1ères Rencontres naturalistes d'Occitanie, Gruissan (11-France), 22-24 mars 2019. Poster.

■ **De Sauverzac, L.,** Le Roux, B., 2019. Créer ou favoriser des zones refuges pour le Desman dans les tronçons soumis à de fortes perturbations hydrauliques. Colloque de restitution du LIFE+ Desman, ENSAT, Auzeville-Tolosane (31-France), 4-5 décembre 2019.

■ Dechartre, J., **Baillat, B., Trochet, A.,** 2016. Caractérisation des habitats des amphibiens d'Ariège par analyses spatiales. 5èmes Rencontres naturalistes de Midi-Pyrénées, Auch (32-France), 11-13 février 2016. Poster.

■ **Déjean, S., Danfloss, S.,** 2016a. Etat des lieux de la connaissance de la faune arachnologique (araignées et opilions) cavernicole sur la chaîne des Pyrénées (et quelques stations du Massif Central). 11èmes Rencontres de l'Association Française d'Arachnologie, Grenoble (38-France), 22-25 septembre 2016.

■ **Déjean, S., Danfloss, S.,** 2016b. Etat des lieux de la connaissance de la faune arachnologique (araignées et opilions) cavernicole sur la chaîne des Pyrénées (et quelques stations du Massif central). 5èmes Rencontres naturalistes de Midi-Pyrénées, Auch (32-France), 11-13 février 2016.

■ **Déjean, S., Danfloss, S.,** 2019. Amélioration des connaissances sur les araignées des Pyrénées catalanes : certitudes et incertitudes. 1ères Rencontres naturalistes d'Occitanie, Gruissan (11-France), 22-24 mars 2019.

■ **Demay, J., Lépine, F., Kleszczewski, M.,** 2019. Restauration des fonctionnalités d'une zone humide en présence d'enjeux écologiques majeurs. 1ères Rencontres naturalistes d'Occitanie, Gruissan (11-France), 22-24 mars 2019.

Lac Pesson  
© Frédéric Blanc



- **Demay, J.**, Fonderflick, J., Herrera, A., Talhoët, S., Fraissard, C., Jacob, L., Sane, F., Mollard, M., Caussade, L., 2019. Etude de la population de Crave à bec rouge du Sud Massif Central. 1ères Rencontres naturalistes d'Occitanie, Gruissan (11-France), 22-24 mars 2019. Poster.
- **Demay, J., Rondeau, A.**, Lamande, N., Boudarel, P., Fonderflick, J., Talhoët, S., Caussade, L., Martin, E., Joyaux, K., Jacob, L., Fraissard, C., Sane, F., Mollard, M., **Lacaze, D.**, Ravayrol, A., Couturier, T., Besnard, A. 2019. Study and conservation of the population of red-billed Chough *Pyrrhocorax pyrrhocorax* of the southern Massif Central, France. 5th international congress on the ecology and conservation of choughs, Segovia (Espagne), 3-5 octobre 2019. Poster.
- **Demergès, D.**, 2016. Mettre en place un « Web'Obs », ou comment valoriser les observations naturalistes. 5èmes Rencontres naturalistes de Midi-Pyrénées, Auch (32-France), 11-13 février 2016.
- **Denis, A.**, Monredon, M., Valet, M., Sacre, M., **Danflous, S.**, Pelozuelo, L., Santoul, F., 2016. Quels impacts des grands ouvrages hydro-électriques sur les Odonates patrimoniaux des grands cours d'eau Midi-Pyrénéens : premiers résultats acquis. 5èmes Rencontres naturalistes de Midi-Pyrénées, Auch (32-France), 11-13 février 2016.
- **Denis, A.**, Payet, O., **Danflous, S.**, **Gouix, N.**, Santoul, F., Pelozuelo, L., 2017. Effects of water temperature on phenology and morphology of riverine Odonata. The International Congress of Odonatology 2017 (ICO2017), Cambridge (Royaume-Uni), 16-20 juillet 2017.
- **Dubourg-Savage, M.-J., Gaches, L., Dupuy, H., Beucher, Y., Bec, J.**, 2017. New data on the greater noctule, *Nyctalus lasiopterus* (schreber, 1780) in France. 14th European Bat Research Symposium, Donostia (Espagne), 1-5 août 2017.
- **Enjalbal, M.**, 2016. Milieux ouverts herbacés du Massif Central : Principaux résultats du volet site pilote de l'Aubrac aveyronnais 2001-2015. 5èmes Rencontres naturalistes de Midi-Pyrénées, Auch (32-France), 11-13 février 2016. Poster
- **Enjalbal, M.**, Lebrun, P., Mut, P., **Rech, P.-E., Gaulard, F., Glémarec, E.**, 2019. Conversion d'un boisement en une prairie de fauche à Jacinthe de Rome (*Bellevia romana*), en 5 ans, dans le cadre d'une mesure compensatoire en Haute-Garonne. 1ères Rencontres naturalistes d'Occitanie, Gruissan (11-France), 22-24 mars 2019.
- **Fernandes, E.**, Durand, M.-O., **Bareille, S.**, Cotard, J., 2019. Gestion d'ouvrages d'art de la DIR SO : bilan sur quatre années d'expertise chiroptérologique dans le sud-ouest de la France. 1ères Rencontres naturalistes d'Occitanie, Gruissan (11-France), 22-24 mars 2019. Poster.
- **Fournier-Chambrillon, C.**, Pigneur, L.-M., Fournier, P., **Marc, D.**, Steinmetz, J., Berezyiat, T., Bonnacaze, B., Caublot, G., Dal Molin, A., Giralda-Carrera, G., Gremillet, X., Gruson, J.P., Joubert, L., Laoué, E., Lesclaux, P., Le Roux, B., Morelec, J.Y., Papacotsia, A., Ruys, T., Simonnet, F., Smitz, N., Sourp, E., Thion, N., Urra-Maya, F., Michaux, J., 2016. Modèles génétiques de colonisation de deux mammifères semi-aquatiques natif et invasif : la Loutre d'Europe et le Vison d'Amérique. 34èmes Rencontres du Groupe d'Etudes sur l'Écopathologie de la Faune Sauvage de Montagne, Vallée d'Ossau (64-France), 29 septembre - 3 octobre 2016.
- **Fournier-Chambrillon, C.**, Vial-Novella, C., **Blanc, F.**, Durand, M.-O., **Lacaze, V.**, Lafitte, J., **Levenard, P.**, Le Roux, B., Miquel, J., **Némoz, M.**, Sourp, E., Torres, J., Fournier, P., 2019. Bilan de 10 ans d'autopsies de Desmans : causes de mortalités et autres enseignements. Colloque de restitution du LIFE+ Desman, ENSAT, Auzeville-Tolosane (31-France), 4-5 décembre 2019.
- **Gérente, P.**, **Lacaze, V.**, **Lim, M.**, 2019. Suivi du Desman des Pyrénées à travers deux programmes de travaux EDF en Ariège. Du risque vers l'opportunité...3eme séminaire technique commun EDF-RNF-CEN, Vézille (38-France), 16-17 octobre 2019.
- **Gillet, F.**, Mouton, A., André, A., Vanoutryve, S., **Blanc, F.**, **Némoz, M.**, Fournier, P., Fournier-Chambrillon, C., **Marc, D.**, Biffi, M., Laffaille, P., Buisson, L., Michaux, J.R., 2016. Evidence of Predation and possible competition among three semi aquatic species, the endangered Pyrenean desman (*Galemys pyrenaicus*), the aquatic shrew (*Neomys fodiens*) and the European otter (*Lutra lutra*) using next-generation sequencing methods from faeces. Conference on Conservation Genomics - CIBIO-InBIO, Vairão (Portugal), 3-6 mai 2016.
- **Gouix, N.**, 2017. Les domaines d'intervention du CEN Midi-Pyrénées dans la séquence E.R.C. Colloque Eviter, Réduire, Compenser, les impacts des aménagements sur la biodiversité, Montpellier (34 - France), 30-31 mars 2017.
- **Gouix, N.**, Savoie, J.-M., **Marc, D.**, 2019. Inventaire des "Vieilles Forêts" des Pyrénées : définition et conservation. XII Colloqui Internacional de Botànica Pirenaica-Cantàbrica, Girona (Espagne), 3-5 juillet 2019.
- **Gouix, N.**, Savoie, J.-M., **Marc, D.**, 2019. Inventaire des vieilles forêts d'Occitanie : définition et conservation. Journée scientifique du GEODE, Toulouse (31-France), 13 décembre 2019.
- **Guinard, E.**, **Gouix, N.**, Hamdi, E., Cambecèdes, J., Largier, G., **Marc, D.**, 2016. A method to assess impacts of LTI projects on a territory and its biodiversity stakes. 5th IENE International Conference on Ecology and Transportation - IENE, Lyon (69-France), 30 août - 2 septembre 2016.
- **Jupille, O.**, **Blanc, F.**, **Gouix, N.**, Prud'homme, F., Rollet, S., Osorio, V., Ventura, M., 2020. Biodiversité des lacs des Pyrénées : améliorer les connaissances pour une gestion conservatoire. 1er colloque sur les Étangs et lacs : Compréhension, gestion et valorisation des paysages limniques, Orléans (45-France), 18-19 mai 2020.
- **Kluszczewski, M.**, 2018. Evaluation et suivi de l'état de conservation des habitats à l'échelle de la parcelle : méthodes et retours d'expérience en Languedoc-Roussillon. Forum des gestionnaires de la biodiversité, Paris (75-France), 15 novembre 2018.
- **Kluszczewski, M.**, 2017. « Évaluer sans trop traîner » : une méthode CEN de suivi des habitats mise en œuvre depuis 10 ans. 2ème Journée technique du pôle Gestion des milieux, Orléans (45-France), 5 décembre 2017.
- **Kluszczewski, M.**, Lecoq, M., Pouget, L., Oudot, M., Gautier, K., 2019. Nouvel aperçu sur la flore et la végétation des parties sommitales du massif du mont Aigoual (Gard, Lozère). Colloque international « La cartographie de la flore – un outil au service des politiques publiques de la biodiversité », Nantes (44-France), 7-8 juin 2019.



Tourbière de Canroute  
© Frédéric Néri

- **Lacaze, V.**, 2019. Des tunnels pour la détection du Desman des Pyrénées. Colloque de restitution du LIFE+ Desman, ENSAT, Auzeville-Tolosane (31-France), 4-5 décembre 2019.
- **Lacaze, V., Blanc, F.**, 2019. Structure des noyaux de populations : Etat des connaissances. Colloque de restitution du LIFE+ Desman, ENSAT, Auzeville-Tolosane (31-France), 4-5 décembre 2019.
- **Lacaze, V., Servièrre, L.**, 2019. Des tunnels pour la détection du Desman des Pyrénées. 1ères Rencontres naturalistes d'Occitanie, Gruissan (11-France), 22-24 mars 2019. Poster.
- **Laforge, A.**, Archaux, F., Barbaro, L., 2018. Du paysage au domaine vital : les communautés de chiroptères dans les mosaïques d'habitats fragmentées par le réseau routier. 16èmes Rencontres Nationales Chauves-souris, Bourges (18-France), 17-18 mars 2018. Poster.
- **Laforge, A.**, Archaux, F., Bas, Y., **Gouix, N.**, Calatayud, F., **Latge, T.**, Barbaro, L., 2019. Landscape context matters for effective use and attractiveness of road underpasses by vulnerable bats. 18th International Bat Research Conference (18th IBRC), Phuket (Thaïlande), 28 juillet -1er août 2019.
- **Laforge, A.**, Barbaro, L., Bas, Y., Calatayud, F., Ladet, S., Archaux, F., 2019. Complémentation du paysage à l'échelle du paysage pour les communautés de chauves-souris dans des mosaïques d'habitats fragmentées par le réseau routier. Rencontres d'Ecologie des Paysages 2019, Bordeaux (33-France), 5-7 novembre 2019.
- Larrieu, L., Liarcou, J.R., Savoie, J.-M., Brustel, H., Valladares, L., **Gouix, N.**, Corriol, G., De Muysier, X., Verdier, G., 2018a. Voyage d'étude en Occitanie : Écosystèmes forestiers et impact de la gestion sur leur fonctionnement à long terme. Voyage d'étude en Occitanie, Pau (64-France), 5-6 septembre 2018
- Larrieu, L., Bouget, C., Courbaud, B., **Gouix, N.**, Goulard, M., Kraus, D., Lachat, T., Ladet, S., Paillet, Y., Rose, O., Stillhard, J., 2018b. Spatial patterns of tree-related microhabitats: key factors and ecological significance for the conservation of the associated biodiversity. 5th European Congress of Conservation Biology, Jyväskylä (Finlande), 12-15 juin 2018.
- Lecigne, S., Iorio, E., **Déjean, S.**, 2018. Pour un projet de liste rouge nationale labellisée UICN. 13èmes Rencontres de l'Association Française d'Arachnologie, Azay-le-Ferron (36-France), 5-7 octobre 2018.
- **Lee, M.**, 2019. The effects of agriculture abandonment on landscape connectivity in the Eastern Pyrénées. Congrès «Ecology & Agriculture Summit for Young scientists» (EASY), Nice (06-France), 25-27 novembre 2019.
- **Levenard, P.**, Yotte, A., **Lacaze, V.**, **De Sauverzac, L.**, **Némoz, M.**, **Blanc, F.**, Ouaza, B., 2017. Amélioration des potentialités d'accueil du Desman des Pyrénées dans les tronçons les plus pauvres de l'Hers vif. Colloque international de restitution du programme LIFE «Continuité écologique», Beaune (21-France), 31 mai - 2 juin 2017.
- **Levenard, P.**, Yotte, A., 2019. Amélioration des potentialités d'accueil pour le Desman dans les tronçons les plus pauvres. Colloque de restitution du LIFE+ Desman, ENSAT, Auzeville-Tolosane (31-France), 4-5 décembre 2019.
- **Lim, M.**, **Poncet, E.**, **Blanc, F.**, **Némoz, M.**, Fournier-Chambrillon, C., Fournier, P., **Lacaze, V.**, **Levenard, P.**, Gérente, P., Jacob, F., Tousset, N., 2016. Suivi par radiopistage du Desman des Pyrénées et étude de l'influence des fortes variations de niveaux d'eau (Aston, 09). 5èmes Rencontres naturalistes de Midi-Pyrénées, Auch, 11-13 février 2016. Poster.
- **Lim, M.**, Jacob, F., 2019. Suivi du Desman des Pyrénées sur deux cours d'eau d'Ariège. Colloque de restitution du LIFE+ Desman, ENSAT, Auzeville-Tolosane (31-France), 4-5 décembre 2019.
- **Lim, M.**, Douette, M., Xéridat, P., 2019. Mesures d'évitement et de réduction en faveur du Desman des Pyrénées. Colloque de restitution du LIFE+ Desman, ENSAT, Auzeville-Tolosane (31-France), 4-5 décembre 2019.
- **Lim, M.**, **Blanc, F.**, **Némoz, M.**, **Poncet, E.**, Le Roux, B., Léal, X., Bodo, A., **Lacaze, V.**, **De Sauverzac, L.**, **Levenard, P.**, Baran, P., Xéridat, P., Cherkaoui, A., Tribolet, L., Fournier-Chambrillon, C., Fournier, P., 2019. LIFE+ Desman – Outils pour la prise en compte du Desman des Pyrénées. 1ères Rencontres naturalistes d'Occitanie, Gruissan (11-France), 22-24 mars 2019. Poster.

■ Mammola, S., Gasparo, F., Komnenov, M., Růžička, V., **Déjean, S.**, **Danfloss, S.**, Brustel, H., Vargovitsh, R.S., Rozwałka, R., Moldovan, O., Pavlek, M., Deltshv, C., Petrov, B., Naumova, M., Čurčić, S., Mock, A., Kovac, L., Cardoso, P., Dányi, L., Angyal, D., Balázs, G., Ribera, C., Prieto, C.E., Fernández, J., Komposch, C., Carter, J., Isaia, M., 2017. Spiders in caves: the CAWEB project. 30th European Congress of Arachnology, Nottingham (Royaume-Uni), 20-27 août 2017.

■ Michaux, J., Fournier-Chambrillon, C., Pigneur, L.-M., Fournier, P., Maizeret, C., **Marc, D.**, Steinmetz, J., Berezyiat, T., Bonnezace, B., Caublot, G., Fouert, J., Giralda-Carrera, G., Gremillet, X., Gruson, J.P., Joubert, L., Laoué, E., Lervelec, L., Lesclaux, P., Le Roux, B., Morelec, J.Y., Ruys, T., Sourp, E., Thion, N., Urra-Maya, F., 2017. Expand or disappear ? Why related Mustelid species follow different roads. Lessons from the genetic study of minks, polecat and otter. 32nd European Mustelid Colloquium, Lyon (69-France), 15-17 novembre 2017.

■ **Néri, F.**, 2016. Point sur les naïades en Midi-Pyrénées. 5èmes Rencontres naturalistes de Midi-Pyrénées, Auch (32-France), 11-13 février 2016.

■ Paillet, Y., Debaive, N., Cateau, E., Auge, V., Girard, V., **Gouix, N.**, Julliot, C., Maciejewski, L., Meurillon, I., Morin, X., Therville, C., Tillon, L., 2020. Sentinel forests : a network for analyzing interactions between climate, humans and forest ecosystems in France. Governing and managing forests for multiple ecosystem services across the globe, Bonn (Allemagne), 26-28 février 2020.

■ Pauly, F., Rouyer, E., **Brousseau, C.**, Yotte, A., Bounab, B., 2019. Une concertation multi-partenaire pour une gestion intégrée des Breilhs de l'Hers. 1ères Rencontres naturalistes d'Occitanie, Gruissan (11-France), 22-24 mars 2019.

■ **Poncet, E.**, **Blanc, F.**, **Lim, M.**, **Némoz, M.**, Plet, G., Serre, P., 2019. Un outil de sensibilisation original : La Caravane du Desman. 1ères Rencontres naturalistes d'Occitanie, Gruissan (11-France), 22-24 mars 2019. Poster.

■ **Poncet, E.**, **Blanc, F.**, Fournier, P., Fournier-Chambrillon, C., **Lacaze, V.**, Le Roux, B., **Lim, M.**, **Marc, D.**, **Némoz, M.**, 2019. Desman des Pyrénées - 2011 / 2019, neuf années de captures, bilans et retours d'expériences. Colloque de restitution du LIFE+ Desman, ENSAT, Auzeville-Tolosane (31-France), 4-5 décembre 2019.

■ **Poncet, E.**, **Blanc, F.**, **De Sauverzac, L.**, Durand, M.-O., **Levenard, P.**, **Lacaze, V.**, Le Roux, B., **Lim, M.**, **Némoz, M.**, Yotte, A., 2019. Le Life, 29 actions mais une multitude d'effets induits. Colloque de restitution du LIFE+ Desman, ENSAT, Auzeville-Tolosane (31-France), 4-5 décembre 2019.

■ **Rech, P.-E.**, **Marc, D.**, 2016. Tour d'horizon des outils et dispositifs fonciers mis en œuvre par le CEN MP en faveur de la préservation des milieux naturels. 5èmes Rencontres naturalistes de Midi-Pyrénées, Auch (32-France), 11-13 février 2016.

■ Santucci, L., **Némoz, M.**, **Blanc, F.**, Calmet, A., 2019. On the tracks of the pyrenean desman. 14th meeting of Ecology & Behaviour, Toulouse (31-France), 19-24 mai 2019.

■ Savoie, J.-M., Brin, A., Cateau, E., **Déjean, S.**, Hannoire, C., Larrieu, L., Valladares, L., **Blanc, F.**, Brustel, H., Corriol, G., **Gouix, N.**, Infante Sanchez, M., Marcillaud, Y., Victoire, C., Bartoli, M., 2016. Inventaire et évaluation des vieilles forêts des Pyrénées de Midi-Pyrénées. 5èmes Rencontres naturalistes de Midi-Pyrénées, Auch (32-France), 11-13 février 2016.

■ Savoie, J.-M., Falbet, P., Maillé, S., **Gouix, N.**, 2019. Inventaire et évaluation des vieilles forêts d'Occitanie. 1ères Rencontres naturalistes d'Occitanie, Gruissan (11-France), 22-24 mars 2019.

■ **Scher, O.**, 2017. Plan de Conservación del Águila de Bonelli en Francia. Seminario final del proyecto LIFE Bonelli, Sangüesa-Zangoza (Espagne), 20-22 septembre 2017.

■ **Scher, O.**, Barthe, L., 2019. Statut de la Cistude d'Europe en Occitanie : un outil d'alerte à destination de l'Etat et des aménageurs. 1ères Rencontres naturalistes d'Occitanie, Gruissan (11-France), 22-24 mars 2019. Poster.

■ URPIE, **CEN Midi-Pyrénées**, Nature en Occitanie, LPO Lot, 2019. Programme d'amélioration et de valorisation des connaissances sur les mares et les amphibiens de Midi-Pyrénées 2017-2018. 1ères Rencontres naturalistes d'Occitanie, Gruissan (11-France), 22-24 mars 2019. Poster.

■ Xéridat, P., **Némoz, M.**, Douette, M., **Blanc, F.**, **Lim, M.**, **Poncet, E.**, 2019. Modalités de prise en compte du Desman des Pyrénées dans la gestion des milieux aquatiques pyrénéens : étape d'analyse de l'état initial des procédures d'évaluation environnementale. Colloque de restitution du LIFE+ Desman, ENSAT, Auzeville-Tolosane (31-France), 4-5 décembre 2019.

Plateau de l'Aubrac  
© Frédéric Blanc



# Ouvrages et chapitres d'ouvrages



- **Association des Naturalistes de l'Ariège**, 2018. Ariège Grandeur Nature. Le pas d'oiseau, Villematier (31-France), 239p.
- **Blanc, F., Némoz, M., Calmet, A., Santucci, L.**, 2018. Desman des Pyrénées. CEN MP, Toulouse (31-France), 124p.
- **Bulté, S., Personnaz, F., Aït El Mekki, J.**, 2017. Préserver et valoriser les zones humides d'Ariège. ANA CEN Ariège & PNR des Pyrénées Ariégeoises, Foix (09-France), 31p.
- **CEN Languedoc-Roussillon**, 2017. Terres pastorales ; Diversité et valeurs des milieux ouverts méditerranéens. Le Rouergue, 160p.
- **Charbonnel, A., Blanc, F., Némoz, M., Buisson, L., Laffaille, P., Bodo, A., Fournier-Chambrillon, C., Fournier, P., Fropier, N., Lacaze, V., Le Roux, B., Poncet, E., Pontcharraud, L., Tribolet, L.**, 2017. Outils techniques pour la prise en compte du Desman des Pyrénées dans les procédures d'évaluations environnementales - Livret 2 : Outil cartographique d'alerte et cahier des charges pour la réalisation d'inventaires du Desman des Pyrénées. CEN MP, Toulouse (31-France), 28p.
- Collectif..., **ANA CEN Ariège, CEN MP, CEN LR, CEN Lozère**, ..., 2019. Conservatoires d'espaces naturels : à la découverte des sites remarquables. Glénat, 168p.
- **Girardin, S., Huguenin, J., Buchert, J., Lerin, F.**, 2016. Comment la connaissance de l'écologie des milieux pâturés peut-elle ouvrir des opportunités territoriales et systémiques pour le pastoralisme ? in: L'agroécologie, du nouveau pour le pastoralisme ? Association Française de Pastoralisme & Cardère éditeur, 106p.
- **Gouix, N., Marc, D.**, 2017. Les invertébrés dans la conservation et la gestion des espaces naturels : actes du colloque de Toulouse du 13 au 16 mai 2015, Patrimoine naturels 76. Muséum national d'histoire naturelle, Paris (75-France), 216p.
- **Lepart, J., Huron, J., Girardin, S.**, 2019. Enhancing Coviability Through an Eco-Pastoral Approach, the European Project LIFE + MIL'OUV, in: Coviability of Social and Ecological Systems: Reconnecting Mankind to the Biosphere in an Era of Global Change. Springer International Publishing, Cham, 411-422.
- **Lim, M., Némoz, M., Poncet, E., Blanc, F., Fournier-Chambrillon, C., Fournier, P., Le Roux, B., Lacaze, V., Bodo, A.**, 2020a. Outils techniques pour la prise en compte du Desman des Pyrénées dans les procédures d'évaluations environnementales - Livret 3 : Cahier des charges pour la réalisation des suivis du Desman des Pyrénées dans le cadre des procédures environnementales. CEN MP, Toulouse (31-France).
- **Lim, M., Xéridat, P., Némoz, M., Poncet, E., Blanc, F., Fournier-Chambrillon, C., Fournier, P., Le Roux, B., Lacaze, V., Bodo, A., Mazéry, B., Mansanné, E.**, 2020b. Outils techniques pour la prise en compte du Desman des Pyrénées dans les procédures d'évaluations environnementales - Livret 4 : Guide technique de recommandations pour la gestion du Desman des Pyrénées et de ses habitats. CEN MP, Toulouse (31-France), 86p.
- Parc National des Pyrénées, **Beigbeder, F., Corriol, G., Danflous, S., Déjean, S., Demergès, D., Gouix, N., Hannoire, C., Infante Sanchez, M., Lagasquié, J.-J., Laigneau, F., Métailié, J.-P., Rossier, D., Roussel, D., Tihay, J.-P.**, 2018. Atlas de la biodiversité communale de Gaillagos. PNP, Tarbes (65-France), 106p.
- Parc National des Pyrénées, **Beigbeder, F., Corriol, G., Danflous, S., Déjean, S., Demergès, D., Gouix, N., Hannoire, C., Infante Sanchez, M., Lagasquié, J.-J., Laigneau, F., Métailié, J.-P., Rossier, D., Roussel, D., Tihay, J.-P.**, 2017. Atlas de la biodiversité communale de Bazus-Aure. PNP, Tarbes (65-France), 100p.
- Parc National des Pyrénées, **Corriol, G., Danflous, S., Déjean, S., Demergès, D., Gouix, N., Hannoire, C., Infante Sanchez, M., Lagasquié, J.-J., Laigneau, F., Métailié, J.-P., Reteau, A., Rossier, D., Roussel, D., Tihay, J.-P.**, 2019. Atlas de la biodiversité communale de Betpouey. PNP, Tarbes (65-France), 116p.
- Parc National des Pyrénées, **Corriol, G., Danflous, S., Déjean, S., Demergès, D., Gouix, N., Hannoire, C., Infante Sanchez, M., Lagasquié, J.-J., Laigneau, F., Métailié, J.-P., Rossier, D., Roussel, D., Tihay, J.-P.**, 2016. Atlas de la biodiversité communale d'Ayros-Arbouix. PNP, Tarbes (65-France), 100p.
- **Poncet, E., Némoz, M., Blanc, F.**, 2017. Outils techniques pour la prise en compte du Desman des Pyrénées dans les procédures d'évaluations environnementales - Livret 1 : Etat des connaissances sur le Desman des Pyrénées. CEN MP, Toulouse (31-France), 20p.
- SBGH, CRPF d'Occitanie, **ANA CEN Ariège**, Chambre d'Agriculture de l'Ariège, FDPPMA de l'Ariège, 2019. Gestion forestière durable des Breilhs de l'Hers et du Douctouyre. 20p.

# Rapports et plans de gestion



■ **Bareille, S., Déjean, S., Langlois, A.**, 2015. Plan de gestion de la Grotte du Bédat (65) - validé en Conseil Scientifique en séance du 27 juin 2016. CEN MP, 206p.

■ **Bareille, S., Boléat, C., Carré, B.**, 2018. Plan Régional d'Actions en faveur des Chiroptères d'Occitanie 2018-2027 - validé en CSRPN en séance du 09 avril 2018. CEN MP, GCMP, GCLR, DREAL Occitanie, Toulouse (31-France), 88p.

■ **Barthe, L., Pontcharraud, L., Marc, D.**, 2016a. Listes d'espèces sensibles : Amphibiens, Arachnides, Reptiles, Lépidoptères, Odonates, pour l'Observatoire de la Biodiversité de Midi-Pyrénées - validé en CSRPN en séance du 10 mars 2016. NMP, CEN MP.

■ **Barthe, L., Pontcharraud, L., Marc, D.**, 2016b. Listes d'espèces sensibles : Mammifères, Oiseaux, Poissons, Orthoptères, Coléoptères saproxyliques, Coléoptères souterrains, Crustacés, Éphémères et Mollusques, pour l'Observatoire de la Biodiversité de Midi-Pyrénées - validé en CSRPN en séance du 17 novembre 2016. NMP, CEN MP.

■ **Bernard, P.**, 2017. Plan de gestion 2017-2026 de la Réserve Naturelle Régionale du Gardon - sections A : état des lieux et B : gestion de la réserve - validé en CSRPN en séance du 26 mars 2018. CEN LR & RNR du Gardon, Sanilhac-Sagriès (30-France).

■ **Braud, Y., Brustel, H., Valladares, L., Bence, S., Gouix, N., Cuvelier, J.**, 2017. Bilan des connaissances, inventaires 2016 et cartographie de cinq coléoptères saproxyliques d'intérêt communautaire dans les sites Natura 2000 de la région PACA. *Stephanopachys linearis*, *Stephanopachys substriatus*, *Limonicus violaceus*, *Osmoderma eremita* et *Rosalia alpina*. 74p.

■ **Brousseau, C.**, 2017. Plan de gestion 2017/2022 de la prairie humide du Pesquié – Lagarde (09) - validé en Conseil Scientifique en séance du 13 décembre 2017. ANA CEN Ariège, 67p.

■ **Bulté, S., Baillat, B., Calard, A.**, 2017. Plan de gestion 2017/2022 des milieux bocagers et coteaux secs de Gerbot – Clermont (09) - validé en Conseil Scientifique en séance du 13 décembre 2017. ANA CEN Ariège, 100p.

■ **Bulté, S., Brousseau, C., Calard, A., Baillat, B.**, 2016. Plan de gestion 2016/2021 des pelouses sèches et bois de Lesparrou – En Gauly (09) - validé en Conseil Scientifique en séance du 30 novembre 2016. ANA CEN Ariège, 100p.

■ **Calard, A., Bulté, S., Personnaz, F.**, 2019. Plan de gestion de Maillet, Camarade (09) - validé en Conseil Scientifique en séance du 19 novembre 2019. ANA CEN Ariège, 108p + annexes.

■ **Charlot, B., Danflous, S., Louboutin, B., Jaulin, S.**, 2018. Liste Rouge des Odonates d'Occitanie, rapport d'évaluation - validé en CSRPN en séance du 26 mars 2018. CEN MP, OPIE, Toulouse (31-France), 103p. + annexes.

■ Collectif, ... , **Blanc, F., Demergès, D., Dubourg-Savage, M.J., Gouix, N., Némoz, M., ...**, 2016. Résultats de l'état de conservation des habitats et des espèces dans le cadre de la directive Habitats-Faune-Flore en France. Rapportage « Article 17 » Période 2007-2012. Ministère de l'écologie du développement durable et de l'énergie, Muséum national d'histoire naturelle, 204 p.

■ **Cuypers, T., Baillat, B., Brousseau, C.**, 2019. Plan de gestion du Pech de Saint-Sauveur (09) - validé en Conseil Scientifique en séance du 19 novembre 2019. ANA CEN Ariège, 127p.

■ **Cuypers, T.**, 2018. Plan de gestion de la Grotte de Mérigon (09) - validé en Conseil scientifique en séance du 27 juin 2018. ANA CEN Ariège, 46p.

■ **Déjean, S.**, 2016. Plan de gestion des parcelles de La Bayche, Coteaux de Dun (09) - validé en Conseil Scientifique en séance du 19 novembre 2019. CEN MP, 127p.

■ **Déjean, S., Gouix, N., Lim, M., Poncet, E., Danflous, S.**, 2018. Plan de gestion de parcelles autour de la pile 8 du viaduc de la Dordogne, Pinsac (46) - validé en Conseil Scientifique en séance du 05 juillet 2019. CEN MP, 83p.

■ **Déjean, S., Marc, D.**, 2016. Plan de Gestion des parcelles en compensation du Projet Val Tolosa, Plaisance du Touch (31) - validé en CSRPN en séance du 10 mars 2016. CEN MP, 158p.



*Gomphus graslinii*  
© Samuel DANFLOUS



Plateau du Larzac  
© Sylvain Déjean

- **Déjean, S., Néri, F.**, 2018a. Plan de gestion de la Sagne de Mexeire, Brassac (81) - validé en Conseil Scientifique en séance du 27 juin 2018. CEN MP, 73p.
- **Déjean, S., Néri, F.**, 2018b. Plan de gestion de la Sagne de Périlhou, Brassac (81) - validé en Conseil Scientifique en séance du 27 juin 2018. CEN MP, 54p.
- **Déjean, S., Néri, F.**, 2017. Plan de gestion de la Sagne de la Cugnassarié, Brassac (81) - validé en Conseil Scientifique en séance du 27 juin 2018. CEN MP, 89p.
- **Enjalbal, M., Gouix, N., Bareille, S.**, 2018. Plan de gestion des terrains compensatoires du raccordement de la RD37 à l'échangeur des « Pyrotets » de la RN124, Léguevin (31) - Validé en Conseil Scientifique en séance du 05 juillet 2019. CEN MP, 129p.
- **Enjalbal, M., Rech, P.-E.**, 2018. Révision du plan de gestion de la prairie et des bois humides du Moulin, Lectoure (32) - validée en Conseil Scientifique en séance du 21 novembre 2018. CEN MP, 113p.
- **Enjalbal, M., Danflous, S., Rech, P.-E.**, 2014. Plan de gestion de la zone humide de La Tuque, Cazes-Mondenard (82) - validé en conseil scientifique en séance du 30 novembre 2016. CEN MP, 70p.
- **Gouix, N., Déjean, S., Poncet, E.**, 2017. Plan de gestion des sites de compensation TIGF - Renforcement Gascogne Midi canalisation DN900 Lussagnet - Barran, Roquebrune et Tudelle (32) - validé en Conseil Scientifique en séance du 13 décembre 2017. CEN MP, 84p.
- **Gouix, N., Lim, M.**, 2019. Plan de gestion de la déviation de la RD37, Fontenilles et Saint-Lys (31) - validé en Conseil Scientifique en séance du 05 juillet 2019. CEN MP, 171p.
- **Louboutin, B., Jaulin, S., Charlot, B., Danflous, S.**, 2019. Liste Rouge des Lépidoptères Rhopalocères et Zygènes d'Occitanie, rapport d'évaluation - validé en CSRPN en séance du 17 septembre 2019. OPIE, CEN MP, CEN LR, Montferrier-sur-Lez (34-France), 288p. + annexes.
- **Marmoex, C.**, Magloire, F., Gallais, R., 2018. Plan de gestion 2019-2028 de la Réserve Naturelle Nationale de l'Estagnol - section A : état des lieux et B : gestion de la réserve - validé en CSRPN en séance du 09 novembre 2018. ONCFS, CEN LR & RNN de l'Estagnol, Villeneuve-lès-Maguelone (34-France), 160p.
- **Némoz, M., Blanc, F., Xéridat, P., Marc, D.**, 2019. Bilan du 1er Plan National d'Actions en faveur du Desman des Pyrénées (2009 – 2015), rapport de synthèse - validé en CNPN en séance du 19 décembre 2019. CEN MP sous coordination de la DREAL Occitanie, 62p.
- **Néri, F., Déjean, S.**, 2015. Plan de Gestion général pour la conservation des milieux secs dans les Monts de Lacaune (81) - validé en Conseil Scientifique en séance du 30 novembre 2016. CEN MP, 57p.
- **Personnaz, F., Brousseau, C.**, 2019. Plan de gestion du Riou Plaou, Mijanès (09) - validé en Conseil Scientifique en séance du 19 novembre 2019. ANA CEN Ariège, 74p + annexes.
- **Rech, P.-E., Déjean, S., Catil, J.-M.**, 2015. Plan de gestion et premiers aménagements de la carrière de Saint-Cricq, Auch (32) - validé en Conseil Scientifique en séance du 05 juillet 2019. CEN MP, 68p.
- **Rech, P.-E., Enjalbal, M., Danflous, S.**, 2018. Plan de gestion de la prairie humide du Crabé, Lectoure (32) - validé en Conseil Scientifique en séance du 21 novembre 2018. CEN MP, 48p.
- **Rech, P.-E., Enjalbal, M., Danflous, S., Esclamadon, S., Sabatier, C.**, 2016. Plan de gestion de la zone humide du Prat du Mont Redon, Larrazet (82) - validé en Conseil Scientifique en séance du 10 juillet 2017. CEN MP, 80p.
- **Riera, L., Barre, N., Garrido, M., Mauclert, V.**, 2018. Etat de conservation des «Lagunes côtières» d'intérêt communautaire (UE 1150\*) : Méthode d'évaluation à l'échelle du site Natura 2000 ; annexe façade méditerranéenne : fiches techniques des indicateurs de l'état de conservation - UMS PATRINAT. 74p.
- **Saint-Jean, A., Enjalbal, M., Rech, P.-E.**, 2017. Plan de gestion des pelouses acidiphiles et des milieux associés de Montbartier (82) - validé en Conseil Scientifique en séance du 13 décembre 2017. CEN MP, 114p.
- **Servière, L., Baillat, B., Brousseau, C.**, 2018. Plan de gestion 2018-2027 de la Réserve Naturelle Régionale du Massif du Saint-Barthelemy (09) - Validé en Conseil Scientifique en séance du 21 novembre 2018 et en CSRPN Occitanie en septembre 2018. ANA CEN Ariège, 353p.

# Mémoires universitaires

■ **Azzopardi, N.**, 2019. L'acceptation sociale des dispositifs de protection du patrimoine naturel : Le cas de l'ancrage territorial de la Réserve Naturelle Régionale du Massif du Saint-Barthélémy. Mémoire de Master 2 « Gestion de l'Environnement et Valorisation des Ressources Territoriales ». Institut National Universitaire Jean-François Champollion Albi, ANA CEN Ariège, 88p + annexes.

■ **Brenon, D.**, 2018. Programme de maîtrise foncière et de préservation des zones humides riveraines du ruisseau du Lemboulas et de ses affluents : bilan qualitatif et propositions d'actions. Mémoire de Master Gestion de la Biodiversité, formation MAB. Université de Toulouse 3 Paul Sabatier, CEN MP, 35p + annexes.

■ **Collarde, M.**, 2019. La médiation scientifique appliquée à l'environnement, apports et enjeux. L'exemple de l'exposition muséographique «Piribus» sur le patrimoine naturel et culturel des Pyrénées. Mémoire de Master 2 GAED. Université de Toulouse 2, ANA-CEN Ariège, 110p.

■ **Denis, A.**, 2018. Impacts de l'anthropisation sur la diversité odonotologique au sein des cours d'eau : vers une meilleure prise en compte des espèces de la Directive Habitats Faune Flore. Thèse en vue de l'obtention du Doctorat de l'Université de Toulouse présentée et soutenue le 26 juin 2018. Délivré par l'Université Toulouse 3 Paul Sabatier. EcoLab, CEN MP, 174p.

■ **Hodzic, M.**, 2016. Etude des chiroptères sur la Garonne, par les techniques ultrasons et télémétrie. Mémoire de master 2 GBAT. Université de Toulouse 3 Paul Sabatier, CEN MP, 35p.

■ **Laforge, A.**, 2020. Comment compenser l'effet de la fragmentation de l'habitat par les routes et la pollution lumineuse sur les chiroptères ? Apports de l'écologie du paysage. Thèse en vue de l'obtention du Doctorat de l'Université de Toulouse présentée et soutenue le 13 mars 2020. Délivré par l'Institut Polytechnique de Toulouse. Dynafor, CEN MP, 287p.

■ **Lehmann, C.**, 2019. Conséquences de la lumière artificielle sur les populations de Chiroptères ? Mémoire de Master 2 spécialité Science de l'environnement. Institut Gestion et Protection de la Nature Lyon, ANA CEN Ariège, 52p + annexes.

■ **Moreau, C.**, 2017. Inventaire des sources de la vallée du Lemboulas. Mémoire de master 2 Ecosystèmes et anthropisation. ENSAT, CEN MP, 63p.

■ **Peiffer, R.**, 2016. Etude hydrologique du bassin versant du Saint-Martin : caractérisation, diagnostic et proposition d'actions. Mémoire de master 2 Parcours GEMAREC spécialité CRB. Université de Lorraine, CEN MP, 135p.

■ **Raymond, B.**, 2019. Etude de la distribution des grenouilles vertes (*Pelophylax* sp.) dans le cadre des mesures compensatoires du contournement ferroviaire Nîmes-Montpellier. Stage de licence, 26p.

■ **Sabarots, D.**, 2018. Maintenir et favoriser la biodiversité sous les lignes électriques du Réseau de Transport d'Énergie : vallon de la Marmare et sources de l'Hers (Ariège). Mémoire de Master 2, mention Géographie Aménagement Environnement Développement. Institut de Géographie Alpine, ANA CEN Ariège, 105p.

Hêtraie dans la brume  
© Nicolas Gouix







# Résumé de thèse



## Impacts de l'anthropisation sur la diversité odonatologique au sein des cours d'eau : quelle gestion en faveur des espèces d'Odonates menacées ?

préparée et soutenue le 26 juin 2018 par Alice DENIS

**Ecole doctorale** : Sciences de l'Univers, de l'Environnement et de l'Espace

**Spécialité** : Ecologie fonctionnelle

**Unité de recherche** : Laboratoire d'Ecologie Fonctionnelle EcoLab (UMR 5254)

**Encadrement technique** : Conservatoire d'Espaces Naturels de Midi-Pyrénées

**Directeur(s) de thèse** : Frédéric Santoul et Laurent Pelozuelo

**Rapporteurs** : Franck D'amico, Beat Oertli et Boudjéma Samaraoui

**Partenaires financiers** : ANRT, Cifre conventions, EDF, Commission Européenne, La Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée, Agence de l'Eau Adour-Garonne et DREAL Occitanie

**Partenaires techniques** : LPO Tarn, CPIE Pays Gersois et OPIE Midi-Pyrénées

**Mots clés** : Odonates, Cours d'eau, Protocole de suivi, Ouvrages, Conservation, Espèces d'intérêt communautaire, Ecologie des cours d'eau, Nature - Effets de l'Homme

**Résumé** : Dans un contexte d'effondrement global de la biodiversité, concilier le développement des activités industrielles et agricoles, génératrices de richesses, avec la préservation du patrimoine naturel constitue un enjeu majeur. Les acteurs économiques de nos sociétés sont ainsi légalement astreints à éviter, réduire et compenser leurs impacts sur les espèces protégées. Ils se trouvent cependant démunis

lorsque les connaissances mobilisables sur ces espèces sont insuffisantes pour évaluer l'ampleur de ces impacts ou pour mettre en place des mesures d'évitement et de compensation réellement efficaces. C'est notamment le cas sur les cours d'eau, écosystèmes soumis à de nombreuses pressions du fait de leurs usages par les sociétés humaines (i.e. ressource en eau et nourriture, transport, production d'énergie, loisirs). L'objet de ce travail de thèse est donc d'améliorer la connaissance de trois espèces d'Odonates protégées par la Directive Habitats Faune Flore et inféodées aux cours d'eau : la Cordulie à corps fin *Oxygastra curtisii* (Dale, 1834), le Gomphe de Graslin *Gomphus graslinii* Rambur, 1842 et la Cordulie splendide *Macromia splendens* (Pictet, 1843), afin de mieux appréhender les impacts de l'anthropisation des cours d'eau sur leurs populations. Nous avons cherché en particulier à (1) améliorer la prise en compte de ces espèces dans les études d'impacts, la gestion des cours d'eau et au sein des sites Natura 2000 où elles sont présentes via la proposition d'un protocole standardisé de suivi, (2) évaluer les conséquences de l'artificialisation de leurs habitats, notamment le réchauffement de l'eau, sur leur phénologie et leur morphologie, et (3) caractériser et évaluer l'impact des ouvrages hydrauliques présents sur les cours d'eau, considérant d'une part les petits ouvrages que sont les chaussées liées à d'anciennes minoteries ou à d'autres usages et, d'autre part, les ouvrages hydroélectriques de plus grandes dimensions. Ce travail est centré sur la région Midi-Pyrénées, région qui héberge encore des populations de ces trois espèces. Il a été réalisé en partenariat étroit entre le Conservatoire d'Espaces Naturels de Midi-Pyrénées, structure animatrice du Plan régional d'actions en faveur des Odonates, et le laboratoire d'Ecologie fonctionnelle EcoLab afin d'assurer un transfert direct des connaissances scientifiques acquises vers les gestionnaires, les aménageurs et les services de l'état en charge de la préservation de la biodiversité

*Oxygastra curtisii*  
© Alice DENIS



# Résumé de thèse



## Comment compenser l'effet de la fragmentation de l'habitat par les routes et la pollution lumineuse sur les chiroptères? apports de l'écologie du paysage

*préparée et soutenue le 13 mars 2020 par Alexis LAFORGE*

**Ecole doctorale** : Sciences Ecologiques, Vétérinaires, Agronomiques et Bioingénieries

**Spécialité** : Agrosystèmes, Ecosystèmes et Environnement

**Unité de recherche** : DYNAFOR - Dynamique et écologie des paysages agri-forestiers

**Encadrement technique** : Conservatoire d'Espaces Naturels de Midi-Pyrénées

**Directeur(s) de thèse** : Luc Barbaro et Frédéric Archaux

**Rapporteurs** : Eric Petit et Thierry Tatoni

**Partenaires financiers** : ANRT, Cifre conventions et DREAL Occitanie

**Résumé** : L'anthropisation des paysages à travers la perte des habitats naturels et leur fragmentation est une des premières menaces sur la biodiversité. Cette thèse Cifre effectuée à l'INRA Dynafor de Toulouse en collaboration avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Midi-Pyrénées a pour fondement de mieux comprendre les impacts de la pollution lumineuse et du réseau routier, deux éléments makeurs et inévitables de cette entropisation, sur les chauves-souris. Les approches, concepts et méthodologies provenant de l'écologie du paysage ont été mobilisées à des fins appliquées à la conservation des chiroptères. La thèse se structure en 4 axes de recherche : (i) à travers une revue exhaustive de études de télémétrie en zone tempérée, nous avons cherché à comprendre comment l'anthropisation des paysages influence la mobilité des chiroptères via la taille des domaines vitaux et les distances de déplacement; (ii) grâce à un

échantillonnage simultané des communautés de chiroptères en lisière et à l'intérieur de fragments forestiers dans 172 paysages variant en termes de proportion de forêt et de densité du réseau routier, nous avons étudié comment la configuration forestière, la composition de la matrice paysagère et le réseau routier façonnent la diversité taxonomique, fonctionnelle et phylogénétique des communautés de chiroptères à différentes échelles spatiales; (iii) en développant des modèles de distribution d'espèces et de connectivité (chemins de moindre coût) à l'échelle d'une grande agglomération nous avons pu évaluer l'effet de différents scénarios d'extinction de l'éclairage public sur la connectivité du paysage en faveur de trois espèces de chiroptères; et (iv) par une expérimentation in situ, nous avons testé l'influence du contexte paysager autour des passages routiers inférieurs sur leur usage par les chiroptères et l'utilité de ces ouvrages à maintenir une connectivité du paysage tout en réduisant le risque de collision avec les véhicules. Alors que les premiers axes de la thèse cherchent à mieux appréhender les mécanismes sous-jacents aux effets de l'anthropisation du paysage sur les chiroptères, les deux derniers axes sont appliqués à leur conservation en cherchant à montrer les apports de l'écologie du paysage pour améliorer des mesures déjà existantes.

*Nyctalus leisleri*  
© Sylvain Déjean





Résultats scientifiques 2016-2020 - Conservatoires d'espaces naturels d'Occitanie

Réalisation: E. Poncet, D. Marc (CEN MP)

## 8.5. CONVENTION DE PARTENARIAT CEN OCCITANIE-CEN ARIEGE

**CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT**  
**Entre les CONSERVATOIRES D'ESPACES NATURELS**  
**d'OCCITANIE**

CONCLUE ENTRE :

Le Conservatoire d'espaces naturels d'Occitanie sis immeuble Le Thèbes 26 Allée de Mycènes 34000 Montpellier, représenté par son président(e) monsieur Arnaud Martin, agissant en cette qualité et habilité à signer cette convention,  
Ci-après désigné « le CEN Occitanie » D'une part,

ET

L'ANA - Conservatoire d'espaces naturels d'Ariège sis à Vidallac, 09240 ALZEN, représenté par son président monsieur Jean-Michel DRAMARD agissant en cette qualité et habilité à signer cette convention,

Ci-après désignée « l'ANA-CEN Ariège » D'autre part,

Conjointement désignées « les parties »,

Vu l'article L414-11 du code l'environnement ;

Vu l'article D414-30 et suivant du code de l'environnement

Vu l'arrêté ministériel du 7 octobre 2011 relatif aux conditions de l'agrément des conservatoires régionaux d'espaces naturels

Vu l'arrêté préfectoral co-signé par le conseil régional de Languedoc-Roussillon en date du 03 novembre 2015 portant agrément du CEN Languedoc-Roussillon et du CEN Lozère;

Vu l'arrêté préfectoral co-signé par le conseil régional de Midi-Pyrénées en date du 19 novembre 2015 portant agrément du CEN Midi-Pyrénées et du CEN Ariège;

Vu ensemble les statuts de la Fédération nationale des CEN en date du 07 avril 2018 et sa charte en date du 28 mars 2015 ;

Vu les statuts de l'ANA – CEN Ariège en date du 28 septembre 2019 ;

Vu les statuts du CEN Occitanie en date du 12 septembre 2020.

Considérant l'absorption du CEN Midi-Pyrénées par le CEN Languedoc-Roussillon aboutissant à la création du CEN Occitanie, il est nécessaire de valider une nouvelle convention cadre de partenariat entre les CEN d'Occitanie qui définit les modalités d'organisation générale entre les deux structures.

Rappelant que les deux parties appartiennent au réseau national de la Fédération des conservatoires d'espaces naturels et que de ce fait leurs missions ont les mêmes objectifs : « connaître, protéger, gérer, valoriser les milieux naturels et animer des projets de territoire » en s'appuyant sur des protections réglementaires pour préserver une large diversité de milieux par une gestion en direct ou en partenariats avec les acteurs locaux.

S'appuyant sur la complémentarité des missions et des actions et les synergies développées par les deux parties depuis des années et notamment dans le cadre du Plan d'Actions Quinquennal 2016 - 2020 au bénéfice de la reconquête de la biodiversité sur le territoire régional.

Considérant le travail partenarial indispensable à la mise en place du futur Plan d'Actions Quinquennal 2021-2025.

**Il est donc arrêté et convenu ce qui suit :**

### **ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION**

Cette convention a pour objectifs :

- de reconnaître expressément le CEN Ariège.
- de définir les règles de fonctionnement entre les deux structures, en termes de coopération, de collaboration, de mutualisation, de diffusion/valorisation des résultats/projet et de mise en œuvre des actions communes.

Elle n'a pas vocation à entraver ou limiter le plein exercice des prérogatives des parties qui restent et demeurent des personnes morales indépendantes. Seule l'activité conservatoire, identifiée au plan d'actions quinquennal en vigueur, est concernée par la présente.

### **ARTICLE 2 : ROLES ET ATTRIBUTIONS DU CEN OCCITANIE**

Le CEN Occitanie est le pilote de l'action conservatoire sur l'ensemble de son territoire d'agrément, soit l'ensemble du territoire administratif d'Occitanie. En cela, il est l'interlocuteur privilégié des partenaires régionaux et nationaux, notamment les services de l'Etat (DREAL) et le conseil régional d'Occitanie.

Dans le cadre du plan d'actions quinquennal, il organise et structure en étroite collaboration avec l'ANA-CEN Ariège les programmes d'actions annuels des conservatoires de la région et les négocie annuellement avec les autorités de tutelle. Les modalités d'organisation entre les deux parties sont définies à l'article 6 de la présente convention.

Il a compétence pour reconnaître et soutenir le ou les conservatoires d'espaces naturels départementaux présents ou à venir sur son territoire régional.

Membre de la Fédération des conservatoires d'espaces naturels il porte l'essentiel des droits de vote de la région Occitanie moins une voix.

Sur le territoire du département de l'Ariège, il laisse au CEN Ariège le soin d'exercer toutes les compétences attribuées par ses agréments, sous réserve des conditions de subsidiarité précisées à l'article 5.

Le CEN Occitanie est doté d'un conseil scientifique qui est mis à disposition du CEN Ariège conformément aux textes susvisés. Ce dernier est commun aux deux structures. Sa composition

et son règlement sont soumis pour avis au CEN Ariège avant adoption.

Le CEN Occitanie n'intervient pas sur le département de l'Ariège sous réserve des exceptions précisées à l'article 5.

### **ARTICLE 3 : ROLES ET ATTRIBUTIONS DE L'ANA - CEN ARIEGE**

Le territoire administratif de compétence de l'ANA-CEN Ariège est le département de l'Ariège sous réserve des exceptions précisées à l'article 5.

Le portage de projet à l'échelle du département de l'Ariège est du ressort de l'ANA-CEN Ariège qui pourra associer le CEN Occitanie dans le cadre d'un besoin ou d'une mutualisation de compétences.

Il a compétence pour initier ou soutenir tout programme ou action sur son territoire d'agrément. Au-delà de ce territoire il ne peut agir que sous réserve de l'article 5 ou pour des activités ne relevant pas du plan d'action quinquennal d'Occitanie.

Il est membre de la Fédération des conservatoires d'espaces naturels et dispose de droits de vote, une voix déduite de celles de la région Occitanie.

L'ANA-CEN Ariège n'intervient pas sur les autres départements de l'Occitanie sous réserve des exceptions précisées à l'article 5.

### **ARTICLE 4 : ROLES ET ATTRIBUTIONS COMMUNS AUX PARTIES**

Les statuts des deux parties fixent un certain nombre de convergences propres à tisser des liens étroits entre les structures, parmi lesquels :

- Une représentation croisée au sein des deux Conseils d'Administration afin de poursuivre les liens étroits existants entre les deux organes de décision des deux parties.
- Une recherche de convergence dans les choix politiques et stratégiques de deux structures, en particulier pour ce qui relève de l'action conservatoire, visibles dans les lignes éditoriales et outils de communication des parties.
- Une coopération sur les outils administratifs, techniques et scientifiques et la mutualisation des compétences administratives, techniques et scientifiques permettant la qualification à l'échelle régionale notamment des protocoles, matériel, méthodologie, outils informatiques au service de la connaissance et de la gestion des sites conservatoires.
- Une recherche de mutualisation des partenariats au bénéfice des partenariats/réseaux acquis par chacune des deux parties pour faciliter la transversalité et la coopération sur les projets et simplifier la capacité à convaincre et à négocier avec les partenaires.
- La mise en place d'outils plateformes communs ou mise à disposition d'outils existants pour faciliter les échanges, les transversalités, la mise en réseau, assurer une information en continue et optimiser les outils de communication du réseau de la FCEN.

### **ARTICLE 5 : LES EXCEPTIONS A LA REGLE GENERALE**

Nonobstant les articles 2 et 3 fixant les territoires de compétences des parties, il existe des conditions dérogatoires qui permettent l'exercice de missions sur le territoire de l'une des parties de l'autre Conservatoire.

#### Exceptions relevant de la capacité à agir.

Lorsque l'action conservatoire nécessite des compétences qui ne sont pas détenues par l'une des parties ou que celles-ci ne sont pas mobilisables dans les délais impartis l'autre partie est légitime à intervenir quel que soit le territoire concerné.

#### Exceptions relevant du choix d'un commanditaire extérieur.

Lorsqu'un commanditaire choisit de faire appel à l'une des deux parties pour la réalisation de projets ou missions et ce malgré le rappel des principes édictées dans cette convention.

#### Exceptions relevant de conditions contractuelles.

Lorsque l'une des parties est porteuse d'un programme régional, national ou international, ou en charge d'une action de l'un de ces programmes afin de proposer un signataire unique aux partenaires du réseau CEN, faciliter les remontées d'informations et productions de bilans, respecter les clauses des contrats de subventions, il se doit d'en informer l'autre partie comme énoncée à l'article 4. Il lui en confie si possible la maîtrise d'ouvrage déléguée.

#### Exceptions relevant d'une sollicitation d'une des deux parties.

L'entraide entre CEN est précieuse. Sur simple demande de l'une des parties, l'autre peut être sollicitée pour l'assister. Le cas échéant, ces collaborations font l'objet de conventions particulières déclinant la présente, qui prévoient les conditions d'exercices et conditions financières des dites collaborations.

L'intervention d'un CEN dans ce cadre ne déroge pas aux principes de réciprocité mentionnés à l'article 4.

Les exceptions listées ne sont pas des conditions d'exclusions et privilégient au contraire le faire ensemble comme énoncé dans l'article 4 de la présente convention.

### **ARTICLE 6 : MODALITES D'ORGANISATION DU PLAN D'ACTIONS QUINQUENNAL**

Le Plan d'Actions Quinquennal est élaboré conjointement par les deux parties. Il fait l'objet de déclinaisons annuelles notamment pour les demandes de financement.

Pour les partenaires régionaux et nationaux, le CEN Occitanie est l'interlocuteur pour le dépôt des plans annuels d'actions.

Le calendrier du montage du plan annuel d'actions est le suivant :

- Chacune des parties prépare un plan annuel d'action issu du PAQ.
- Une réunion en fin d'année civile entre les deux parties permet de les assembler et les harmoniser dans un seul document.
- Le CEN Occitanie dépose et fait valider au nom des deux parties le Plan annuel d'actions en étroite collaboration avec l'ANA-CEN Ariège

Une fois le plan annuel d'actions validé, chacune des deux parties dépose individuellement les demandes de subvention correspondant à ses propres actions.

## **ARTICLE 7 : DUREE - PRISE D'EFFET**

La présente convention est conclue pour une durée de 10 ans. Elle prend effet au jour de sa signature par les parties.

## **ARTICLE 8 : RESILIATION – MODIFICATIONS**

Toute modification à la présente est réalisée par voie d'avenants signés par l'ensemble des parties.

Avant le terme de la convention, les conditions de résiliations de la présente peuvent être :

- La dénonciation par l'une des parties de la non-exécution des clauses de la présente par l'autre partie.

Si ce motif est invoqué, il ne peut l'être que sur l'établissement de griefs précis et documentés. Une phase contradictoire est imposée entre les parties sur ces griefs. Si cette étape n'est pas suffisante, la médiation de la Fédération des conservatoires d'espaces naturels est sollicitée. In fine, en l'absence d'accord, la résiliation se fait par lettre recommandée avec avis de réception à l'autre partie, assortie d'un préavis de 6 mois.

- Une modification jugée substantielle des textes susvisés fragilisant le partenariat ou contrevenant à l'application des clauses de la présente.

## **ARTICLE 9 : ELECTION DE DOMICILE – LITIGES**

Pour l'exécution de la présente et de ses suites, il est fait élection par le CEN Occitanie du domicile de son siège social qui indique la juridiction compétente.

Les parties s'engagent à rechercher toutes voies amiables de règlement de tout litige survenant dans l'interprétation ou l'application des présentes.

En cas d'échec des voies amiables de règlement, tous les litiges survenant dans l'interprétation ou dans l'application des présentes seront tranchés en justice.

La présente comporte 5 pages. Il en est fait copie à la Fédération des conservatoires d'espaces naturels.

Fait en 3 exemplaires, le 12 septembre 2020, à Sorèze.

**Le Président du CEN Occitanie**

Arnaud Martin



**Le Président de l'ANA-CEN Ariège**

Jean Michel Dramard



## 8.6. AVIS DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

## Conseil scientifique, séance du 14 septembre 2020

**Conseillers présents et exprimés (\*)** : Laurent BARTHE (\*), Christophe BES, Valérie BORRELL-ESTUPINA, Samuel CHALLEAT, Marc DECONCHAT, Magali GERINO, Gérard GUERIN, Xavier HOUARD (\*), Thérèse LIBOUREL, Alexis MERCIER, Jean-Paul METAILIE, Laurent RIGOU (\*), Michel WIENIN.

**Conseillers excusés** : Aurélien BESNARD, Marc CHEYLAN, Gérard DUVALLET, Jean-Louis MARTIN, Benoit NABHOLZ, Franck RICHARD, Alain SANDOZ.

**Conseillers absents** : Thierry BOULINIER, Anne CHARPENTIER, Thibaut DECAENS, Bernard DEFAUT, Bruno DE FOUCAULT, Emmanuel MENONI, Claude MIAUD, Johan MICHAUX, James MOLINA, David MORICHON, Marie-Laure NAVAS, Laurent PELOZUELO, Sylvain PIOCH, Jean-Marie SAVOIE, Marc SEGUIN, Éric SERVAT, Clélia SIRAMI.

**Invités présents** : Sonia BERTRAND (CEN Occitanie), Cécile BROUSSEAU (CEN Ariège), Sylvain DEJEAN (CEN Occitanie), Stéphane GROCHOWSKI (CEN Ariège), Daniel MARC (CEN Occitanie), Arnaud MARTIN (CEN Occitanie).

**Rédacteur(s)**: Daniel MARC

\*\*\*\*\*

Conseil scientifique convoqué par courriel du 31/07/2020, communication des documents par courriel du 28/08/2020 avec ordre du jour, comprenant :

- les Plans d'Actions Quinquennaux (PAQ) antérieurs des deux anciennes régions sur la période 2015-2020
- les autoévaluations de ces PAQ avec annexes
- la proposition de PAQ Occitanie sur la période 2021-2025 et ses annexes

Envoi d'un courriel le 09/09/2020 avec rappel de l'ordre du jour et ajout :

- du lien de visioconférence
- du projet d'acquisition à Roquefort-les-cascades (CEN Ariège)

Documents présentés en séance :

- Diaporama de présentation des bilans et du projet de PAQ 2021-2025
- du projet d'acquisition à Saint-Paul-Flaugnac (CEN Occitanie, département du Lot)

\*\*\*\*\*

## ORDRE DU JOUR

- Présentation du contexte lié à la fusion des CEN et au renouvellement du plan d'action quinquennal des CEN d'Occitanie
- Présentation des personnes présentes et de la composition du Conseil scientifique
- Présentation des bilans des PAQ des périodes 2016-2020 pour Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon et du PAQ Occitanie
- Production d'un avis relatif au bilan du PAQ Languedoc-Roussillon 2016-2020
- Production d'un avis relatif au bilan du PAQ Midi-Pyrénées 2016-2020
- Production d'un avis relatif au plan d'actions quinquennal 2021-2025
- Présentation du projet d'acquisition concernant des sources pétrifiantes à Roquefort-les-cascades (09) pour environ 3 ha
- Production d'un avis relatif au projet d'acquisition en Ariège
- Présentation du projet d'acquisition concernant des pelouses sèches de Sain-Paul-Flaugnac (46) pour environ 13 ha
- Production d'un avis relatif au projet d'acquisition dans le Lot
- Désignation d'une personne pour présider la séance et viser des extraits de délibération des avis produits.

\*\*\*\*\*

**LIEU** : REUNION EN VISIO CONFERENCE.

Le président du CEN Occitanie ouvre la séance à 18h10.

- **Présentation du contexte lié à la fusion des CEN et au renouvellement du plan d'action quinquennal des CEN d'Occitanie**

Arnaud MARTIN remercie les participants et présente la situation issue de la fusion des CEN Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées et Lozère du 12 septembre dernier. Il rappelle les échéances passées et futures d'élaboration des plans d'actions quinquennaux. Il annonce que la prochaine séance du conseil scientifique se tiendra sur site, en journée pleine, un samedi. Date à venir. Il demande à Daniel MARC d'animer la réunion.

- **Présentation des personnes présentes et de la composition du Conseil scientifique**

Daniel MARC rappelle les obligations réglementaires des CEN et les attributions du Conseil, notamment pour les avis à produire concernant les PAQ, les acquisitions, locations et plans de gestion. Il présente la liste des conseillers scientifiques du CEN Occitanie. Un tour de table est organisé après les présentations de dossiers.

- **Présentation des bilans des PAQ des périodes 2016-2020 pour Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon et du PAQ Occitanie**

Daniel MARC présente le diaporama dressant une synthèse des résultats obtenus par les 4 CEN de la région Occitanie sur les PAQ 2016-2021, en insistant notamment sur la qualification du réseau de sites gérés : superficie, répartition spatiale, caractéristiques de milieux, participation aux réseaux d'aires protégées, de zonages d'inventaires et sa

contribution au trames vertes et bleues, conformément à la demande reçue par courriel de Magali GERINO.

Ces éléments sont déclarés conformes aux attentes et complémentaires des documents adressés par courriel.

Après présentation de ces éléments et sur la base des éléments de dossier transmis, il est demandé aux membres du conseil scientifique de donner leur avis sur les évaluations des PAQ achevés. Il s'ensuit une série de deux avis présentés ci-après :

➤ **Production d'un avis relatif au bilan du PAQ Languedoc-Roussillon 2016-2020**

Concernant le bilan du plan d'actions quinquennal des CEN Languedoc-Roussillon et Lozère 2016-2020, il est demandé un avis formel à chacun des membres présents.

S'y ajoutent les avis adressés par courriel de Laurent RIGOU et Xavier HOUARD, ce qui porte à 11 membres les avis exprimés.

**Avis du Conseil :** A l'issue du tour de table, il ressort un avis favorable à l'unanimité, sans réserves, donnant quitus de la bonne exécution du PAQ.

➤ **Production d'un avis relatif au bilan du PAQ Midi-Pyrénées 2016-2020**

Concernant le bilan du plan d'actions quinquennal des CEN Midi-Pyrénées et Ariège 2016-2020, il est demandé un avis formel à chacun des membres présents.

S'y ajoutent les avis adressés par courriel de Laurent BARTHE, Laurent RIGOU et Xavier HOUARD, ce qui porte à 12 membres les avis exprimés.

**Avis du Conseil :** A l'issue du tour de table, il ressort un avis favorable à l'unanimité, sans réserves, donnant quitus de la bonne exécution du PAQ.

➤ **Production d'un avis relatif au plan d'actions quinquennal 2021-2025**

Arnaud MARTIN rappelle le contexte d'élaboration de ce plan quinquennal qui est le fruit du travail des équipes, de la supervision d'un groupe de travail d'administrateurs et des services de l'Etat (DREAL Occitanie) et de la Région Occitanie. Il remercie l'ensemble de ces personnes pour leur contribution rapide et efficace qui fait mieux qu'additionner les orientations des CEN fusionnés en définissant un objectif commun et ambitieux.

Marc DECONCHAT considère le document produit, riche, clair et de qualité. Il salue l'accent mis sur l'agro-écologie, la volonté de produire de la connaissance scientifique et de la donnée, l'ensemble validé par des pairs et la cohérence de l'ensemble. Il regrette que les transferts méthodologiques et retours d'expériences ne soient plus mis en valeur même si évoqués dans le texte. Il demande à ce que l'évaluation de la gestion des sites puisse inclure les effets de bords issus de la reproduction par les voisins de bonnes pratiques. Il apprécie que la connaissance naturaliste soit présentée au sens large et nous invite à nous intéresser aux groupes de biodiversité méconnus (faune du sol, champignons, myriapodes...).

Les manques qu'il juge plus importants sont la part, présente mais plus faible, des sciences humaines et sociales dans la production de connaissance et surtout l'absence d'éléments d'anticipation liés à l'impact prévisible du changement climatique.

Il émet, outre ces réserves, un avis positif sur PAQ jugé ambitieux et réaliste.

Jean-Paul METAILIE renchérit sur l'absence des préoccupations liées au changement climatique et notamment les risques d'incendies qui s'accroissent avec le réchauffement. Il constate que les plans de gestion des réserves des Pyrénées minorent également cet élément et le regrette. Les documents de planification devraient intégrer la politique DFCI, l'usage des brûlages dirigés par exemple.

Gérard GUERIN élargit ce défaut d'anticipation des risques aux activités humaines (aménagement, fréquentation) et pastorales. La mise en place d'une cellule agro-pastorale est à saluer selon lui.

Thérèse LIBOUREL regrette que le transfert d'expériences, de diffusion des résultats pourtant validés par des pairs, ne soit pas plus importants et encourage à produire des séminaires, ateliers, guides techniques pour montrer l'étendue des acquis scientifiques.

Magali GERINO juge l'ensemble très convainquant et rejoint l'intervention précédente quant au manque de valorisation et de transfert.

Valérie BORRELL-ESTUPINA reprend à son compte l'avis produit par Marc DECONCHAT et se dit très satisfaite du volet « Formation » qui traite tout à la fois des CIFRE que de l'apprentissage ou des chantiers d'insertion.

Alexis MERCIER apprécie l'aspect transversal des actions conduites, depuis le programme de recherche jusqu'à l'aide à la réalisation des actions appliquées auprès des agriculteurs. Il partage l'avis des membres exprimés sur le changement climatique particulièrement sur les zones humides. Il conseille de travailler sur les mécanismes de résilience des espèces et habitats et sur les moyens de l'augmenter.

Samuel CHALLEAT note avec plaisir que les actions présentent une forte interdisciplinarité, jusqu'à la transdisciplinarité. En particulier la capacité à produire tant des travaux d'écologie fonctionnelle que d'écologie politique. Il émet un avis très favorable.

Christophe BES émet lui aussi un avis favorable sur ce projet de PAQ et ne regrette que l'absence ou la faiblesse des mentions relatives aux espèces et habitats souterrains. La biospéologie est absente et l'eau du sous-sol mésestimée. Il joint un rapport détaillé de ses remarques.

Laurent BARTHE juge le document ambitieux et cohérent. Il se félicite de l'importance des partenariats, dont ceux au sein d'Occitanie, mais regrette que les partenariats techniques avec les autres structures opératrices de la région ne soient pas plus détaillés.

Laurent RIGOU indique que le lien entre acquisitions de connaissance et actions concrètes des citoyens ou des politiques n'est pas très lisible. Il regrette que les sols soient absents des préoccupations alors qu'il est déterminant. Son absence dans la mise en œuvre de l'ERC lui apparaît également dommageable. Enfin il regrette que nous ne communiquions pas mieux et plus sur nos actions. L'image donnée par le CEN lui semble réductrice au regard de son action. Il joint un rapport détaillé de ces remarques.

Daniel MARC donne des éléments de réponse à certaines remarques ou précise des éléments présentés. Il rappelle que si des modifications ne peuvent être apportées au document, les remarques formulées seront annexées au document lors de sa transmission.

Après l'expression de ces avis, en salle ou reçus par courriels, un avis formel est sollicité auprès des membres. 12 avis sont valablement exprimés.

**Avis du Conseil :** A l'issu du tour de table, il ressort un avis favorable à l'unanimité, sur ce plan d'actions quinquennal. Le présent avis sera annexé au dossier de renouvellement déposé.

➤ **Présentation du projet d'acquisition concernant des sources pétrifiantes à Roquefort-les-cascades (09) pour environ 3 ha.**

Cécile BROUSSEAU présente le projet d'acquisition soumis en document de séance et répond aux questions des conseillers.

Gérard GUERIN demande quelle gestion du site est pressentie sur le site.

Il convient d'attendre le plan de gestion mais la garantie d'une zone tampon pour limiter les pollutions et une amélioration de la fréquentation humaine semblent être les pistes les plus sérieuses.

Alexis MERCIER estime que ce site est exceptionnel et que l'acquérir est un succès. Il ajoute que l'étude du karst, du fonctionnement de l'aquifère et de la faune présente (patrimoniale ou produite sur le site) est importante. Il met en garde sur la responsabilité du propriétaire en cas d'accident sur ce site très fréquenté.

Magali GERINO apprécie que ce site aille parfaitement avec les priorités d'actions du PAQ. La zone tampon en convention est une excellente idée, même si elle ne couvre que peu de l'impluvium.

Valérie BORRELL-ESTUPINA insiste sur l'importance d'une connaissance et si possible d'une action à l'échelle de l'impluvium. Elle conseille des opérations de traçage et un partenariat avec les spéléologues. Elle pose la question des risques de pollution sur le bassin.

Alexis MERCIER évoque une possibilité avec une décharge industrielle sise au sud-est du site dont il faut vérifier l'altitude et la connexion à l'aquifère.

Les échanges sont nombreux sur le karst, sa structure, l'alimentation en eau, la gestion des forêts de pente et fournisse une liste des éléments à produire pour l'élaboration du plan de gestion.

➤ **Production d'un avis relatif au projet d'acquisition en Ariège**

Après cette présentation et les éléments de réponse apportés en séance, les membres présents ainsi que Laurent BARTHE, Xavier HOUARD et Laurent RIGOU, sont invités à se prononcer formellement. 12 suffrages sont valablement exprimés.

**Avis du Conseil :** Avis favorable à l'unanimité, à l'acquisition par le CEN Ariège du site présenté.

➤ **Présentation du projet d'acquisition concernant des pelouses sèches de Sain-Paul-Flaugnac (46) pour environ 13 ha**

Sylvain DEJEAN présente le diaporama affiché en séance et répond aux questions.

Jean-Paul METAILIE demande quelle gestion est prévue pour ce site.

Une fermeture est observée depuis la fin du pâturage et l'enjeu majeur sera le maintien d'une mosaïque d'habitats faisant la part belle aux pelouses d'intérêt communautaire. A

moyen terme, une activité pastorale sera nécessaire, certainement limitée à du pâturage hivernal ou printanier.

Gérard GUERIN pense que le dynamisme des ligneux est sous-estimé et qu'il sera difficile sur ce secteur de trouver un partenaire agricole.

Ce point de vue est partagé par Jean-Paul METAILIE.

Michel WIENIN est accueilli et pourra participer aux délibérations sur ce site.

➤ **Production d'un avis relatif au projet d'acquisition dans le Lot**

Après cette présentation et les éléments de réponse apportés en séance, les membres présents dont Michel WIEMIN, sont invités à se prononcer formellement. 10 suffrages sont valablement exprimés. Les avis par courriel ne portant pas sur ce site présenté en séance.

<b>Avis du Conseil :</b> Avis favorable à l'unanimité, à l'acquisition par le CEN Occitanie du site présenté.
---

➤ **Désignation d'une personne pour présider la séance et viser des extraits de délibération des avis produits.**

En l'absence de règlement intérieur ou de gouvernance fixée par le conseil en séance du fait de la fusion récente, il est proposé de donner mandat à Magali GERINO pour viser le précédent compte rendu en tant que présidente de séance. Sa fonction précédente de présidente du conseil scientifique de Midi-Pyrénées explique ce choix.

<b>Avis du Conseil :</b> Avis favorable à l'unanimité.
--

La séance est close après exécution complet de l'ordre du jour à 21 h 30.

\*\*\*\*\*

La Présidente de séance

Magali GERINO